This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376939

SOCIÉTÉ
SCIENTIFIQUE
D'ALAIS

Mémoires
Revue Cévenole
1902 - 1905

AS
162
.A43

UNIV.
OF
MICH

AS
162
.A43

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03964 4532

Filmed by Preservation CIC 1999

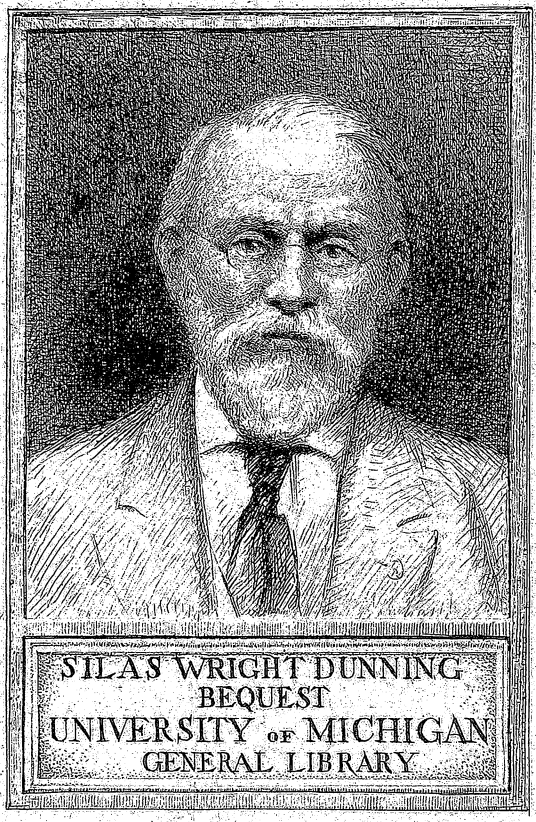

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

REVUE CÉVENOLE

Bulletin

DE LA

Société Scientifique et Littéraire d'Alais

VII

1er SEMESTRE 1905

SIÈGE SOCIAL :
5, Montée du Bosquet de la Maréchale
ALAIS (GARD)

ALAIS
Imprimerie J. BRABO
Square de Sauvages

MDCCCCV

Hosted by Google

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ARTICLE I. — *La Société Scientifique et Littéraire de l'arrondissement d'Alais a pour objet de favoriser l'expansion des connaissances utiles par tous les moyens qui sont en son pouvoir.*

Dans ce but, elle recevra et discutera — à l'exclusion des questions politiques et religieuses — toutes les communications qui lui seront faites, et publiera un Bulletin de ses travaux.

ART. II. — *La Société se compose de Membres titulaires ou résidants, limités à quarante, et d'un nombre indéterminé de Membres associés et de Membres honoraires.*

ART. V. — *Les Membres titulaires sont soumis à une cotisation annuelle de 20 francs ; les Membres associés à une cotisation annuelle de 10 francs.*

La **Revue Cévenole**, Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais, est adressée gratuitement aux Membres de la Société et aux Sociétés correspondantes.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

REVUE CÉVENOLE

Bulletin

DE LA

Société Scientifique et Littéraire d'Alais

VII

1er SEMESTRE 1905

SIÈGE SOCIAL :
5, Montée du Bosquet de la Maréchale
ALAIS (GARD)

ALAIS
Imprimerie J. BRABO
Square de Sauvages

MDCCCCV

Hosted by Google

Hosted by Google

Dauzat
Dépôt. 6
5-28-
24939

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

BUREAU POUR 1905

Président.....	MM. G. DELMAS.
Vice-Président.....	N. TROULHIAS.
Secrétaire-Général.....	G. HAON.
Trésorier.....	L. MARTEL.
Secrétaire des Séances...	H. SAUVAGE.
Secrétaire-Adjoint.....	J. REBOUL.
Bibliothécaire-Archiviste	E. CARLI.
Bibliothécaire-Archiviste-Adjoint.....	R. BRUNEL.

LISTE DES MEMBRES HONORAIRES

ARNASSAN (CLODOMIR), A. ❂, ancien membre résidant, rentier, Alais.

ARNAVIELLE (ALBERT), ✠, félibre majoral, Montpellier.

AUPHAN (VICTOR), membre fondateur, ✻, docteur en médecine, Alais.

[redacted]OISSIER (GASTON), O. ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie française, Paris.

Hosted by Google

BOREL (GILLES), ✲, compositeur de musique, Aix-en-Provence.

CABISSOLE (CHARLES DE), ancien membre résidant, président du Tribunal civil, Alais.

CASTANIÉ (LÉOPOLD), ingénieur, directeur des mines de Mokta-el-Hadid, 10, rue d'Orléans, Oran.

CASTANIER (ERNEST), membre fondateur, avocat, Génolhac.

CAZOT (JULES), questeur du Sénat, Paris.

CHABAUD (LÉOPOLD), ancien membre résidant, avocat, Alais.

CHABANEAU (CAMILLE), ✲, professeur à l'Université de Montpellier.

CHEVALIER (JULES), membre fondateur, docteur en médecine, Alais.

DELFIEU (EMILE), ancien membre résidant, I. ❂, inspecteur des postes et télégraphes, Valence.

DESMONS (FRÉDÉRIC), vice-président du Sénat, Paris.

DUCLAUX, directeur de l'Institut Pasteur, Paris.

FABRE (GEORGES), ancien membre résidant, ✲, O. ⁂, I. ❂, inspecteur des Eaux et Forêts, Nimes.

FAURE (MAURICE), félibre majoral, sénateur de la Drôme, Paris.

FRAISSINET (EDOUARD), membre fondateur, ingénieur civil, Alais.

GIDE (CHARLES), professeur d'économie politique, Paris.

GOURDOUX (CÉSAR), I. ❂, rédacteur principal au Ministère de l'Intérieur, Paris.

GRASSET, ✲, professeur à la Faculté de médecine, Montpellier.

GUIMET, directeur des Annales du musée Guimet, Paris.

LALLEMAND (CHARLES), I. ❂, ⁂, ancien membre résidant, sous-préfet d'Alais.

LEDOUX (ACHILLE), ✲, membre fondateur, inspecteur général des mines, Paris.

LISBONNE (JOSEPH), membre fondateur, homme de lettre au Plos, Saint-Jean-du-Pin.

Hosted by Google

LOMBARD-DUMAS (ARMAND), I. ❶, botaniste et géologue, Sommières.

MALZAC (MIRANDA), ✲, I. ❶, ancien membre résidant, ancien député du Gard, Paris.

MARTEL (E.-A.), ✲, président de la société de Spéléologie, Paris.

MARUÉJOLS (GASTON), avocat, membre du Conseil général du Gard, Nimes.

MAUMÉJEAN (GUILLAUME), ancien membre résidant, I. ❶, professeur au lycée J.-B. Dumas, Alais.

MISTRAL (FRÉDÉRIC), O. ✲, capoulié honoraire du Félibrige, Maillane (B.-d.-R.)

NÉEL (le pasteur JAMES), ancien membre résidant, Alais.

PAGÈS (EUGÈNE), ancien membre résidant, juge suppléant de la Justice de Paix, Alais.

PIN (EMILE), A. ❶, ancien membre résidant, avocat, Alais.

RAMEL (FERNAND DE), ✲, ancien membre résidant, député du Gard, Paris.

RIVIÈRE-DEJEAN (ALFRED), ancien membre résidant, rentier, Alais.

ROUVILLE (PAUL), O. ✲, doyen honoraire de la Faculté des sciences, Montpellier.

SABATIER (ARMAND), doyen de la Faculté des sciences, Montpellier.

TOURTOULON (baron CHARLES DE), I. ❶, homme de lettres Aix-en-Provence.

Hosted by Google

MEMBRES TITULAIRES

1 MM. DUGAS (Fernand), docteur en droit, avocat, élu le 4 mai 1878.

2 OBERKAMPFF de DABRUN (le Baron Emile), méd. or, receveur particulier des finances en retraite, château d'Ayrolles, élu le 20 novembre 1880.

3 PAUL (Félix), I. ✪, O. ❀, professeur au lycée J.-B. Dumas, élu le 4 juin 1881.

4 DUFFÈS (Emile), A. ✪, avoué honoraire, élu le 29 juillet 1882.

5 TROULHIAS (Numa), archéologue et numismate, élu le 29 juillet 1882.

6 BOISSIER (Ernest), ❀, vétérinaire, élu le 13 septembre 1884.

7 ESPÉRANDIEU (Emile), A. ✪, ancien maire d'Alais, élu le 25 septembre 1886.

8 BALME (Léopold), architecte, conseiller d'arrondissement, élu le 8 avril 1888.

9 AUSSET (Odilon), ✻, I. ✪, proviseur du lycée J.-B. Dumas, élu le 22 février 1890.

10 BERTHEZENNE (Ferdinand), avocat, maire d'Alais, élu le 4 juillet 1890.

11 MARTEL-FAVAND (Louis), licencié en droit, industriel, élu le 24 janvier 1891.

12 MARTEL-TEULON (Louis), ✻, ancien président du Tribunal de commerce, élu le 5 novembre 1891.

13 ROCHER (Jean-Pierre), chef de la comptabilité des Mines, Fonderies et Forges d'Alais, élu le 10 mars 1892.

Hosted by Google

14 BEAU (EMMANUEL), ingénieur, élu le 26 janvier 1893.

15 BLAVET (ALCIDE), A. ✪, licencié en droit, avoué, élu le 15 mars 1893.

16 BERTRAND-LAUZE (DENIS), A. ✪, ✱, membre du Conseil général du Gard, docteur en médecine, élu le 15 novembre 1894.

17 DELMAS (GABRIEL), greffier en chef du Tribunal de première instance, élu le 5 novembre 1894.

18 BERTHARION (ANTONIN), A. ✪, contrôleur des mines, élu le 31 décembre 1895.

19 CASTELA (JUSTIN), directeur de l'Usine à gaz, élu le 31 décembre 1895.

20 BARRAUD (FERDINAND), architecte, élu le 11 février 1896.

21 BRABO (JULIEN), imprimeur, élu le 11 février 1896.

22 HAON (GABRIEL), industriel, A. ✪, ✠, élu le 9 mars 1897.

23 CORNETTE (CHARLES), A. ✪, Off. du Nicham-Ilmi, chef du contentieux de la Compagnie de Salindres, élu le 22 décembre 1898.

24 PATTUS (HENRI), vétérinaire, élu le 22 décembre 1898.

25 ROBIN (l'Abbé XAVIER), élu le 12 juillet 1899.

26 BONNES (FRANÇOIS), A. ✪, professeur à l'Ecole des Mineurs, élu le 20 décembre 1900.

27 COLOMB (MAURICE), A. ✪, O. ✠, avocat, élu le 20 décembre 1900.

28 FREYCHET (LOUIS), A. ✪, agent-voyer d'arrondissement, élu le 27 mars 1902.

29 PONCET (HONORÉ), A. ✪, juge au Tribunal de commerce, élu le 27 mars 1902.

30 CARLI (EUCLIDE), A. ✪, correspondant de l'Académie de Nimes, élu le 27 mars 1902.

Hosted by Google

31 RIVIÈRE (Louis), magistrat, élu le 27 mars 1902.

32 BOURINET (Louis), A. ✠, commissaire de police, élu le 16 février 1903.

33 SAUVAGE (Henri), avocat.

34 BOISSON (Jean), industriel, à Alais.

35 GALHAC (Louis), ✠, pharmacien.

36 REBOUL (Joseph), notaire, à Alais.

37 BRUNEL (Roger), homme de lettres, à Alais.

38 GALHAC (Emile), avocat, à Alais.

39 .....

40 .....

Hosted by Google

MEMBRES ASSOCIÉS

ABAUZIT, Juge suppléant au Tribunal d'Alais.

ALEXANDROWICZ (LADISLAS), docteur en médecine, Alais.

ALIZON ( ), membre du Conseil général de l'Ardèche, avocat, Alais.

AUPHAN (JULES), licencié en droit, chef du contentieux à la Compagnie houillère de Rochebelle.

BASTIDE (EDOUARD), négociant à Alais.

BOUDON (RENÉ), O. ✲, membre du Conseil général du Gard, Nimes.

BOUQUET, géomètre en chef, Grand'Combe.

BOUQUET (MARCEL), ingénieur sondeur, Grand'Combe.

CAMBON (EDMOND), directeur de la Banque de France, Alais.

CASTELBON, ✲, président du Conseil d'arrondissement, pharmacien, la Vernarède.

CAZALIS DE FONDOUCE (PAUL), ✲, I. ⟨⟩, archéologue, Montpellier.

CHABAL (CAMILLE), ex-receveur particulier des finances, Alais.

CHABRIER (FERDINAND), bibliothécaire, Alais.

CORNET (MARIUS), directeur du Crédit Lyonnais, Alais.

DASTARAC (LÉON), avocat, Alais.

DESPEISSES (JULES), A. ⟨⟩, receveur des Postes et Télégraphe, Alais.

DUMAS (FERDINAND), pharmacien, Alais.

DUMAS (ULYSSE), A. ⟨⟩, à Baron (Gard).

DUPOUX (GASTON), notaire, Barjac.

DURAND (ERNEST) A. ⟨⟩, curé à Peyremale (Gard).

ELOY-VINCENT (ALBERT), I. ⟨⟩, homme de lettres et artiste peintre, Paris.

Hosted by Google

ESMENJAUD (Emile-Louis), chef d'escadron, directeur d'Artillerie coloniale à Kayes (Soudan français) titulaire des médailles coloniales, ✲, Chevalier de l'Ordre Royal du Cambodge, officier de l'Etoile noire du Bénin.

EVESQUE (Louis), secrétaire du Syndicat agricole de Saint-Jean-de-Valériscle.

FALGAIROLLE (Prosper), A. ✪, archéologue, Vauvert.

FÉLIX (Paul), ✲, titulaire de la médaille d'Italie et coloniale (Algérie-Tunisie) capitaine en retraite, président de la Société des Vétérans, Alais.

FESQUET Jean, avoué, Alais.

FRANCEZON (Paul), ✲, A. ✪, filateur, Alais.

GLORIEUX (Florentin), ingénieur, Alais.

GROS (Jules), chef de gare, Salindres.

HERMET (Théophile-Louis), A. ✪ maire de Génolhac.

JOUTARD (Ernest), négociant, Alais.

LE GO (Albert), I. ✪, ✲, Off. de Nitcham, sous-préfet, Alais.

LOMBARD (Léon), A. ✪, sous-préfet de Montélimar.

MARSAUT (J.-B.), ✲, ingénieur, Bessèges.

MARTEL (Louis), A. ✪, ingénieur-professeur à l'Ecole des Mines, Alais.

MATHIEU (André), étudiant, Alais.

MEYRIEU (Claude), pharmacien, Alais.

OLIVIER (Henri), ingénieur, Gagnières.

PÉCHINEY (Alfred), ✲, directeur des Usines de Salindres.

PEYRE (Emile), ingénieur, Tamaris.

PEYRE (Léon), ✲, ingénieur, Alais.

PIERREDON (Alfred), ingénieur à Alais.

POUGET (Joseph), juge au tribunal civil d'Alais.

RENARD (E.), A. ✪, inspecteur des Postes, à Nimes.

RIOU (Paul), inspecteur-adjoint des forêts, Alais.

ROUSSELIER (J.-G.), ingénieur, Marseille.

ROUSSY (Léon), avoué, Alais.

ROUX (Pierre), ✲, ancien membre résidant, percepteur en retraite, Clermont-Ferrand.

Hosted by Google

SÉRAPHIN, A. ✠, agent-voyer d'arrondissement, Nimes.

SEYNES (JULES DE), ✠, maire de Rousson.

VARIN D'AINVELLE (AMÉDÉE), maire de Servas.

VEILLON (PAUL), sous-préfet, à Thiers.

VIÉ, ✠, commissaire spécial, Alais.

VIGUIER (JEAN-MARIE-ALFRED). juge-suppléant au Tribunal d'Alais.

VILLARS (LÉON), secrétaire du Syndicat Agricole, Alais.

ZALESKI (LUDWICK), ✠, docteur en médecine, Alais.

Hosted by Google

MEMBRES FONDATEURS DECÉDÉS

DADRE (ADRIEN). Avocat, ancien conseiller municipal d'Alais.

DESHOURS (LOUIS), Avocat.

DESTREMX (LÉONCE), ancien député, ancien membre du Conseil Général de l'Ardèche, ancien maire de Saint-Christol-les-Alais.

DUBOIS (ANTONY), avocat.

GAUJOUX (EUGÈNE), ancien professeur au Collège.

GROS (AMÉDÉE), architecte, ancien conseiller municipal d'Alais.

LARGUIER (FRÉDÉRIC), docteur en médecine.

MALINOWSKI (JACQUES), ancien professeur au Collège.

MERLE (HENRI), directeur de la Compagnie des Produits chimiques de Salindres.

PLANTIER (ALFRED), docteur en droit, docteur en médecine, ancien conseiller municipal d'Alais.

Hosted by Google

PRÉSIDENTS VICE-PRÉSIDENTS

de la *Société Scientifique et Littéraire d'Alais*

1868-69	Dr A. PLANTIER.	L. DESTREMX.
1869-70	L. DESTREMX.	Dr V. AUPHAN.
1870	Dr V. AUPHAN.	A. DADRE.
1871	A. DADRE.	M. DHOMBRES.
1872	M. DHOMBRES.	G. CHARVET.
1873	G. CHARVET.	F. FRANCEZON.
1874	F. FRANCEZON.	L. CASTANIER.
1875	L. CASTANIER.	F. ROUX.
1876	E. PIN.	Dr A. PLANTIER.
1877	Dr A. PLANTIER.	J. DUCLAUX-MONTEIL.
1878	F. ROUX.	Dr V. AUPHAN.
1879	J. DUCLAUX-MONTEIL.	G. FABRE.
1880	G. FABRE.	P. DE LACHADENÈDE.
1881	P. DE LACHADENÈDE.	G. FABRE.
1882	G. FABRE.	C. MAUMÉJEAN.
1883	G. MAUMÉJEAN.	P. ESCALLE.
1884	P. ESCALLE.	A. BARDON ; F. DUGAS.
1885	F. DUGAS.	F. ROUX.
1886	F. ROUX.	E. OBERKAMPFF.
1887	E. OBERKAMPFF.	J.-H. LABBÉ.
1888	J.-H. LABBÉ.	F. RIGAUD.
1889	F. RIGAUD.	Dr A. PLANTIER.
1890	Dr A. PLANTIER.	E. BOISSIER.
1891	Dr A. PLANTIER.	O. AUSSET.
1892	O. AUSSET.	E. DUFFÈS.
1893	E. DUFFÈS.	A. GROS.
1894	A. GROS.	E. DELFIEU.

Hosted by Google

	PRÉSIDENTS	VICE-PRÉSIDENTS
1895	E. DELFIEU.	F. PAUL.
1896	E. DELFIEU.	F. PAUL.
1897	F. PAUL.	D. BERTRAND-LAUZE.
1898	H. NÈGRE-GAY.	C. DE CABISSOLE.
1899	C. DE CABISSOLE.	C. ARNASSAN.
1900	C. ARNASSAN.	C. LALLEMAND.
1901	C. LALLEMAND.	A. BLAVET.
1902	A. BLAVET.	F. BONNES.
1903	F. BONNES.	M. COLOMB.
1904	M. COLOMB.	G. DELMAS.
1905	G. DELMAS.	N. TROULHIAS.

Hosted by Google

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Ain.....	Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, Bourg.
Aisne.....	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
Algérie.....	Société d'Agriculture.
—	Académie d'Hippone, Bône.
—	Société archéologique du département de Constantine.
Alpes (Basses)	Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, Digne.
Alpes (Hautes)	Société d'études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes, Gap.
Alpes (Maritimes)....	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, Nice.
—	Société scientifique, littéraire et des beaux-arts, Cannes.

Hosted by Google

Ardèche.....	Société ardéchoise d'encouragement à l'agriculture, Privas.
—	Société historique et archéologique, les Vans.
Ariège.....	Société ariégeoise des sciences, lettres et arts ; Société d'agriculture et des arts de l'Ariège, Foix.
Aube.....	Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, Troyes.
Aude.....	Société de lecture; la *Revue méridionale,* Carcassonne.
Aveyron.....	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, Rodez.
Bouches-du-Rhône...	Académie des sciences, lettres et beaux-arts ; Société scientifique et industrielle, Marseille.
—	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres ; Société historique de Provence, Aix.
—	*Lou Felibrige,* Marseille.
Cantal.....	Société de la haute Auvergne, Aurillac.
Charente.....	Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.
Charente-Inférieure..	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Saintes.
—	Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, La Rochelle.
Corrèze.....	Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, Tulle.
—	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, Brive.
Côte-d'Or.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres, Dijon.

Hosted by Google

Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux.
Doubs.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts, Besançon.
Drôme.....	Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, Valence.
—	Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Romans.
Gard.....	Académie de Nimes ; Société d'agriculture du Gard ; Société d'étude des sciences naturelles, Nimes.
—	Société d'agriculture d'Alais.
Haute-Garonne.....	Académie des Jeux floraux ; Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres ; Société archéologique du Midi de la France ; Société d'histoire naturelle ; Bibliothèque universitaire ; La *Terro d'Oc*, Toulouse.
Gers.....	Société archéologique du Gers ; Société historique de Gascogne, Auch.
Gironde.....	Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts ; Société archéologique de la Gironde ; Société des sciences physiques et naturelles, Bordeaux.
Hérault.....	Académie des sciences et lettres ; Société archéologique ; Société languedocienne de Géographie ; Société pour l'étude des langues romanes ; Société des sciences naturelles et physiques ; *La Campana de Magalouna*, Montpellier.

Hosted by Google

Hérault.....	Société archéologique, scientifique et littéraire ; Société d'étude des sciences naturelles, Béziers.
Isère.....	Académie delphinale, Grenoble.
Landes.....	Société de Borda, Dax.
Loire.....	Société d'agriculture, industrie, arts et belles-lettres du département de la Loire, Saint-Etienne.
Loire (Haute-).....	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire ; Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, Le Puy.
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, Cahors.
Lot-et-Garonne.....	Société d'agriculture, sciences et arts, Agen.
Lozère.....	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, Mende.
Marne (Haute).....	Société historique et archéologique, Langres.
Nièvre.....	Société académique du Nivernais ; Société nivernaise des lettres, sciences et arts, Nevers.
Puy-de-Dôme.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts ; Société d'émulation de l'Auvergne, Clermont-Ferrand.
Pyrénées-Orientales..	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, Perpignan.

Hosted by Google

Rhône	Académie des sciences, belles-lettres et arts ; Société littéraire, historique et archéologique, Lyon.
Saône-et-Loire.	Académie des sciences, arts et belles-lettres, Mâcon.
Savoie.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts, Chambéry.
Savoie (Haute).....	Société florimontane, Annecy.
—	Académie chablaisienne, Thonon.
Seine.....	Annales du Musée Guimet ; Académie des lettres, sciences et beaux-arts de la Province, 35, rue Rousselet ; Société nationale des antiquaires de France ; Société française de numismatique et d'archéologie ; Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 44, rue de Rennes ; Société philotechnique, 8, rue de la Banque ; Société La Sabretache, avenue de la Grande-Armée, 68 ; Association des naturalistes de Levallois-Perret ;
—	Société de spéléologie, rue des Grands Augustins, 7. — *Revue félibréenne*, 9, rue Richepanse, Paris.
Tarn.....	Société des sciences, arts et belles-lettres du département du Tarn, Albi.
Tarn-et-Garonne.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts ; Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.
Var.....	Société d'études scientifiques et archéologiques, Draguignan.

Hosted by Google

Vaucluse..... Académie de Vaucluse, Avignon.

Isère..... *La Revue épigraphique*, place du Palais, Vienne.

Vienne (Haute)..... Société archéologique et historique du Limousin, Limoges.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Geological Survey; Smithsonian Institution, Washington (Etats-Unis d'Amérique).

Institut Géologique National du Mexique, 5 *a* del ciprès numéro 2728, Mexico D. F., Mexique (Amérique du Nord).

Hosted by Google

LAURÉATS

DE LA

Société Scientifique et Littéraire d'Alais

Lycée J.-B. Dumas

1869 — DUFOIX Léonce, d'Anduze.
1870 — GAL Paul, de Saint-André-de-Valborgne.
1872 — BERNARD Elisée, de Durfort.
1873 — CHIRON Louis, de Nyons (Drôme).
1874 — ZIROMSKI Théodore, d'Alais.
1875 — PELADAN Ferdinand, de St-Etienne-Vallée-Française (Loz)
1876 — TURC Paul, de Bédouès (Lozère).
1877 — OLIVIER Henri, de Montluçon (Allier).
1878 — BONNIOL Paul, de Sainte-Croix (Lozère).
1879 — ANCELIN Louis, de Meynes.
1880 — PLATON Gabriel, de La Grand'Combe.
1881 — FRAISSINET Amédée, d'Alais.
1882 — ALDEBERT François, de La Grand'Combe.
1883 — MEGZER Frédéric, de Paris.
1884 — FAUCHER Paul, de Saint-André-de-Valborgne
1885 — PEYRE Jules, de Salindres.
1886 — CAILHAU Lucien, de Nimes.
1887 — TEISSIER Abel, de Chamborigaud.
1888 — GASCUEL Gaston, de Saint-Christol.
1890 — HENRY Louis, de Nimes.
1891 — AUSSET Henri, de Saint-Etienne-Vallée-Française (Lozère).
1892 — BARBAZAN Henri, de Saint-Thibéry (Hérault).

Hosted by Google

1893 — AUSSET Aimé, de Saint-Etienne-Vallée-Française (Lozère).
1894 — JOYEUX Ulysse, d'Aigaliers.
1895 — FONSAGRIVE Michel, d'Ens (Pyrénées-Orientales).
1896 — DELEUZE Emile, de Bessèges.
1897 — AUSSET Emile, de Montauban.
1898 — ALTEIRAC Louis, de Loiras (Hérault).
1898 — BARRAUD Alphonse, de Cransac (Aveyron).
1899 — GALIBERT Ernest, de Ners.
1900 — FABRÈGUE Emile, du Caylar.
1901 — PASSEBOIS René, de Bône (Algérie).
1902 — BLANC Fernand, de Saint-Ambroix (Gard).
1902 — CHABROL Henri, de Branoux (Gard).
1903 — RIFFARD Marcel, de Villa-d'Ocampo (République Argent.)
1904 — MARQUÈS Maurice, d'Alais.
1904 — ROURE Camille, de Saint-Privat-de-Vallongue (Lozère).
1904 — VIALA Georges, de Monoblet (Gard).

Collège de Jeunes Filles

1895 — UTÉZA Louise, de Grenoble.
1896 — PIC Valérie, d'Alais.
1897 — BERBIGUIER Louise, de Lasalle (Gard).
1900 — GAL Marie-Louise, de Pompignan (Gard).
1901 — SUJOL Valentine, de Cros (Gard).
1902 — NAUDY Alice, de Barbaira (Aude).
1903 — NAGIER Madeleine, de la Grand'Combe (Gard).
1904 — MAURIN Jeanne, de Saint-Jean-du-Gard (Gard).

Hosted by Google

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE D'ALAIS

Séance du 14 Janvier 1905

Sont présents à cette réunion :

MM. Colomb, président ; Delmas, Carli, Haon, Rocher, Cambon, Freychet, Sauvage, Boisson et Bourinet, secrétaire.

En l'absence de M. Martel, M. le président soumet à la Société le Compte annuel des Recettes et Dépenses dressé par le Trésorier.

D'après ce compte, qui sera annexé au présent procès-verbal, l'exercice 1904 se solde par un actif de 1.857 fr. 27.

Hosted by Google

SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 Décembre 1904

RÉSUMÉ DU LIVRE DE CAISSE

Recettes

1° Solde en caisse à nouveau	2.392 fr. 44
2° Une cotisation de 1903.....	20 fr. 00
3° Cotisation de 33 membres résidants.	660 fr. 00
id. de 37 id. non-résid.	370 fr. 00
Intérêt de la somme en dépôt au Crédit Lyonnais.....	3 fr. 35
TOTAL des Recettes...	3.445 fr. 79

Dépenses

1° Impositions.....	69 fr. 20
2° Loyer.....	300 fr. 00
3° Impression du Bulletin.....	793 fr. 10
4° Eclairage.....	10 fr. 85
5° Médailles	54 fr. 20
6° Frais de recouvrement.....	13 fr. 95
7° Frais de Bureau	181 fr. 75
8° Réparations.....	112 fr. 50
9° Divers	53 fr. 00
TOTAL des Dépenses...	1.588 fr. 52

BALANCE

EN CAISSE à ce jour	à la Caisse d'Epargne	1.411 fr. 92	1.857 fr. 27
	au Crédit Lyonnais ..	214 fr. 97	
	Espèces	230 fr. 38	
	TOTAL égal...		3.445 fr. 79

Le Trésorier,

L. MARTEL.

Hosted by Google

M. le président invite les membres présents à procéder au remplacement du vice-président qui passe président de droit, du secrétaire-adjoint, qui passe également secrétaire de droit et du trésorier dont les pouvoirs sont expirés.

Il est également décidé de procéder à l'élection d'un bibliothécaire-adjoint.

Le vote a lieu au scrutin secret.

Sont nommés à l'unanimité :

Vice-président, M. Numa Troulhias ;
Secrétaire-adjoint, M. Joseph Reboul ;
Trésorier, M. Louis Martel, réélu ;
Bibliothécaire-adjoint, M. Roger Brunel.

En conséquence, le bureau pour l'année 1905 se trouve constitué comme suit :

Président, M. Gabriel Delmas ;
Vice-président, M. Numa Troulhias ;
Secrétaire général, M. Gabriel Haon ;
Secrétaire, M. Henry Sauvage ;
Secrétaire-adjoint, M. Joseph Reboul ;
Bibliothécaire-archiviste, M. Euclide Carli ;
Bibliothécaire-adjoint, M. Roger Brunel ;
Trésorier, M. Louis Martel.

L'installation du nouveau bureau aura lieu le 2 février prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président, H. COLOMB.

Le Secrétaire, BOURINET

Hosted by Google

Séance du 2 Février 1905

Etaient présents :

MM. Delmas, président, Colomb, Troulhias, Ausset, Haon, Sauvage, Reboul, Martel, Carli, Brunel, Boissier, Freychet, Rivière, Rocher, Cornette et Bonnes.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Dans une allocution chaleureuse, M. Colomb, président sortant, adresse ses remerciements les plus vifs aux membres du bureau pour le concours éclairé qu'ils ont bien voulu lui donner en toutes circonstances.

Après avoir salué respectueusement la mémoire des membres défunts, il félicite MM. Bonnes, Freychet et Bourinet de la distinction qui leur a été accordée et cède le fauteuil au nouveau président.

M. Delmas prend à son tour la parole pour remercier ses collègues du précieux témoignage de sympathie qu'il lui ont donné en l'appelant à diriger les travaux de la Société.

Pour l'accomplissement de son mandat, il compte sur leur excessive bienveillance et aussi sur le concours précieux que voudra bien lui prêter le sympathique collègue que les suffrages ont appelé à la vice-présidence.

Il convie les membres de la Société à se mettre résolûment à l'œuvre en utilisant les courts instants de loisir que leur laisse la tâche quotidienne, et en terminant il souhaite la bienvenue à ses nouveaux collègues avec l'espoir de les voir suivre régulièrement les séances et prendre une part active aux travaux de la Compagnie.

Hosted by Google

M. le président fait part à ses collègues du décès de M. Charles Fabre, membre titulaire de la Société, dont les obsèques doivent avoir lieu le lendemain, au château de Massannes.

Il exprime les regrets que lui cause cette perte et lève la séance en signe de deuil, après avoir pris les mesures nécessaires pour rendre les derniers devoirs à ce regretté collègue.

Le Président, G. DELMAS.

Le Secrétaire, H. SAUVAGE.

Séance du 23 Février 1905

Présents: MM. Delmas, président; Troulhias, vice-président; Haon, secrétaire général; Sauvage, secrétaire; Reboul, secrétaire-adjoint; Martel, trésorier; Carli, bibliothécaire; R. Brunel, archiviste-adjoint; Bonnes, Blavet, Freychet, Abauzit.

M. le président fait connaître que, conformément à la décision prise à la dernière séance qui fut levée en signe de deuil, la Société a été représentée aux obsèques de M. Charles Fabre, qui ont eu lieu, le 3 février, à Alais et à Massannes.

La délégation était composée de MM. Delmas, président; Reboul, secrétaire-adjoint; Carli, archiviste, et Bourinet, membre du bureau sortant.

M. le président dépose ensuite sur le bureau les

Hosted by Google

ouvrages reçus dernièrement et signale à l'attention de ses collègues une intéressante communication faite par M. Mazauric, de Nimes, au Congrès des Sociétés savantes, sur la montagne de Bouquet.

M. Le Go, sous-préfet, présenté à l'avant-dernière séance par M. Colomb et M. Freychet, est définitivement admis comme membre résidant.

M. le président explique que cette formalité n'avait pu être remplie à la séance du 2 février, à cause du décès de M. Fabre, l'un des membres résidants de la Société.

M. Viguier, juge-suppléant au tribunal civil d'Alais, est présenté comme membre non résidant, par M. Blavet et M. Abauzit.

Acte est donné de cette présentation sur laquelle il sera statué à la prochaine séance.

La parole est donnée à M. Blavet, qui a bien voulu se charger de lire une poésie de M. Joseph Lisbonne, ayant pour titre « Les deux Fauteuils ».

Après cette lecture, vivement applaudie, M. le président remercie M. Blavet de sa communication et le charge de transmettre à M. Lisbonne les remerciements et les félicitations de la Société, qui accueillera toujours avec bonheur les productions littéraires de son distingué collègue.

La séance est levée à dix heures et la prochaine réunion fixée au 23 mars.

Le Président, G. DELMAS.

Le Secrétaire, H. SAUVAGE.

Hosted by Google

Séance du 23 Mars 1905

Présents : MM. Delmas, président ; Haon, Sauvage, Carli, Martel, Reboul, Bonnes, Freychet, Abauzit, Bourinet, Boisson, Cambon et Galhac.

M. Troulhias, vice-président, s'est fait excuser.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté sans observations.

M. Viguier, juge-suppléant près le tribunal civil, présenté à la deuxième séance par MM. Blavet et Colomb, comme membre non résidant, est admis à l'unanimité.

Cinq nouveaux membres sont présentés comme membres non résidants :

M. Martel, professeur à l'Ecole des Mineurs ;
M. Cornet, directeur du Crédit lyonnais ;
M. Riou, inspecteur adjoint des Forêts ;
M. Dupoux, notaire à Barjac ;
M. Joutard, négociant.

Les quatre premiers candidats sont présentés par M. Delmas et M. Reboul, le cinquième par M. Haon et M. Boisson.

Enfin, M. Jules Auphan, qui avait donné sa démission, reprend sa place à la Société comme membre non résidant.

Le président dépose sur le bureau les publications reçues pendant le trimestre.

Il donne communication de la lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant le 43e Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Alger,

Hosted by Google

dans le grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine et de pharmacie, le mercredi 19 avril prochain, à 2 heures.

Une circulaire du 6 mars 1905 détermine les conditions d'admissions de ce Congrès et les réductions consenties par les Compagnies en faveur des délégués.

Sur la proposition du Président, la Société décide l'échange de son Bulletin avec celui publié par la Société *La Sabretache*, revue d'histoire militaire rétrospective, que dirige avec une grande compétence notre compatriote le commandant Emmanuel Martin, l'auteur de la *Gendarmerie française en Espagne et au Portugal.*

La parole est ensuite donnée à M. Sauvage, qui rend compte de l'excursion faite par la Société, à Ruoms et au Pont-d'Arc

Après cette lecture, il reçoit les félicitations du président.

La séance est levée à dix heures.

Le Président, G. DELMAS. — *Le Secrétaire,* H. SAUVAGE.

Séance du 13 Avril 1905

Présents : MM. Delmas, président; Troulhias, Haon, Sauvage, Carli, Martel, Le Go, Freychet, Cambon, Boisson, Brunel, Bourinet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Hosted by Google

Au début de la séance, le président souhaite la bienvenue à M. Le Go, sous-préfet.

Aux termes de l'article 4 du règlement, il est procédé ensuite à l'admission définitive des membres présentés à la dernière séance par MM. Delmas, Reboul, Haon et Boisson.

En conséquence sont admis comme membres non résidants :

MM. Riou, inspecteur adjoint des forêts à Alais.
Martel, ingénieur, professeur à l'Ecole des maîtres-mineurs d'Alais.
Cornet, directeur de l'agence du Crédit lyonnais à Alais.
Dupoux, notaire à Barjac.
Joutard, négociant à Alais.

M. le secrétaire général est chargé de faire connaître cette décision aux nouveaux élus.

Le président dépose sur le bureau les publications reçues depuis la dernière réunion. Ensuite la parole est donnée à M. Brunel, qui donne lecture d'une poésie, intitulée : « *Nuit sur les Cévennes* » et d'une *Ode à la gloire d'Alès.*

Cette intéressante communication vaut à son auteur les remerciements et les félicitations du président.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, G. DELMAS.

Le Secrétaire, H. SAUVAGE.

Hosted by Google

Séance du 4 Mai 1905

Présents : MM. Delmas, président ; Troulhias, vice-président ; Haon, secrétaire-général, Sauvage, secrétaire, Colomb, Cambon, Galhac, Roger Brunel, Mathieu, Bonnes, Boisson, Reboul et Galhac.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, le président souhaite la bienvenue à M. Mathieu, nouveau membre de la Société. Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique remerciant la Société de l'envoi des Bulletins du deuxième semestre 1904.

Un membre propose de demander au Ministère de l'Instruction publique, la nomination, outre M. Paul, d'un deuxième correspondant de ce ministère.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de remerciements de Me Dupoux, notaire à Barjac, élu membre de la Société ;

D'une lettre du Commandant Martin, notre compatriote, directeur de la *Sabretache*, qui remercie la Société de ce qu'elle accepte d'échanger son bulletin avec la revue *La Sabretache*.

D'une lettre du directeur du journal *Le Pays cévenol*, de Grenoble, qui propose l'échange de ce journal avec notre Revue.

M. Evesque a fait don à la Société scientifique d'une notice très intéressante et très documentée sur l'Infra-lias de Saint-Jean-de-Valériscle, la Société lui vote des remerciements.

Lecture est donnée d'une lettre d'invitation à un Congrès international des mines, de la métallurgie,

Hosted by Google

de la mécanique et de la géologie appliquées, qui s'ouvrira à Liège, le 20 juin 1905, sous le haut patronage du gouvernement Belge.

M. Haon prend ensuite la parole et donne lecture d'un travail sur « la Mutualité ».

Une discussion s'engage ensuite sur la question traitée par M. Haon.

Sur la proposition de M. Reboul, la Société décide de faire prochainement une excursion dans la région accidentée de Malons.

MM. Delmas, Sauvage et Reboul sont chargés de l'organisation de cette excursion, au cours de laquelle on visitera les mines de plomb argentifère de Sainte-Marguerite-Lafigère, le chateau d'Aujac, et enfin le dolmen de Bordezac, dont une description détaillée a paru dans le tome VII du deuxième bulletin de l'année 1875, sous la signature de M. Bondurand. Un avis inséré dans les journaux de la région fera connaître la date de l'excursion avec les conditions y afférentes. Une demande de réduction de 50 % sera adressée à la Compagnie du chemin de fer, dès que le nombre des excursionnistes sera arrêté.

MM. Delmas et Reboul présentent comme membre non résidant, M. Despeisses, receveur des postes et télégraphes à Alais, Officier d'Académie.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, G. DELMAS.

Le Secrétaire, H. SAUVAGE.

Hosted by Google

Séance du 25 Mai 1905

Présents : MM. Delmas, président ; Troulhias, vice-président ; Haon, secrétaire général ; Sauvage, secrétaire ; Carli, archiviste ; Le Go, Freychet, Abauzit, Colomb, Cambon et Boisson.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Galhac, avocat, membre non résidant, est admis, sur sa demande, membre résidant.

M. Despeisse, receveur des postes et télégraphes, présenté à la dernière séance par MM. Delmas et Reboul, est admis définitivement comme membre non résidant.

Le président fait connaître que le « Comité des sites et monuments pittoresques », constitué par le Touring-Club pour la défense et la mise en valeur des beautés naturelles de la France, a décidé de former, dans chaque département, au moins un comité local dont la fonction première consistera à dresser la liste des sites et monuments pittoresques de la région, par ordre de mérite ou d'intérêt, en revisant et complétant au besoin les premiers renseignements fournis à ce sujet par les délégués du Touring-Club.

Ce travail accompli, les comités départementaux joueront ensuite le rôle de comités de vigilance à l'égard des sites et monuments ainsi inventoriés. Ils auront pour mission d'étudier tous les moyens propres à en assurer la conservation et la mise en valeur et, à cet effet, de se concerter avec les groupements déjà existants (Syndicats d'initiative, d'hôteliers ou autres), de susciter, si cela est nécessaire, de nouvelles initiatives et de provoquer, quand

Hosted by Google

besoin sera, l'intervention du Touring-Club par l'entremise de son Comité des sites.

Pour faire œuvre utile dans cet ordre d'idées, le Comité central faisant appel au concours des Sociétés locales susceptibles de s'intéresser à cette entreprise, de façon que chacune d'elles soit représentée dans le futur Comité, demande de vouloir bien l'aider à former ce nouveau groupement, en lui désignant un membre de la Société chargé de prêter au Comité départemental un concours efficace.

M. Delmas, président, est désigné à cet effet.

Lecture est donnée d'une lettre de la Société d'agriculture de Lyon qui réclame les Bulletins de la Société parus en 1874.

M. le bibliothécaire est chargé de faire cet envoi.

Avis est donné de l'ouverture d'un concours de poésie par la Société littéraire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Rochelle ainsi que des conditions de ce concours.

La Société des Naturalistes de Levallois-Perret demande à entrer en relation avec la Société par l'échange des Bulletins. Adopté sur la proposition du Président.

La Société décide de décerner, comme tous les ans, 3 médailles d'honneur : 1 pour le lycée de garçons d'Alais, 1 pour le collège de jeunes filles, 1 pour l'Ecole professionnelle. Ces médailles seront accordées à l'élève le plus méritant de chacun de ces établissements, à l'occasion de la distribution des prix.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, G. DELMAS. *Le Secrétaire,* H. SAUVAGE.

Hosted by Google

Séance du 15 Juin 1905

Présents : MM. Troulhias, vice-président, remplissant les fonctions de président, en l'absence de M. Delmas, président, retenu à Paris pour des affaires personnelles, et qui s'est fait excuser. Haon, Sauvage, Martel, Carli, Brunel, Cambon, Freychet, Colomb, Boisson, Galhac, Reboul.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté, la parole est donnée à M. Renard, inspecteur des postes et télégraphes à Nimes, pour son travail intitulé *Notice biographique sur Alexis Gensoul, de Connaux.*

Successivement, M. Renard nous a montré Gensoul, maître de poste à Connaux ; viguier-juge de Connaux et des dépendances du Languedoc, propriétaire et négociant en soies, Commandant de la milice bourgeoise de Connaux, Membre de la Société des Amis de la Constitution séant aux Jacobins à Paris, député à l'Assemblée de la sénéchaussée de Nimes, député-suppléant à l'Assemblée Législative, enfin maire de Connaux. Après avoir retracé la vie d'Alexis Gensoul, M. Renard résume son travail et conclut en disant que la municipalité républicaine de cette ville s'honorerait en honorant la mémoire de cet enfant du pays. Il propose à cet effet, de placer dans la salle du Conseil municipal une plaque de marbre rappelant les titres d'Alexis Gensoul.

M. le président a remercié M. Renard au nom de

Hosted by Google

la Société de sa savante et érudite communication, qui sera publiée dans le Bulletin de la Société.

La séance est levée à 10 heures.

Le Vice-Président, *Le Secrétaire,*

N. TROULHIAS. H. SAUVAGE.

Séance du 6 Juillet 1905

Présents : MM. Delmas, président ; Troulhias, Haon, Sauvage, Carli, Reboul, Brunel, Freychet, Cambon, Boisson, Galhac, Bonnes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le président dépose sur le bureau les publications reçues en échange des Sociétés correspondantes.

Il dépouille aussi la correspondance dont il donne connaissance à ses collègues.

Avec M. Haon, il présente, comme membre non résidant, M. le capitaine Félix, président de la 173e section de la Société des Vétérans.

A cause de l'absence d'un grand nombre de membres en villégiature, il est décidé que la Société ne reprendra ses séances qu'au mois d'octobre, à une date qui sera fixée par le président.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, *Le Secrétaire,*

G. DELMAS. H. SAUVAGE.

Hosted by Google

Hosted by Google

ALLOCUTION DE M. COLOMB

En quittant le fauteuil de la Présidence

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Appelé l'an dernier au grand honneur de diriger vos travaux, mon premier devoir aujourd'hui, en quittant le fauteuil présidentiel, est d'adresser mes remerciements les plus chaleureux aux membres du bureau, pour le concours éclairé qu'ils ont bien voulu me donner en toutes circonstances, particulièrement à notre secrétaire des séances, dont le zèle a été vraiment au-dessus de tout éloge, et à vous tous, Messieurs, pour la bienveillante indulgence dont vous avez fait preuve à l'égard d'un président inexpérimenté.

Dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, des communications intéressantes ont été données à votre Compagnie ; notre secrétaire général vous en a donné le compte-rendu dans une forme aussi élégante que précise, je n'y reviens pas.

Hosted by Google

Répondant au vœu général, nous avons eu à cœur de réaliser certaines améliorations destinées à rendre le lieu de nos réunions plus agréable et plus digne, et d'apporter plus de rapidité à l'impression de notre Revue, pour qu'il soit loisible à chacun de lire et apprécier, peu de temps après, les travaux intéressants, objet de vos communications.

Les communications du 1er semestre 1904 ont été imprimées et envoyées ; vous recevrez sous peu celles du 2me semestre, qui formeront le tome II de la Revue pour 1904.

Cette année a singulièrement éclairci nos rangs. Nous avons à regretter la disparition de M. l'abbé de Broves, fin lettré, bien connu par ses travaux sur l'abbé de Sauvages ; de M. Nègre-Gay, ancien président du Tribunal de Commerce, qui fut président de la Société à une heure difficile, en 1898 ; de M. Gilly, ancien secrétaire de la Société, qui nous donna des monographies intéressantes sur diverses communes de l'arrondissement d'Alais.

Au nom de la Société, je salue respectueusement leur mémoire.

Des évènements plus heureux l'ont également marquée. Notre sympathique président de 1903, M. Bonnes, professeur à l'Ecole des Maîtres-Mineurs d'Alais ; M. Freychet, ancien secrétaire, agent-voyer distingué ; M. Bourinet, notre dévoué secrétaire des séances, ont reçu les palmes académiques.

Je crois être votre interprète en applaudissant à la distinction qui leur a été accordée et leur adressant nos bien vives félicitations.

Il me reste, en terminant, le devoir de saluer le bureau appelé par vos suffrages à diriger vos travaux en 1905 ; le mérite et le dévouement de ses

Hosted by Google

membres, de ceux au moins qui furent mes collaborateurs, vous est connu, et vous avez la conviction, comme moi, que les intérêts de votre Compagnie ne peuvent être en de meilleures mains.

A leur côté, je suis heureux d'y trouver, en qualité de vice-président, un des membres les plus anciens et les plus dignes de la Société : M. Numa Troulhias, archéologue érudit, qui garde précieusement au cœur le culte de la science et du sol natal, et, en qualité de secrétaire-adjoint, un jeune, des plus sympathiques, mon ami Reboul, qui voudra bien apporter à l'exercice de ses fonctions le zèle attentif et éclairé qu'il met dans l'accomplissement de sa charge.

Ceci dit, je prie M. Delmas de vouloir bien prendre place au fauteuil présidentiel.

Janvier 1905.

Hosted by Google

Hosted by Google

ALLOCUTION

Prononcée à la séance d'installation du 2 Février 1905

PAR

GABRIEL DELMAS

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Il y a quelques années, lorsqu'après avoir été admis au sein de votre Société, en qualité de membre résidant, je venais assister à vos séances pour écouter les communications toujours intéressantes de vos conférenciers, j'étais loin de prévoir qu'un jour, à l'unanimité de vos suffrages, je serais appelé à en diriger les travaux.

Cette faveur, inespérée autant qu'imméritée, dont je sens tout le prix, me touche au-delà de toute expression.

Aussi, en prenant possession du fauteuil de la présidence, mon premier devoir est de vous apporter, au seuil de cette nouvelle année, le témoignage

Hosted by Google

de ma vive gratitude et de ma profonde reconnaissance.

Insuffisamment préparé aux fonctions que vous m'avez fait l'honneur de me conférer, je suis, vous l'avouerai-je, mal à l'aise à cette place que m'a laissée mon aimable prédécesseur dont vous avez tous apprécié les brillantes qualités et qu'ont occupée, avant lui, des hommes non moins distingués par leur mérite et par leur savoir.

Recueillir une pareille succession est une lourde tâche dont l'accomplissement est au-dessus de mes faibles moyens et si, après beaucoup d'hésitations, j'ai résolu de l'accepter, c'est que je compte, d'une part, sur votre excessive bienveillance et, d'autre part, sur le concours précieux que voudra bien me prêter le sympathique collègue que vos suffrages ont appelé à la vice-présidence de la Société.

N'attendez pas de moi, Messieurs, les paroles éloquentes auxquelles vous ont accoutumés mes prédécesseurs.

« *Acta non verba* », dit un vieil adage.

Telle doit être notre devise.

Pour la justifier, mettons-nous résolûment à l'œuvre, en utilisant les courts instants de loisir que nous laisse la tâche quotidienne.

Continuons, avec un soin jaloux, les traditions de nos aînés.

Hosted by Google

Conservons, comme eux, le culte des belles-lettres qui ennoblit la vie, la passion de la science qui élargit les limites trop resserrées de la pensée vulgaire et, enfin, l'amour du sol natal, cette seconde patrie qui a soulevé, de tout temps, l'enthousiasme de nos poètes languedociens et inspiré à l'illustre maître que la Société avait l'honneur de compter, au nombre de ses membres, ce vers mémorable de *La Fille de Roland* :

« Tout homme a deux pays : le sien et puis la France. »

A l'exemple de nos érudits devanciers qui nous ont laissé de consciencieux travaux, résultat de longues et patientes recherches, fouillons son passé dans nos archives, mine féconde et inépuisable, ne fut-ce que pour faire sortir de l'ombre ou préserver de l'oubli quelques détails obscurs ou ignorés de notre histoire locale.

Que chacun de nous, selon ses goûts ou ses aptitudes spéciales, apporte enfin son contingent de connaissances dans notre petit Cénacle, centre intellectuel où s'opère la fusion des matériaux, recueillis tous les ans dans les bulletins de la Société, dont la collection, formant plus de cinquante volumes, témoigne de l'incessante activité qui règne parmi ses membres.

C'est à ce labeur incessant que je vous convie.

En l'accomplissant, nous n'éviterons pas, je le sais, les railleries et les traits satiriques qu'on se

Hosted by Google

plaît de nos jours à diriger contre les Sociétés Littéraires et dont ne sont pas exemptes les Académies de Province, atteignant même les corps savants de la capitale, mais nous avons la conviction que nous ferons une œuvre utile, morale et civilisatrice dont nous retirerons tous plaisir et profit.

Pénétrés de cette pensée, nous contribuerons, pour notre part, à la prospérité de notre Société, en nous associant, dans un même effort, vers le but qu'elle poursuit depuis son origine, c'est-à-dire la diffusion des lettres, des sciences et des arts.

En terminant, je crois répondre au sentiment qui est dans l'esprit de tous, en adressant nos plus vifs remerciements à Monsieur Colomb qui nous a présidés, pendant l'année qui vient de s'écouler, avec un tact, un zèle et un dévouement qui lui auraient valu toutes nos sympathies, si déjà, il ne les avait acquises depuis longtemps, alors qu'il faisait partie du Barreau alaisien où il s'était créé, en peu de temps, une place des plus honorables par son talent et l'étendue de ses connaissances juridiques, donnant ainsi, au début d'une carrière trop tôt abandonnée, la mesure de la mâturité de son esprit et de l'indépendance de son caractère.

J'adresse aussi de chaleureux remerciements à notre secrétaire général, M. Haon, qui a mis son intelligence cultivée au service de la Société ; à M. Bourinet, secrétaire des séances, dont le dévouement est sans bornes ; à son successeur, M. Sauvage qui, dans sa nouvelle charge, trouvera l'occasion de montrer une fois de plus qu'il manie, avec une égale aisance, la plume et la parole ; enfin à M. Martel, trésorier, et à M. Carli, archiviste, qui se

Hosted by Google

sont acquittés de leurs fonctions avec une exactitude et un soin auxquels je suis heureux de rendre hommage.

Après avoir payé ce juste tribut d'éloges aux membres du bureau sortant, je souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues, avec l'espoir de les voir suivre régulièrement nos séances et prendre une part active aux travaux de notre Compagnie.

Hosted by Google

Hosted by Google

LES DEUX FAUTEUILS

à Madame M.-G.

Si vous aimiez mes vers, ceux-ci dans la mémoire
Gardez-les, car j'en fais pour la dernière fois.
La corde qui restait à ma lyre d'ivoire,
Hier, avec un frisson se rompit sous mes doigts.

SYLVESTRE.

Bien merci de votre fauteuil ;
Dans ses bras on s'étend à l'aise ;
Je m'y contemple avec orgueil ;
Mais mieux vaudrait, ne vous déplaise,
Avoir vingt ans sur une chaise.

Dans ce temps là j'aurais rêvé,
Au demi jour de ma fenêtre,
D'un songe, hélas ! inachevé,
Qui se fût achevé peut-être,
Si de son rêve on était maître.

Hosted by Google

Vous dire en mauvais vers combien
Je vous ai de reconnaissance,
N'est pas facile, mais le mien
A partagé mon existence :
Rires, grandeurs et décadence.

Épave du temps, pauvre ami,
Sur ton coussin vide de plume,
Quels charmants sommeils j'ai dormi ;
Laissant par béate coutume
De mes mains glisser le volume.

Sans l'appeler, souvent aussi
L'angoisse près de moi s'est assise,
Sombre, et je me demandais si
La terre longtemps serait grise
Et le ciel n'avait plus de brise.

De ces jours qui ne viendront plus,
Je revois tournoyer la ronde,
Poussant ses flux et ses reflux
Dans la solitude profonde
Où je m'enferme hors du monde.

Dans des bruits vagues si j'entends,
Comme un écho lointain d'ivresse,
Je me dis : Est-ce le printemps ?
Mais la chanson meurt en détresse
Dans la nuit toujours plus épaisse.

Hosted by Google

Et de son pas, sans se lasser,
Vient, inconsciente des causes,
La mort. Que j'en ai vu passer
Par les portes à jamais closes,
Lèvres amères ou fronts roses.

Or, d'autres l'ont dit avant moi,
Et je le crois sans déplaisance.
Mais ils ne m'ont pas dit pourquoi,
L'âme avait moins de souvenance
Du bonheur que de la souffrance.

Si c'est pour mourir que l'on naît,
Il me semble que ne pas naître
Serait et plus simple et plus net.
Qu'est-ce qu'un matin apparaître
Pour avant le soir disparaître ?

D'autant mieux qu'en langage clair,
« Sans allusion personnelle »,
Au fond nous ne valons pas cher ;
Etant taillés, mâle et femelle,
A peu près sur même modèle

Baste ! encore si l'on mourait,
Le cœur saignant d'une morsure,
Avec l'air hautain d'un portrait !
Mais pas stupidement d'usure,
Ainsi qu'une vieille masure.

Hosted by Google

Cela dit, pour tuer le temps,
En attendant que lui nous tue ;
Sans les espoirs éblouissants
De mon nom au coin d'une rue...
Ces aveux faits, je continue.

Les souvenirs, c'est le foyer.
Débris fanés, je veux le croire,
Mais le cœur aime à les choyer.
C'est rien et c'est toute une histoire,
Le verre où bébé voulait boire.

Et ces impassibles témoins
De nos familières alarmes
Sous l'ombre rouge, dans les coins,
Ont les irrésistibles charmes
Des sourires mêlés de larmes.

Ouaté de douleurs est le nid.
On s'en serre quand le froid tombe,
Contre l'orage on s'y blottit,
Pour s'échapper après la trombe,
Et revenir dès qu'on succombe.

Ne plus sentir, ne plus penser,
Est-il espérance plus douce ?
Et comme l'on va reposer
Sous les neiges et sous la mousse,
Dans le silence de la brousse !...

JOSEPH LISBONNE.

Le Plos, près Alais.

Hosted by Google

A LA GLOIRE D'ALÈS

(Ode en Prose)

Alès, cité glorieuse, je viens te saluer.

Oui, c'est pour moi un devoir, celui de fils pieux, de venir, aujourd'hui que je me sens en exil, loin de toi — t'apporter mes hommages les plus vrais et mes espoirs les plus vaillants.

Ce ne sera pas, certes, la première fois ; car, des hommes qui t'aient célébrée, qui t'aient immortalisée, tu en eus à toute époque. Chaque siècle en passant t'a laissé de sa gloire, et ton nom flamboie aux pages du livre d'or de l'Histoire ; il y luit d'un éclat sans pareil.

Hosted by Google

***

Après la conquête et l'occupation romaines, et après l'établissement de tes communes, ô Cité, au siècle treizième, tu écoutas le tocsin résonner à l'épouvantable agonie de la Nation Méridionale ; et tu te paras, valeureuse, de ton bouclier d'airain, pour résister à la sombre croisade des barons pillards de l'Ile de France contre le peuple d'Oc ; tu vis ton sang le plus pur s'épandre à flots sur les parvis de ta cathédrale romane ! Mais ce sang engendra des héros ; l'ère martiale alors se déploya.

Tes comtes allant en guerre revenaient victorieux, et sur les champs de bataille planait ton oriflamme à l'aile d'argent.

Le temps vint aussi où tu dus réclamer tes franchises et tes libertés, afin de pouvoir te libérer de la tutelle royale. Que de luttes tu dus souffrir pour cette indépendance !

Les Papes puis vinrent te sacrer.

Et que de sièges, ô Cité, tu soutins avec héroïsme, devant les armées des rois de Paris ! Mais que de fils aussi tu donnas à la France dans une heure douloureuse, pour la défendre contre les Germains étrangers.

Un jour enfin les Poètes vinrent, qui avec un même cœur, brisèrent les épées ; et, comme le soleil après l'orage, avec une même âme, ils entonnèrent l'hymne d'amour et de fraternité !

***

Oui ! une nuit, la paix emplissait ta large vallée, et les ondes folles du Gardon s'étaient apaisées, lorsqu'une voix s'éleva dans le ciel ; c'était La Fare chantant vers toi et

Hosted by Google

pour toi, ô Alès — La Fare sublime et doux, qui faisait retentir le verbe aimé du pays : La Fare qui donna à la faim poétique des siècles à venir toute une œuvre sereine et populaire, désormais immortelle.

Alors, sous ton ciel éclatant, sous ton soleil qui toujours féconde, les lyres d'or vibrèrent, la moisson des jaunes épis mûrit ; et, emplis d'une sainte foi, les poètes chantèrent et te dorèrent d'un rayon étincelant.

***

Arnavielle, le troubadour à la voix de cigale, ardent et inspiré, qui après l'ancêtre La Fare et par ses *Chants de l'Aube* réveillait les Cévennes de leur trop long sommeil, le son de sa lyre allait sur le silence des montagnes et dans le calme des vallons ; aucun ne la fit vibrer plus harmonieusement pour les extases divines de l'amour idéal.

Arnavielle t'avait captivée, ô Muse latine, Muse à la voix d'or, Muse de vérité et de vie, ô toi qui lui fis chanter sa patrie dans cette belle langue nôtre, que malgré tout et contre tous nous sauverons de l'effacement !

Gaussen, qui toute sa vie fut à la peine, tombé dans un oubli ingrat, même chez ses amis, Gaussen allait pleurer ses larmes sur les tombes de ceux qui reposent à jamais.

Cartayrade dont la poésie est douce et dorée comme un pur miel de l'Hymette.

Mon dernier cri, je l'ai gardé pour ceux, hier éclos qui, encore doutant de la lumière, et ouvrant largement leurs ailes dans le soleil et dans la joie ont voulu dédier leur première sève à l'Ame toujours vivace de la grande Terre Cévenole !

Hosted by Google

***

Eh bien ! quand une mère, ô Cité latine, a bercé sur son sein et gardé dans ses bras des chantres pareils, avec un juste orgueil et sans dédain humain, ne peut-on pas la proclamer bien haut, à la face des cieux, *Reine de Poésie ?*

Pour nous, neveux de cette forte race, nous prenons tous à cœur de marcher dans le sentier lumineux qui fut ouvert par eux ; si, encore écoliers et gazouilleurs d'un jour nous n'avons pas sous le front d'aussi riches étincelles, nous avons le même feu sous nos cils, le même amour dans notre cœur ; oui, le même amour et le même grand respect pour la langue léguée par les aïeux, cette langue d'Oc que nous voulons sans tâche et immortelle, parfumée comme les fleurs.

Va, le vent peut emporter les feuilles de tes châtaigniers et de tes myrthes ; le caprice des temps peut effacer tes maisons, écroûler tes tours et tes citadelles, ô Pays, mais ta langue mourir, jamais !

Et, si un jour, jour maudit que je ne veux savoir, tu devais t'engloutir : ô Alès ! si ton nom devait s'éteindre pour ne plus s'allumer, c'est dans ta langue, ton *patois*, comme disent avec mépris ceux de là-haut ; oui, c'est dans ta langue d'Oc qui nous berça et à laquelle nous avons puisé les plus grandes de nos forces, secret du génie de la Race et du Peuple ; c'est dans ta langue que le dernier de tes fils, dressé sur ta dernière pierre et le vent dans les plis de son manteau, pousserait son dernier cri sublime et troublant, et te ferait son dernier adieu !

ROGER BRUNEL.

« Du lac Léman, château de Chillon » Août 1904.

Hosted by Google

NUIT SUR LES ALPES

Vous est-il arrivé de voir,
Le soir,
Apparaître sur le bois noir
L'astre d'argent dans la vallée ?
Et de regarder dans les airs,
Si clairs,
Les points rouges, jaunes ou verts
Dont l'hémisphère est constellée ?

Mille soleils de toutes parts,
Epars,
Offrent, la nuit, à vos regards,
Un tout que votre rien contemple.
Devant l'infini spacieux
Des cieux,
Que l'esprit remplit en tous lieux,
Vous dites : « Ceci, c'est un temple ! »

Dans des édifices murés,
Dorés,
Par quelques rites consacrés
C'est bien à tort que l'on enferme

Hosted by Google

L'esprit agissant, éternel,
Auquel
Le faible langage mortel
Ne peut assigner aucun terme.

Dans le silence de la nuit,
L'esprit,
Sans effort s'élève et grandit ;
On sent Dieu vibrer en soi-même ;
Plongez vos regards dans les cieux,
Vos yeux
Y liront les écrits joyeux
De notre espérance suprême.

Dans un rythmique mouvement,
Charmant,
Le monde se meut en formant
On ne sait quelle destinée ;
Rien ne peut nous ôter l'espoir
De voir
En blanc pur se changer le noir
Où notre vue est condamnée.

ROGER BRUNEL.

(Août, Mont Revard en Savoie)

Hosted by Google

COMPTE-RENDU DE L'EXCURSION

de la

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

Au PONT D'ARC

Chaque année, au retour de la belle saison, le bureau de la Société Scientifique et Littéraire organise quelques excursions aux sites pittoresques qui abondent dans la région des Cévennes.

Ces excursions, agréables et instructives, procurent aux membres de la Société l'occasion de se mieux connaître, resserrent encore davantage les liens qui existent entre tous, permettent de mieux apprécier les beautés naturelles de notre vaste région et constituent la meilleure façon de s'instruire par la communication respective et spontanée des impressions que chacun de nous ressent.

Il y a deux ans, la Société se rendait, au printemps, au Pont des Abbarines, si hardiment jeté sur le Gardon de Mialet et formant avec les hautes montagnes qui l'entourent un ensemble vraiment

Hosted by Google

majestueux ; à l'automne, elle visitait le bois de Païolive, une des plus belles curiosités de l'Ardèche. Les massifs, les fourrés impénétrables de ce bois, en pierres grises sombres, découpées, dont l'ensemble représente une forêt touffue, dans laquelle il serait imprudent de s'enfoncer sans guide, ont fait l'admiration de tous.

L'année dernière, l'excursion au Pont d'Arc, projetée depuis déjà longtemps, a eu lieu et peut être comptée parmi les plus intéressantes qu'il nous ait été donné de faire.

C'est grâce à l'initiative d'un membre de la Société, M. Alizon, avocat, que cette excursion a pu avoir lieu dans des conditions particulièrement favorables.

L'organisation en fut parfaite et chacun de nous a conservé de cette bonne journée un souvenir inoubliable.

Au jour choisi, les excursionnistes se retrouvaient à la gare d'Alais à 6 heures 1/2 du matin afin de prendre le train du Teil qui devait nous conduire à la gare de Ruoms, point terminus du trajet en chemin de fer.

A l'heure indiquée, nous nous trouvions assez nombreux sur le quai de départ : MM. Delmas, Bourinet, Haon, Scheurer, Mailliary, Abauzit, Bastide, Boisson, Bouillard, et plusieurs autres membres de la Société étaient réunis prêts à partir ; la pluie tombait drue et serrée, et les moins intrépides n'avaient point osé affronter les cataractes célestes. Notre excellent et sympathique président lui-même, plongé dans les bras de Morphée, bercé sans doute par le clapotement monotone de la pluie, se réveillait alors que nous étions déjà loin d'Alais.

Le voyage jusqu'à Ruoms fut joyeux et gai, toutefois ce n'était pas sans une vive appréhension pour la suite de l'excursion que nous voyions le ciel devenir de plus en plus noir et la pluie tomber de plus en plus violente.

Hosted by Google

Mais voilà que le train s'engage sur le pont qui traverse l'Ardèche et que nous entrons dans le département de ce nom. M. Bourinet, notre aimable secrétaire arbore alors le brassard marque distinctive et officielle de sa fonction ; déjà l'on sent qu'on approche de Ruoms et bientôt le train entre en gare. Monsieur Alizon se trouvait sur le quai et nous conduisait de suite dans la cour extérieure de la gare où plusieurs grands omnibus nous attendaient pour nous amener directement au Pont d'Arc en passant par Vallon.

En l'espace de quelques minutes, le trajet qui sépare la gare de Ruoms de Vallon était franchi et les voitures s'arrêtaient devant l'hôtel habité par la famille Ollier de Marichard.

Madame Ollier de Marichard a bien voulu nous autoriser à voir le musée constitué par M. Ollier de Marichard, aujourd'hui décédé. Ce musée que Madame Ollier de Marichard, avec une grande amabilité nous a fait visiter, nous fournissant elle-même des explications du plus haut intérêt est vraiment remarquable. Il est justement réputé comme ayant une réelle valeur scientifique. Constitué avec les objets trouvés par M. Ollier de Marichard, grâce à ses patientes recherches, dans les grottes profondes et presque inaccessibles qui se rencontrent dans toute cette région de l'Ardèche ; il contient de nombreuses armes, instruments et objets remontant à l'époque préhistorique.

Il est divisé en plusieurs parties. Dans la première on remarque : les objets provenant de l'âge de la pierre : pierre taillée ou paléolithique, alors que l'homme vivait côte à côte avec les grandes espèces animales aujourd'hui disparues (mammouths, grands rhinocéros, aurochs) et qu'il se servait d'outils en pierre ou en os qu'il taillait par éclats.

On y remarque aussi les objets provenant de

Hosted by Google

l'âge de la pierre polie ou néolithique, où l'homme apprend à polir la pierre et les os.

L'homme, à cette époque, s'abritait dans les cavernes, et ne savait point se bâtir encore des habitations.

Dans d'autres parties, le musée comprend les objets remontant à l'âge de bronze, puis ceux enfin de l'âge de fer.

Chose curieuse et intéressante à constater, Monsieur Ollier de Marichard a également constitué dans son musée une section spéciale consacrée aux objets, outils et armes trouvés dans les cavernes de la Nouvelle Calédonie. Ils sont très semblables à ceux qu'il a découverts lui-même dans les grottes de l'Ardèche.

En quittant le musée de Madame Ollier de Marichard, les excursionnistes n'ont pas voulu s'éloigner de Vallon sans en avoir admiré l'ancien château construit après les guerres religieuses, transformé aujourd'hui en Hôtel-de-Ville. Nous en avons remarqué principalement les superbes tapisseries des Gobelins qui ornent les murs de la salle des délibérations du Conseil municipal.

Immédiatement après, nous remontions dans les voitures pour gagner le Pont d'Arc. La route qui conduit au Pont d'Arc longe la rivière de l'Ardèche sur sa rive droite.

Cette route serpente d'abord, dans une large vallée, mais bientôt la scène change d'aspect, la vallée se resserre, les rochers nus s'élèvent sur les deux rives de l'Ardèche, la route s'enfonce dans une immense tranchée creusée dans les assises d'un calcaire grisâtre, les rochers s'avancent au-dessus du chemin et nos voitures peuvent à peine passer, serrées entre la roche, à gauche, et le précipice profond, à droite, au fond duquel gronde la rivière. Le cri des oiseaux ou le clapotement de l'eau contre les rochers des deux rives troublent seuls le silence de cette solitude.

Hosted by Google

De temps à autre nous apercevons, suspendue à diverses hauteurs, l'entrée d'une caverne que les oiseaux de proie peuvent seuls atteindre.

Le spectacle devient splendide et nous abandonnons presque tous nos voitures pour en jouir plus librement et pour n'en rien perdre.

Tout à coup, à un tournant de la route, nous apercevons une masse de rocher énorme qui semble barrer l'horizon : c'est le Pont d'Arc.

Superbe et majestueux, il est soudé aux rochers des deux rives et il ouvre une arche immense de 54 mètres, sur une hauteur de 70 mètres, sous laquelle passe l'Ardèche.

A l'époque des troubles du moyen-âge, le Pont d'Arc formait un passage que les différents partis se sont disputé et enlevé bien souvent.

Un fort avait été construit à l'entrée du pont et un passage étroit, taillé dans la corniche, ne permettait pas de passer deux de front.

Aussi, quand la garnison était réduite, n'avait-elle d'autre issue que l'abîme qui s'ouvrait sous ses pieds.

Louis XIII ordonna la démolition du fort et fit couper une partie de la corniche pour rendre le passage désormais impossible.

Depuis lors, les petits pâtres ont comblé le vide avec des matériaux et quelques planches, mais le touriste qui craint le vertige ne doit pas se hasarder sur ce chemin étroit et fort dangereux.

Après un excellent déjeûner à l'hôtel, nous n'avons pu résister au plaisir de faire une promenade en bateau sur l'Ardèche et de passer ainsi sous le Pont d'Arc.

L'aubergiste et ses fils, transformés en nautonniers, dirigeaient la barque fragile.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que nous nous embarquions à l'endroit même où quelques mois auparavant de malheureux touristes

Hosted by Google

s'étaient noyés pour avoir voulu, comme nous, passer en bateau sous le Pont d'Arc. Mais la rivière était alors assez grosse, tandis que nous voguions sur des eaux plutôt basses et relativement tranquilles.

A peine avions-nous remis pied à terre, tandis que nous admirions une dernière fois l'ouverture curieuse du Pont d'Arc, œuvre de l'action lente du temps et de l'eau, que la pluie s'est remise à tomber. Alors nous nous sommes réfugiés dans une de ces grandes cavernes qui s'ouvrent dans les rochers environnants.

Peu après, la pluie cessait définitivement et le soleil faisait enfin son apparition pour ne plus nous quitter.

Tandis que les uns s'amusaient à faire des ricochets dans les eaux de l'Ardèche, avec les galets plats de la rive, d'autres gravissaient les pentes escarpées des rochers, certains enfin faisaient résonner les échos de la montagne qui répétaient un nombre considérable de fois le nom prononcé.

Mais les meilleurs moments ont une fin et force nous fut de quitter ces lieux si prenants et si beaux.

Le retour s'est effectué par la même route que l'aller, mais le spectacle n'en était pas moins nouveau, nous quittions les monts abrupts pour revenir vers la plaine; peu à peu la vallée devenait plus large et plus riante et bientôt nous arrivions à Vallon.

Après un court arrêt, nous reprenions le chemin de Ruoms. Le temps était alors merveilleux, le soleil inondait la campagne, la température était douce et la promenade charmante.

Nous ne pouvions quitter Ruoms sans avoir contemplé le panorama vraiment admirable des rives de l'Ardèche. Nous traversons le pont de l'Ardèche et nous nous engageons sur la route de Largentière qui longe la rive gauche de la rivière.

Hosted by Google

La route est située sur un quai suffisamment élevé pour la mettre à l'abri des crues ordinaires.

Sur les deux rives s'élèvent des falaises à pic de 50 mètres de hauteur qu'on dirait bâties avec des moellons cyclopéens. Le soleil couchant les frappait alors de ses derniers rayons et les rochers prenaient, sous l'action de la lumière, des teintes d'un effet magnifique, diverses, variant du rose au violet.

A certains endroits, le rocher surplombant la route, s'avance menaçant au-dessus de nos têtes et nous passons ainsi sous un véritable tunnel.

Mais l'heure du retour a sonné, il faut nous arracher bientôt de ce spectacle splendide et nous regagnons en hâte la gare de Ruoms.

A huit heures et demie du soir, nous arrivions à Alais, heureux et satisfaits de l'excursion que nous venions de faire, et dont nous conservions tous le meilleur et le plus durable souvenir.

Telle a été cette visite au Pont d'Arc et à Vallon. Commencée sous un ciel maussade et pluvieux, elle s'est terminée sous les rayons d'un beau soleil.

Elle fut charmante et instructive, à la fois, et chacun de nous, au retour, formait le vœu de voir bientôt se renouveler une autre excursion aussi agréable et aussi intéressante que celle qui venait d'avoir lieu.

HENRY SAUVAGE.

Hosted by Google

Hosted by Google

LA CONSTITUTION DES CAPITAUX

par la

MUTUALITÉ

...Cependant, l'on veut analyser le mouvement mutualiste. L'on se demande quels services peut rendre la mutualité, non point d'une façon passagère et à la suite d'un engouement, même d'une ère de prospérité, mais d'une manière durable.

Les services les plus connus, les plus répandus, sont, d'abord, le service des secours en cas de maladie, puis le service des pensions de retraite; certaines sociétés allouent une somme, généralement peu élevée, en cas de décès de leurs membres ; d'autres paient des mensualités aux orphelins de leurs sociétaires. Bref, ces divers services, assez limités sous le régime de la législation de 1852, sont ouverts, depuis la loi du 1er avril 1898, on peut dire à tous

Hosted by Google

les genres de prévoyance. Les mutualistes ont largement profité de ces dispositions libérales de la loi, et tous les jours il se crée des sociétés nouvelles, perfectionnant encore les organes existants.

Il est même un fait absolument remarquable, c'est la progression rapide des sociétés en général, malgré le nombre de celles-ci. Les capitaux également s'accroissent d'une façon constante, et les sociétés en arrivent à constituer des sommes énormes, fruit de l'accumulation toujours répétée de cotisations modiques s'élevant, par unité, seulement à quelques centimes.

Nous avons dit un mot des philosophes inquiets qui boudent au mouvement mutualiste. Un de leurs grands arguments s'appuie sur cette accumulation même des capitaux entre des mains peu expertes. Ils reprochent aussi à la mutualité ses procédés souvent empiriques.

L'on peut facilement répondre que, jusqu'ici, la mutualité a trop bien su faire fructifier les sommes dont elle disposa, pour que l'on puisse avoir quelque crainte pour l'avenir. Pour ce qui est de l'empirisme des procédés dont vivent certaines sociétés, c'est là un fait qu'on ne peut nier. Mais ce fait n'est-il point une nécessité? Est-ce que la médecine scientifique et raisonnée d'aujourd'hui n'est pas fille de ce docte empirisme qui, tour à tour, saignait et purgeait le groupe de droite ou celui de gauche? En mutualité, aujourd'hui, l'on médit des tontines. L'on a raison, ces organisations aléatoires ont fait leur temps. Mais enfin, il faut bien convenir que ce sont précisément les comptes des tontines qui ont permis à Déparcieux d'établir ses tables de mortalité, et que c'est sur les tables existantes, de jour en jour révisées par des expériences répétées, que l'on a pu baser des calculs scientifiques d'assurances en cas de vie ou de décès.

L'assurance mutuelle, lorsqu'elle se manifeste par

Hosted by Google

l'assistance d'homme à homme, se fréquentant et s'entr'aidant, constitue la Mutualité. La Mutualité, devenue scientifique, considérée à un point de vue individuel, et réduite à la mise en action de tables mathématiques, s'appelle l'Assurance. Nous avons médit souvent de l'assurance par opposition à la mutualité, nous le reconnaissons. Mais ce n'était pas pour mettre en doute l'excellence de l'assurance, c'était pour placer en première ligne la mutualité. D'ailleurs, c'est là une préférence que, sous une autre forme, un de nos maîtres éminents dans la science mutualiste, M. Mabilleau, directeur du Musée social, formulait si bien, en disant que si saint Vincent de Paul avait eu à ses trousses un actuaire, il se serait bien gardé d'entreprendre aucune œuvre en faveur des déshérités de la vie. M. Mabilleau ne voulait assurément pas médire des actuaires.

Malgré tout, l'avenir appartient à cette union de l'esprit mutualiste et de l'esprit scientifique. Ceux qui sont à la tête des institutions mutuelles doivent avoir à cœur d'entretenir cette foi puissante en l'action efficace de leurs entreprises. Mais, au fur et à mesure que les années font connaître, avec l'expérience, des bases bien établies, des règles sûres, il ne faut pas négliger ces importantes leçons.

La science mutualiste déjà acquise est assez considérable. Elle permet, en tout cas, des estimations qui sont des quasi-certitudes, lorsque l'expérience doit avoir lieu sur un nombre assez important d'individus. Il nous semble donc que le moment est venu, pour la mutualité, de mettre sérieusement en pratique cette science des actuaires, qui, jusqu'ici, n'a guère été considérée par les mutualistes que comme une théorie bonne tout au plus aux compagnies d'assurances, pour établir le chiffre de leurs bénéfices.

Je ne me permettrai pas, Messieurs, de vous dire

Hosted by Google

la différence entre l'épargne et l'économie, la réserve et la prévoyance. Dans l'ordre d'idées que nous étudions en ce moment, *le but à atteindre est la prévoyance raisonnée du maximum d'effets futurs avec le minimum d'efforts présents.* Cette considération nous amène à comprendre l'excellence de la constitution des capitaux par la Mutualité.

Nous ne voulons pas parler des capitaux collectifs, capitaux qui appartiennent à tous, dont personne n'a le droit de disposer. Le Conseil supérieur de la Mutualité a dernièrement donné congé à cette théorie déjà vieillotte du fonds commun de retraites, consacrée pourtant par la loi de 1898. En matière de retraites, l'on en est maintenant au livret individuel. Mais, ce n'est point là la question qui nous occupe.

La constitution de capitaux, que nous voulons préconiser, est la constitution de capitaux en cas de vie ou de décès, pour les mutualistes individuellement. C'est la mise à leur portée de ces opérations, jusqu'ici restreintes à une minorité de citoyens, et que l'on désigne sous le terme général d'Assurances sur la vie.

Il est inutile d'énumérer longuement les avantages de ces opérations pour les mutualistes, surtout si l'on tient compte que les Sociétés organisées sous le régime de la loi du 1er avril 1898 peuvent constituer des capitaux jusqu'à 3.000 francs, dans des conditions exceptionnellement avantageuses, au taux de 4 1/2 °/₀, sous le contrôle de l'Etat. Les Sociétés mutualistes réduisent évidemment au minimum les frais de gestion; de plus, leur organisation leur permet d'opérer par versements mensuels, hebdomadaires même, de sommes excessivement modiques. Elles peuvent donc mettre à la portée des personnes les moins favorisées de la fortune cet acte de prévoyance familial dont on n'a pas assez vanté l'excellence : l'assurance en cas de décès du chef de la maison, ou l'assurance d'une

Hosted by Google

somme déterminée en cas d'invalidité totale de celui-ci. Ceux qui ont connu la détresse matérielle de certaines familles dont le chef vient subitement à manquer me comprendront, sans qu'il soit utile d'insister davantage. La plus modeste allocation est, en pareil cas, la bienvenue.

L'assurance en cas de vie n'est pas moins avantageuse. La prévoyance raisonnée, avons-nous dit, est un fait d'ordre supérieur à l'épargne ordinaire, laquelle met en réserve, le superflu par esprit d'ordre, mais sans but bien déterminé. Par la mise en pratique des combinaisons d'assurance de capitaux en cas de vie à un âge déterminé, ou après un nombre d'années déterminé, l'on arrive à amplifier l'épargne dans une proportion importante. Mais cette épargne, nous dira-t-on, n'est pas à la portée des ayants-droit, pendant la période d'accumulation... Grave erreur ! Les Sociétés peuvent, si elles veulent, consentir des prêts, gagés sur la part de capital constituée, et moyennant une légère retenue pour la contre-assurance en cas de décès.

Puis, le capital constitué, l'assuré étant vivant à l'époque fixée, n'est-il pas vrai que l'entrée en possession de ce capital vaut mieux qu'une pension de retraite ? Le capital peut, d'ailleurs, si l'ayant-droit désire, être converti en une rente viagère à capital aliéné. Cette rente étant servie par la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de capitalisation de 4 1/2 °/₀, l'on voit que c'est là le mode le plus sûr et le plus efficace de se procurer une pension de retraite au maximum. Neuf fois sur dix, d'ailleurs, le mutualiste préfèrera recevoir son capital et il pourra, par exemple, de cet argent, acheter une petite habitation à la campagne.

« A 55 ans, par exemple, avons-nous dit ailleurs (1),

(1) Examen du projet de révision de la loi de 1898. Avril 1905.

Hosted by Google

beaucoup de travailleurs préfèreraient à 360 francs de rente viagère à capital aliéné, un capital de 4.000 francs, qui leur permettrait d'acheter une maisonnette et un coin de terre à la campagne, où le ménage pourrait voir s'écouler d'heureux jours, ayant même un héritage à transmettre aux enfants. Cette somme de 4.000 francs est le capital constitutif d'une rente viagère *à capital aliéné* de 360 francs, au taux de 9 °/₀ qui est approximativement le taux à établir à 55 ans, pour les Sociétés mutualistes. »

Nous nous permettrons, Messieurs, d'insister à ce propos, sur la supériorité que présente, à notre point de vue, le mode de constitution des capitaux en cas de vie, par la Mutualité, sur cette autre œuvre, excellente, sans doute, mais souvent inefficace et détournée de son but : l'œuvre des habitations à bon marché. Le mutualiste qui se constitue un capital jouit d'une indépendance bien appréciable. Rien ne s'oppose d'ailleurs à ce que les deux opérations soient combinées, si l'on veut. En ce cas, le mutualiste paierait simplement son loyer, après avoir stipulé avec son propriétaire que la maison lui appartiendra, après un certain nombre d'années, lorsque le capital à établir sera versé. Le propriétaire de la maison à acquérir est, en ce cas, le bénéficiaire de l'assurance-vie souscrite par le locataire prévoyant. Si celui-ci, même, a souscrit une assurance-mixte, il est sûr que, en cas de décès prématuré, la maison deviendra de suite la propriété de sa famille, le propriétaire étant indemnisé par le montant de l'assurance-décès.

La Caisse Nationale d'Assurances en cas de décès a prévu une disposition de ce genre, il y a bien déjà quelques années. Mais où sont ceux qui en profitent ? Combien sont-ils ? Il en est de ce mode d'assurance bureaucratique comme du système de retraite individuelle libre par la Caisse Nationale. Celle-ci, solidement, et l'on peut dire excellemment

Hosted by Google

réorganisée en 1886, n'a commencé à prendre l'importance d'une grande institution nationale qu'en 1894, lorsque une nouvelle loi a *obligé* toute une nombreuse catégorie de citoyens à y effectuer leurs versements. Le vrai développement, en France, de la prévoyance vers la pension de retraite, date surtout de la loi de 1898, qui, émancipant la Mutualité, lui a permis de se développer largement, et de mettre en œuvre sa force puissante.

Toutes ces idées, d'ailleurs, ne sont pas absolument nouvelles. Depuis quelques années déjà, fonctionnent des Sociétés mutualistes qui s'occupent de la constitution de capitaux en cas de vie ou en cas de décès. Mais ces Sociétés là sont trop peu répandues et nous serions très heureux si nous pouvions amener dans cette voie un grand nombre de mutualistes et un grand nombre aussi de personnes non encore affiliées à des mutualités et qui, vu les ressources minimes dont elles disposent, ne peuvent souscrire des contrats d'assurance-vie, aux diverses Compagnies d'assurances instituées à cet effet.

L'organisation de ce service par la Mutualité peut d'ailleurs se faire de plusieurs manières. De même que l'on a établi les livrets de Caisses d'épargne, de même que l'on a établi les livrets individuels de la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse, pourquoi n'établirait-on pas des *livrets mutualistes de constitution de capitaux en cas de vie?* Sur la première page du livret serait reproduite une table indiquant la valeur acquise en cas de vie, à un âge déterminé, par exemple 65 ans, d'un versement de 1 fr. effectué à un âge quelconque de la vie. Par suite, l'intéressé ne serait pas astreint à une cotisation fixe et pourrait opérer ses versements suivant ses ressources, et à n'importe quel moment. L'on pourrait établir ces valeurs acquises par un versement de 1 franc, soit en cas de vie simple, soit en cas de vie avec

Hosted by Google

contre-assurance, c'est-à-dire remboursement, au décès, des sommes versées. Un autre tableau indiquerait quelle valeur prend un capital de 100 francs appartenant à un homme de 65 ans, lorsque ce capital lui est versé à 60, 55, 50 ans, ou à 66, 68, 70 ans. Il serait facile, ainsi, de modifier l'âge d'entrée en jouissance.

On nous présentera des objections pour l'assurance en cas de décès. Comment s'y prendrait notamment une Société mutualiste qui, ne possédant pas déjà des ressources suffisantes, se trouverait obligée, par une suite de déces prématurés, à payer des capitaux dont elle ne dispose pas encore ? L'objection paraît grave ; la situation serait sans issue si la Société en question ne l'avait prévue. Or, rien n'est plus facile. Les Compagnies d'assurances, avant d'accepter un assuré pour le cas de décès demandent de lui tout un ensemble de conditions de bonne santé et de prévisions de vie au moins normale ; elles basent leur enquête sur un examen médical méticuleux, d'abord, sur l'état de santé des parents, ascendants ou collatéraux, ou leur âge au décès, le genre d'existence de l'intéressé, le rapport entre la somme qu'il veut assurer et les ressources éventuellement disponibles, etc... L'on ne saurait blâmer ces Compagnies d'agir ainsi. Leurs bénéfices seront assurés tout d'abord par le choix de leur clientèle. Mais les Sociétés mutualistes n'ont pas en vue ce but-là. Elles ne désirent que la sécurité de leurs opérations et la plus grande somme d'avantages pour leurs adhérents. Donc, se basant sur des tables de mortalité *moyennes*, ou à peine majorées pour plus de sécurité, elles accepteront comme sociétaires toutes les personnes dont les conditions de vie ne sont pas au-dessous de la moyenne. Le moyen d'élimination est tout simple. Il consiste en un stage d'un ou deux ans. Si le nouvel adhérent vient à décéder avant la fin

Hosted by Google

de ce stage, la Société rembourse seulement le montant des cotisations versées, mais pas le capital assuré. Remarquons que bon nombre de Compagnies d'assurances emploient ce moyen (en plus des autres) vis-à-vis de leur clientèle. Leurs polices ne sont pas toujours incontestables dès la souscription acceptée.

Les Sociétés mutualistes feront bien aussi d'appliquer une autre règle de prudence, spécialement au point de vue financier. D'après la loi de 1898, elles peuvent assurer des capitaux jusqu'à 3.000 fr. Il sera sage de limiter les sommes assurées d'abord à 500, puis à 1.000, 2 000 francs... au fur et à mesure que le nombre des adhérents s'accroîtra parallèlement.

Les Sociétés organisées pour la constitution de capitaux en cas de vie ou en cas de décès, doivent tendre à être très importantes, numériquement parlant ; d'abord pour étendre le service de leurs bienfaits au plus grand nombre d'individus, ensuite pour garantir, par la loi du nombre, l'exacte application des moyennes déterminées par les tables de mortalité.

Moyennant ces précautions statutaires, les Sociétés seront à l'abri de tout aléa de ce côté. Nous ne parlons pas de la sécurité des placements, les Sociétés approuvées devant verser leurs fonds ou leurs titres à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vous me permettrez, Messieurs, de voir un autre avantage, pour les mutualistes, à songer à la constitution de capitaux individuels, en cas de vie, décès ou invalidité ; avantage indirect, et, si l'on veut, d'opportunité, mais qui n'en a pas moins son importance. Dans les milieux mutualistes, l'on se préoccupe fort de la loi projetée sur les retraites ouvrières, et des futures législations sur cette matière. L'on se demande, en pareille occurence, quel

Hosted by Google

sera le rôle et le sort de la mutualité. A tous ceux qui nous diront : Nous voudrions bien être prévoyants et mutualistes, mais l'Etat nous laisse dans une certaine anxiété : nous craignons l'absorption et redoutons le double emploi ; que faire? A tous ceux-là, nous répondons sans discuter les arguments : Constituez des assurances de sommes fixes. Par là, vous éviterez les incertitudes qui vous obsèdent. Vous évitez surtout le fonds commun, main-morte entre les mains de l'Etat ou des Mutualités ; et, si vous préférez une rente à un capital, rien ne sera plus facile que de convertir une somme déterminée en une rente viagère.

Nous leur dirons aussi : Constituez ces assurances de capitaux de préférence par la Mutualité... L'appoint des versements de la Société mutualiste et de l'Etat s'ajoutera toujours à vos versements individuels, et vous recueillerez un bénéfice moral appréciable dans la mise en action de vos sentiments de prévoyance ; vous serez sûrs, en tout cas, que ces sentiments ne pourront que s'accroître. Et, lors même que, selon vos craintes, l'Etat ne continuerait pas à la Mutualité le régime de subventions et de faveurs qu'il lui accorde, eh bien ! vous aurez toujours profité de ces avantages durant quelques années ; la suppression même totale des allocations de l'Etat aux sociétés mutualistes ne modifierait en rien la validité de votre contrat, et vos fonds ne seraient ni plus ni moins aliénés qu'auparavant, puisque ce contrat ne prévoit pas de constitution d'un fonds inaliénable.

L'union de la force mutualiste à la précision aussi exacte que possible de l'actuariat ; la prévoyance individuelle placée non plus en présence de bureaucratiques et silencieuses institutions, mais encouragée, ravivée constamment, grâce à la cohésion des efforts mutualistes ; l'Assurance, en un mot,

Hosted by Google

par le moyen de la Mutualité, voilà bien, semble-t-il, la solution définitive de ce problème de la prévoyance, faisceau considérable de forces non encore exactement coordonnées, mais qui veulent agir.

GABRIEL HAON.

Hosted by Google

Hosted by Google

E. RENARD,
Inspecteur des Postes et des Télégraphes
à Nimes.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

Alexis Gensoul

DE CONNAUX

(GARD)

1740 — 1793

MAITRE DE POSTE A CONNAUX,
VIGUIER-JUGE DE CONNAUX ET DÉPENDANCES EN LANGUEDOC,
PROPRIÉTAIRE ET NÉGOCIANT EN SOIES,
COMMANDANT DE LA MILICE BOURGEOISE DE CONNAUX,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION
SÉANTE AUX JACOBINS A PARIS,
DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE NIMES,
DÉPUTÉ SUPPLÉANT A LA LÉGISLATURE,
MAIRE DE CONNAUX.

Hosted by Google

Hosted by Google

Alexis GENSOUL de CONNAUX

(1740-1793)

D'après un tableau peint à l'huile
par un de ses fils

Hosted by Google

Hosted by Google

AVANT-PROPOS

Au cours de recherches faites en vue de la préparation d'un travail sur les Postes en Languedoc, nous avons découvert à Connaux (Gard), entre les mains de M. Maurensac, maire de cette commune, un lot de vieux papiers ayant appartenus à M. Alexis Gensoul, maître de poste (1740-1793).

Ces papiers, jaunis par le temps et la poussière des greniers, maltraités par d'insatiables rongeurs, nous ont paru intéressants au premier examen.

Nous les avons ensuite compulsés et étudiés avec soin, et nous avons pu nous rendre compte du rôle important joué par notre compatriote.

Nous avons eu, en outre, la bonne fortune d'en consulter d'autres mis à notre disposition par M. Pierre Gensoul, lieutenant d'artillerie à Châlons-sur-Marne, et nous avons été ainsi amené à écrire une petite Notice biographique.

Avant de parler de celui qui fait spécialement l'objet de notre étude, nous croyons devoir dire quelques mots sur l'origine de sa famille.

Hosted by Google

Claude Gensoul, né à Réotier (Hautes-Alpes), en 1655, fut le fondateur de la famille Gensoul, de Connaux.

Issu de parents assurément pauvres, il quitta ses montagnes, à l'exemple d'un grand nombre de ses compatriotes, pour aller gagner sa vie sous un ciel plus clément et dans une région plus riche.

Il exerçait, paraît-il, la profession de marchand ambulant, quand, au cours de ses voyages, il se fixa, en 1670, dans le coquet village de Connaux, situé sur la route nationale de Nimes à Pont-Saint-Esprit. Il n'avait alors que quinze ans.

Plus tard, il contracta mariage dans ce pays qui fut désormais le sien. Il n'eut qu'un enfant nommé Alexis (1687-1760).

Celui-ci devint maître de poste et viguier de Connaux et dépendances en Languedoc, ce qui semble indiquer qu'il avait reçu une assez bonne instruction et qu'il jouissait d'une certaine aisance. Il se maria deux fois. Sa première épouse, Catherine Gayte, lui donna cinq enfants ; la seconde, Marie Michel, lui en donna quatorze.

Les familles aussi nombreuses se font rares de nos jours et nous ne pensons pas qu'on puisse trouver parmi les postiers modernes des exemples d'un tel prolifisme. *Dix-neuf enfants ! que de peines, que de soins, que d'efforts, que de labeurs, que de dépenses pour les élever, pour subvenir à leurs besoins matériels, pour assurer leur instruction et garantir leur avenir ! Et quel stimulant pour un père vraiment digne de ce nom !*

Alexis Gensoul dut le sentir ce stimulant. Il fut à la fois travailleur et économe — deux qualités inhérentes aux montagnards de sa race — ; et, malgré les charges qui pesaient sur lui, il parvint à améliorer sa situation et il put devenir fournisseur des troupes espagnoles et françaises cantonnées aux environs de

Hosted by Google

Connaux, Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit, de 1744 à 1750 (1).

Il est vraisemblable, d'ailleurs, de présumer qu'il dut arrondir son avoir pendant cette période. Indépendamment des bénéfices réalisés sur les importantes fournitures (2) faites aux armées, il profita aussi de ceux résultant de nombreux voyages en poste effectués par des officiers généraux et des personnages de distinction qu'attiraient le séjour et le mouvement des troupes dans le voisinage de Connaux, voire même en Provence.

Comme il y avait déjà loin du fils au père ; du maître de poste, du viguier et du fournisseur des troupes au petit marchand ambulant venu des Alpes en 1670 ! Et ce simple rapprochement ne vaut-il pas à lui tout seul la meilleure des leçons sur les résultats que donnent la constance dans l'effort, l'ordre, l'économie et l'amour du travail.

Nous allons voir ce que fut son fils Alexis, qui lui succéda dans ses fonctions.

---

(1) En 1744, Gensoul conclut un acte avec « Monsieur Vassal, Ecuyer missionnaire général des troupes de Sa Majesté Catholique » pour les fournitures à faire à l'armée espagnole. C'est évidemment cette armée qui opéra en Provence et en Piémont, sous le commandement de don Philippe, et de concert avec les troupes du prince de Conti.

(2) Pour des périodes s'élevant d'un à deux mois, ces fournitures s'élevaient à cinquante mille livres.

Hosted by Google

Hosted by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

Alexis Gensoul

DE CONNAUX

(1740-1793)

ALEXIS GENSOUL : SES ÉTUDES, SA NOMINATION DE MAITRE DE POSTE ET DE VIGUIER, SON MARIAGE. — PROJET D'INSTALLATION D'UNE MANUFACTURE ROYALE DE SOIE. — CONSTRUCTION D'UNE PETITE FABRIQUE. — ACHAT DU FIEF DES FONTAINES. — ÉTABLISSEMENT D'UNE CANALISATION D'EAU ; PREMIÈRE FONTAINE PUBLIQUE A CONNAUX.

—

Alexis Gensoul, fils du précédent, naquit à Connaux en 1740. Il était le dixième enfant du second lit et le quinzième de la famille. Il reçut apparemment une instruction soignée et obtint, à la fin de ses études, le diplôme de bachelier en droit.

Hosted by Google

En 1760, au décès de son père, il le remplaça en qualité de maître de poste et de viguier de Connaux. Peu après, il épousa Mademoiselle Laurence Lafabrègue, fille de noble Jean Lafabrègue, avocat au Parlement et ès Cour de Lyon, ancien Conseiller du Roi et Juge-visiteur général des gabelles du Lyonnais. C'était, d'après une lettre d'un de ses amis, une femme « d'un esprit distingué et d'une grande beauté ». Elle dut avoir une bonne dot : la famille Lafabrègue était riche.

Comme on le voit, Gensoul ne s'apparentait pas trop mal. Son mariage prouve qu'il devait se trouver lui-même dans une situation aisée.

Ses fonctions de viguier et de maître de poste ne suffisaient pas à son activité. Aussi, et sans doute en raison des relations qu'il se créa du côté de Lyon à la suite de son mariage, se livra-t-il au commerce. Dans beaucoup de pièces on lui donne le titre de négociant en soies.

En 1766, les Etats de Languedoc ayant projeté l'établissement de manufactures de soie dans la province, il présenta un mémoire à cette assemblée à l'effet d'obtenir la création d'une fabrique royale à Connaux. Il avait eu soin de prendre, au préalable, l'avis du célèbre et populaire mécanicien, de Vaucanson, dont les inventions étaient si prisées et à qui le cardinal de Fleury avait confié l'inspection des manufactures de soie.

Nous donnons les principaux passages de cet intéressant document.

« Les fontaines de Connaux, en Languedoc, bourg situé à une lieue de Bagnols sur la route de Montpellier, semblent n'avoir resté jusqu'ici dans une sorte d'oubli que pour servir à un établissement de manufactures de soye projetées par Nos

Hosted by Google

seigneurs des Etats de cette province ; l'abondance de ces sources, leur propriété pour la filature des soyes, et leur pente naturelle paraissent n'attendre en effet qu'une fabrique dont elles feraient tourner les moulins avec la plus grande facilité.

Un coteau détaché dans la plaine (1), moitié rocher de nature vive et écailleuse, couvert d'herbes aromatiques, produit ces fontaines admirables par une de ses extrémités et en dirige le cours au lever du soleil; un nombre infini de bouillons, dont quelques-uns font l'étonnement des étrangers par leur grande abondance, sont rassemblés dans un bassin d'environ cent-cinquante toises de longueur, sur trois, cinq et six de largeur ; à la chute de ce bassin se trouvent deux moulins à farine, qui tournent sans cesse par la rapidité des eaux qui se précipitent dans un canal de quatre ou cinq toises de largeur, portant les bateaux de pêcheurs dans son cours avec la plus grande aisance, et jusqu'à son embouchure, qui est la petite rivière de Taves, à une lieue du Rhône ».

. . . . . .

« Le sieur Gensoul fera construire à ses dépens tous les bâtiments convenables, dans la meilleure forme, ainsi que les conduites d'eau, réservoirs, roues tournantes à eau, garnies de toutes les pièces nécessaires, et se chargera de faire filer et ouvrer dans cette manufacture, annuellement pendant dix années, cinquante quintaux de soye de vingt-quatre à trente-quatre deniers.

« Des dépenses et des engagements de cette nature sont au dessus des forces d'un particulier, relativement à cette partie du commerce. Le sieur Gensoul osera donc prendre la liberté de demander à Nosseigneurs des Etats qu'il lui soit accordé

(1) Ce coteau est désigné aujourd'hui sous le nom de colline de Sarcin.

Hosted by Google

cinquante tours doubles, vingt-quatre moulins de dévidage de soixante-quatre tavelles chacun, et vingt-quatre moulins d'organcinage, dont seize en premier et huit en second apprêt, avec leurs roquets, roquettes, guindres, chaînes et pignons, qui seront construits et mis en place aux frais de la Province, et une gratification annuelle de quarante sols par livre de soye fabriquée dans cette manufacture pendant les dix premières années d'exploitation, qui sera le terme où les tours et moulins demeureront acquis à l'Entrepreneur ; qu'il lui soit fait une avance de trente mille livres lors de la construction des bâtiments qui seront reprises sur les gratifications annuelles par une distraction de trois mille livres chaque année ; et qu'enfin le titre de fabrique royale lui soit accordé avec tous les privilèges y attribués ».

. . . . . .

Ce projet précise les conditions d'installation, d'outillage et de fonctionnement des fabriques de soie à l'époque où il fut présenté. Il était assez important. Des gens compétents nous ont déclaré que l'exploitation préconisée aurait nécessité l'emploi de deux cent cinquante à trois cents ouvriers et ouvrières. Elle était de nature à créer une belle situation à Gensoul et à améliorer le bien être général de la population de Connaux. Malheureusement les propositions de celui-ci restèrent sans suite.

Cependant Bagnols et ses environs produisaient une grande quantité de cocons. Gensoul lui-même en récoltait beaucoup. Il rêvait d'étendre son commerce. Il lui fallait bien songer à sa petite famille ; il avait déjà trois enfants. Séduit par le parti qu'il pourrait tirer des sources abondantes du bourg des Fontaines, il fit construire à ses frais une fabrique sur l'emplacement qu'il avait signalé aux Etats. Puis, désireux de s'assurer la jouissance complète

Hosted by Google

de ces sources qu'il n'utilisait que par tolérance, il chercha à s'en rendre acquéreur. Ses pourparlers et ses démarches réussirent et l'inféodation du « fief des Fontaines » — c'est ainsi qu'on les appelait alors — fut consentie à son profit, le 9 juin 1772, par les religieux du prieuré de Saint-Pierre du Saint-Esprit (Pont-Saint-Esprit) qui en étaient propriétaires.

Cette inféodation n'eut pas lieu sans quelques difficultés. Dans un mémoire écrit à ce sujet, Gensoul explique que « l'état de maître de poste, n'étant pas suffisant pour l'occuper, il a formé une petite fabrique de quatre moulins pour ouvrer la soie qui provient de ces fonds ou celle qu'il achète dans les environs ». Il dit aussi qu'il a pour but, en se rendant acquéreur de ces sources abondantes, « de soutenir plus commodément le service de la poste, le foin étant très rare » (1). Il avait évidemment l'intention de s'en servir pour arroser les vastes prairies attenantes au fief, constituées précédemment par son père et par lui, à titre de fermiers.

La construction d'une fabrique de soie et l'achat du fief des Fontaines accusent l'esprit de suite du commerçant, du propriétaire, en même temps qu'ils dénotent l'état prospère de ses affaires. Malgré ses occupations multiples, Gensoul eut la pensée de doter son village d'une canalisation d'eau. En 1771, il fit installer la première fontaine publique, à la grande joie de tous les habitants.

---

(1) Cet argument pour justifier l'inféodation avait une certaine valeur. En effet, au cours de recherches faites dans les archives postales de l'Intendance de Languedoc (Préfecture de l'Hérault), nous avons relevé de nombreuses plaintes de maîtres de poste touchant la rareté et le prix élevé des fourrages, ce qui motivait de leur part de fréquentes demandes d'indemnité aux États généraux de la Province.

Hosted by Google

Cette fontaine se trouvait primitivement dans un jardin communal bordant la route nationale actuelle. Elle est adossée aujourd'hui contre le mur de la maison construite sur l'emplacement de ce jardin. Deux tuyaux débitent à jet continu une eau fraîche et limpide provenant de la source dite de « Sanfons », située à un kilomètre environ de l'agglomération. Au-dessus du bassin, on peut remarquer, encastré dans le mur, un motif d'ornementation sculpté par un des fils de Gensoul.

De 1772 à 1787, on ne relève rien de marquant à l'actif de notre compatriote. Il devait être du reste très absorbé. Il avait à faire face à ses travaux d'ordre industriel et commercial, aux besoins et à la culture de ses propriétés, à la surveillance de ses ouvriers et domestiques, en même temps qu'aux exigences de ses fonctions de viguier et à ses obligations de maître de poste. Il fallait aussi veiller aux soins et aux approvisionnements que nécessitaient ses écuries, comptant au moins une quinzaine de chevaux tant pour l'exploitation de son commerce et de ses propriétés que pour le service des postes (1).

L'éducation et l'instruction de ses enfants le préoccupaient également. Et il tenait tête à tout. Son activité et son intelligence l'amenèrent même à jouer un rôle important pour la défense des intérêts de sa corporation.

Ce rôle est d'autant plus intéressant à étudier qu'il se rattache directement à l'histoire de la Poste aux chevaux pendant la période révolutionnaire.

---

(1) En 1791, un arrêté du Directoire fixa à treize le nombre de chevaux que devait posséder le relais de Connaux.

Hosted by Google

PLAINTES DES MAITRES DE POSTE AU SUJET DE LA DIMINUTION DU PRIX DE LA COURSE D'UN CHEVAL. — TENTATIVE DE GROUPEMENT PROFESSIONNEL PAR GENSOUL, EN 1788. — SUPPRESSION DES PRIVILÈGES DES MAITRES DE POSTE EN 1789. — GENSOUL SE MET A LA TÊTE DU MOUVEMENT DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS CORPORATIFS. — CHARGES DES MAITRES DE POSTE. — ORGANISATION SEMBLABLE A CELLE DES ASSOCIATIONS MODERNES. — INDEMNITÉ EN REMPLACEMENT DES PRIVILÈGES SUPPRIMÉS.

—

A partir de 1788, Gensoul se révèle particulièrement amoureux de ses fonctions de maître de poste. C'était assez naturel; elles constituaient pour lui une part de l'héritage paternel et il entrevoyait la possibilité de les céder à un de ses fils et de lui créer ainsi une situation.

A cette époque, tous ses confrères se plaignaient amèrement de la diminution de tarif qu'on venait de leur imposer. Le prix de la course d'un cheval était réduit de trente à vingt-cinq sols (1).

---

(1) Cette réduction n'était en somme qu'un retour au règlement de 1783 sur la Poste aux chevaux.

Aux termes de ce règlement les chevaux de poste coûtaient vingt-cinq sols par poste. Les voyageurs avaient, en outre, à payer ce qu'on appelait les guides du postillon à raison de cinq sols par poste pour chaque postillon, plus un pourboire que l'usage avait fixé à cinq sols.

La conduite des voitures était, d'ailleurs, réglée comme suit :

Voitures montées sur deux roues, chargées d'une personne : 2 chevaux et 1 postillon ;

Voitures montées sur deux roues, chargées de 2 ou 3 personnes : 3 chevaux et un postillon ;

Voitures montées sur quatre roues, chargées de 4 personnes : 6 chevaux et 2 postillons.

Par ces indications sommaires, et si on tient compte que la poste représentait environ deux lieues, soit 8 kilomètres, on peut apprécier combien les voyages étaient onéreux.

Hosted by Google

Les maîtres de poste du Languedoc déléguèrent Gensoul à l'effet de présenter et de soutenir leurs réclamations auprès de M. le baron Rigoley d'Ogny, intendant général des Postes, Relais et Messageries. Malgré le concours de ceux des environs de Paris, ses démarches restèrent sans résultat. Il ne désespérait cependant pas d'arriver à obtenir satisfaction ; mais, esprit ouvert et perspicace, il se rendait parfaitement compte de l'inefficacité de toute action isolée ou partielle et de la nécessité pour les intéressés de se grouper, d'avoir un représentant permanent à Paris et d'agir collectivement pour donner plus de poids à leurs revendications.

Il ne tarda pas à mettre ses idées en pratique.

Le 12 mars 1788, quelques maîtres de poste, réunis à Paris sur son initiative, choisissent M. Guinet, avocat, pour leur représentant à Paris, et décident que celui-ci fera une tournée en province, en compagnie de M. Gensoul, pour recueillir les suffrages et les signatures de leurs confrères, en vue d'un mémoire à présenter à M. l'Intendant général des Postes.

Ils rédigent ensuite l'intéressant document que voici :

« Messieurs nos confrères seront instruits par M. Gensoul, député du Languedoc, sur tout ce qui a été fait relativement à l'objet de sa députation.

« Nous avons secondé son zèle, autant qu'il nous a été possible, conjointement avec plusieurs de nos messieurs, et nous avons vu le moment où nous allions obtenir le prix des chevaux sur le pied de trente sols ; mais il a fallu céder aux circonstances extraordinaires dont M. Gensoul vous fera part.

« Nous n'avons sans doute rien de plus pressant et de plus utile à nos intérêts que d'avoir à Paris une personne de confiance uniquement consacrée

Hosted by Google

à suivre. à diriger et à solliciter toutes les affaires qui concernent notre service, *nous n'y avons que des juges*, et réduits à nous défendre nous-mêmes par lettres ou mémoires, nous en éprouvons tous les jours les inconvénients, surtout ceux de nos confrères les plus éloignés de la capitale, ou qui ont dès démêlés avec des personnes d'un certain rang. M. Guinet, avocat, établi à Paris depuis plus de vingt-cinq ans, nous a paru l'homme le mieux en état de remplir nos vues ; il y jouit de l'estime la plus méritée et il a la confiance de plusieurs personnes de distinction. Il va faire une tournée accompagné de M. Gensoul, député du Languedoc, pour *recueillir vos suffrages et prendre vos signatures* à raison du mémoire qu'il convient de faire passer à M. l'Intendant des Postes, au sujet de *l'injuste diminution de cinq sols* que nous venons d'éprouver sur le prix des chevaux.

« Nous ne devons pas discontinuer de nous plaindre et si nos réclamations sont générales nous pouvons nous flatter du succès.

« *Si nous parvenons à nous réunir dans l'intérêt général, nous ne serons pas longtemps à ressentir les doux effets de notre réunion.*

« Afin de diminuer autant qu'il sera possible les frais du long voyage que M. Guinet veut bien entreprendre pour nos intérêts et pour lequel il ne demande d'autres honoraires que ses déboursés, il convient non seulement de lui fournir deux chevaux gratis, mais de nous charger de la guide du postillon qui ne nous coûtera que dix sols par poste, au lieu qu'il serait obligé de la payer sur le pied de vingt sols, ce qui fait un objet sur une longue route.

« Un procédé aussi honnête de la part de M. Guinet doit nous engager à lui adresser toutes les affaires qui concernent notre service, avec d'autant plus de raison que nous ne pouvons nous passer d'une

Hosted by Google

personne qui soit à portée de veiller à nos intérêts communs.

« Fait à Paris, le douze mars mil sept cent quatre-vingt-huit. »

(Suivent une quarantaine de signatures).

Ces lignes fixent le point de départ de l'initiative de notre compatriote. Elles laissent deviner les rigueurs de l'Administration supérieure, en même temps que les difficultés d'une action commune. Elles accusent une tentative bien marquée de groupement professionnel. On y trouve les caractères principaux des associations et syndicats modernes: défense des intérêts corporatifs, participation aux dépenses sur le même pied, désignation d'un représentant permanent.

La prestation gratuite de deux chevaux n'était, en somme, qu'une cotisation en nature.

Le choix d'un avocat en qualité de représentant s'explique par les nombreuses affaires contentieuses que les maîtres de poste avaient à poursuivre ou à soutenir.

Quant au langage tenu, il était le même que celui des membres de tous les groupes ou associations en formation de nos jours: « Si nous parvenons à nous réunir dans l'intérêt général, nous ne serons pas longtemps à ressentir les doux effets de notre union ».

On remarquera enfin que le document produit constituait à la fois un appel et un engagement: un appel pour ceux à qui il était présenté, au cours du voyage de MM. Gensoul et Guinet, au nom des confrères déjà adhérents, et un engagement pour ceux qui le signaient.

Au premier rang des signatures se trouve celle de M. Péan, maître de poste d'Arpajon, directeur de

Hosted by Google

celle de Paris. Viennent ensuite celles des maîtres de poste des environs de la capitale et de la route suivie par Gensoul, de Paris à Connaux, par le Centre.

Sa tournée fut, semble-t-il, interrompue à la suite d'un accident dont il fut victime et ses efforts restèrent une seconde fois infructueux. Les évènements politiques n'étaient pas de nature à faciliter le succès de ses revendications. Toutefois, l'idée d'un groupement de défense était lancée. Nous verrons qu'elle fit son chemin.

La Révolution venait d'éclater. Son premier cri, suivant l'expression de Madame de Staël, fut la suppression des privilèges. Ceux des maîtres de poste disparurent comme les autres dans la tourmente parlementaire de la mémorable nuit du 4 août 1789. La situation devenait critique. Il était urgent d'agir. Gensoul n'hésita pas à prendre encore la défense des intérêts corporatifs. Il se fit députer une deuxième fois par ses confrères du Languedoc, alla s'installer à Paris et provoqua une assemblée des maîtres de poste.

Le 14 décembre, il rendait compte à sa femme de ses travaux et de ses démarches, dans les termes ci-après :

« Le 2 décembre, une grande assemblée de maîtres de poste eut lieu à l'hôtel d'Alègre, suivi d'un grand dîner. On députa quatre d'entre nous à l'Administration dont nous étions attendu. M. le comte d'Ogny m'adressa souvent la parole ; il parut content de moi et je ne fus pas moins satisfait. Je lui ay fait part du *projet de correspondance* (1) qu'il

(1) Nous n'avons pas retrouvé ce projet qui intéressait très probablement la capitale d'une manière particulière.

Hosted by Google

n'a pas désapprouvé. Il s'agit que les postes soient conservées. On présente différents projets à l'Assemblée nationale, mais on pense néanmoins que nous serons conservés.

« L'Administration fait un travail pour détruire tous ces projets. Je suis chargé de celui des maîtres de poste. J'ai déjà communiqué quelque chose à l'Administration qui en a paru satisfaite. Il ne s'agit pas de beaucoup écrire, mais plutôt de beaucoup réfléchir. *La matière est délicate dans un moment tel que celui-ci.* Depuis la grande assemblée il y a eu plusieurs comités, mais toujours dans mon appartement. Il est parvenu plusieurs mémoires des maîtres de poste qui m'ont été communiqués, mais tous mal faits à n'être pas présentables. On me flatte que mon travail aura un meilleur sort. Dieu le veuille ! »

. . . . . .

Le travail auquel il est fait allusion à la fin de cette lettre est vraisemblablement un mémoire dont nous avons trouvé la minute non datée, dans les papiers de son auteur. Ce mémoire indique les charges des maîtres de poste et tend à justifier la nécessité du remplacement des privilèges.

Ces charges se résument comme suit :

1° Avoir un nombre fixe de chevaux en tout temps en bon état ;

2° Fournir des chevaux au prix modique de vingt-cinq sols par cheval et par course, prix fixé par les ordonnances du Roi, depuis plus de trente ans, malgré l'augmentation du prix des chevaux, qui a doublé pendant cette période, et celle de toutes les choses nécessaires à la vie et à l'exploitation d'un relai ;

3° Fournir à tous les courriers de cabinet les

Hosted by Google

meilleurs chevaux au prix de quinze sous par cheval ;

4° Fournir des chevaux gratis aux visiteurs des postes ;

5° Assurer le transport des malles à un prix quine rend pas la moitié de la dépense que ce service occasionne ;

6° Enfin assurer les voyages du Roi et des princes sur le pied de treize sous par jour et par cheval pour les tournées ordinaires et vingt pour les tournées extraordinaires.

Gensoul ajoute :

« Ces voyages se font aux frais avancés des maîtres de poste qui n'en sont payés que trois ou six mois et quelquefois un an après. Ce paiement s'élève à peine à la moitié de leurs dépenses ; voilà déjà une perte considérable, mais le déplacement de leurs chevaux et l'insuffisance de ceux qu'on leur laisse pour le service des routes en occasionne une encore plus grande.

« On peut ajouter à toutes ces charges les fréquents évènements qui affligent les maîtres de poste, comme la mortalité des chevaux, la disette des fourrages et les incendies causés par la quantité de lumières nécessaire pour le service de nuit ; un assujettissement continuel ; les rixes fréquentes occasionnées par l'impatience d'un grand nombre de courriers, et par la lézine d'un nombre encore plus grand refusant de se conformer aux ordonnances que les maîtres de poste n'invoquent jamais sans s'attirer des humiliations et souvent de mauvais traitements. Tous ces inconvénients sont inséparables de ce service.

« C'est en considération de toutes ces charges toujours subsistantes ; c'est en considération d'un service aussi utile que pénible et des avances considérables pour l'achat des chevaux, pour les approvisionnements de toutes espèces et pour les

Hosted by Google

vastes bâtiments qu'il a fallu construire ou prendre à loyer que nos rois ont accordé, à titre d'indemnité, aux maîtres de poste, les privilèges dont ils sont privés par une loi très sage sans doute à l'égard des privilèges en général, mais qui ruinerait les maîtres de poste si l'Assemblée Nationale ne daignait s'occuper de leur sort.

« Il est donc très juste et très urgent de pourvoir au remplacement des privilèges (1) des maîtres de poste, le moindre délai causerait du dérangement sur les principales routes d'un grand royaume dont les communications deviennent toujours plus importantes. »

. . . . . .

Ce court exposé nous renseigne exactement sur la situation des maîtres de poste, en même temps qu'il démontre le bien-fondé de leurs revendications. La fin du mémoire contient une proposition de remaniement des tarifs et règlements en vigueur ayant pour but de permettre l'exécution du service tout en réduisant dans la proportion de 2 sur 12 le nombre de chevaux de chaque relais.

Cette proposition, d'après son auteur, réunissait un triple avantage : « celui de dédommager les maîtres de poste ; celui de faciliter le public ; et celui de rendre aux travaux de la campagne plus de trois mille chevaux qui deviendraient inutiles au service de la poste. »

---

(1) Dès leur origine, les messagers de l'Université, puis les coureurs et chevaucheurs jouirent de certains privilèges. Louis XI dans son mémorable édit sur les Postes, en 1464, les consacra. Ils furent tour à tour supprimés et rétablis. En 1789, ils existaient encore. Les maîtres de poste étaient exempts de tutelle, de curatelle, de logement et de contribution aux dépenses de gens de guerre. Ils bénéficiaient aussi d'une exemption de trente livres pour la taille et jouissaient de la permission de tenir une hôtellerie pour les courriers et d'exploiter jusqu'à cent arpents de terre labourable.

Dans le Languedoc, ils obtenaient presque régulièrement tous les ans des Etats-Généraux des gratifications de 2 à 300 livres.

Hosted by Google

L'écononomie que les maîtres de poste devaient réaliser « sur l'achat, la nourriture et l'entretien de 2 chevaux sur 12 » équivalait dans l'esprit de notre compatriote à l'augmentation du prix de la course d'un cheval précédemment sollicitée et qu'il avait reconnu difficile de faire adopter sans mécontenter le public (augmentation de 25 à 30 sous).

On a vu que dans son mémoire Gensoul parle « des rixes fréquentes » qui se produisaient du fait des courriers et des postillons et « des humiliations » et souvent « des mauvais traitements » que s'attiraient les maîtres de poste pour l'application des règlements.

Ces faits n'ont rien de fantaisiste ni d'exagéré. Nous en avons trouvé de nombreuses preuves dans les dossiers de l'Intendance du Languedoc (1). En 1868, Gensoul lui-même mit en prison un postillon de Bagnols-sur-Cèze, nommé Jacques, qui « s'était avisé de commander à l'équipage et de lui manquer essentiellement (à lui Gensoul) ».

Il fallait une discipline de fer pour contenir tout ce personnel de courriers et de postillons, aussi était-il défendu aux courriers « de frapper, ni souffrir que leurs domestiques frappent aucun postillon, ni de fouetter ou faire fouetter les chevaux, de les forcer ou maltraiter, et en général de commettre aucune violence dans les Postes, *sous peine de désobéissance aux ordres du Roi* » (2), ce qui était de nature à entraîner une répression sévère.

En procédant à l'arrestation du sieur Jacques, Gensoul agissait évidemmeut non en qualité de maître de poste, mais en qualité de viguier. N'em-

(1) Archives départementales de l'Hérault.

(2) Ordonnances des 29 janvier 1676, 10 juillet 1720, 8 octobre 1738 et 28 novembre 1756.

Hosted by Google

pêche que sa situation était un peu délicate en la circonstance, car il se trouvait — c'est bien le cas de le dire — *juge* et partie (1). Les motifs invoqués manquaient d'ailleurs de force et de précision. Mais, à cette époque, on n'y regardait pas de si près pour emprisonner les gens !

Gensoul travaillait beaucoup. Dans une lettre du 24 décembre 1789, il dit : « J'ai à travailler nuit et jour pour les affaires dont je suis chargé. M. le duc de Biron doit rapporter incessamment au Comité des finances l'affaire des Postes. Je me prépare pour l'audience qu'il vient de m'accorder et j'ai à faire partir aujourd'hui et demain douze cents lettres *ostensibles* que j'adresse dans toutes les provinces du royaume ».

Il était accablé de plaintes, de réclamations, de demandes de renseignements, de propositions multiples qui lui démontraient plus que jamais la nécessité d'une entente sérieuse, de l'union complète de tous les intéressés.

Au commencement de 1790, notre compatriote redouble d'activité. Il est absolument l'âme et le bras de la défense de la corporation. Il lance un nouvel appel à tous ses confrères et les invite à se concerter sur les mesures à prendre.

Sur ses instances et ses indications, ceux-ci se groupent par département ou par route et se réunissent généralement au chef-lieu de chaque département, après autorisation spéciale des officiers municipaux. Ils discutent ; délibèrent sur la conduite à tenir ; rédigent des procès-verbaux ; dési-

(1) Sans doute pour faciliter la transmission et la rapidité des ordres du Roi ou de l'Intendant de la province, la plupart des vigueries avaient leur siège dans les localités pourvues d'un relai de poste.

Hosted by Google

gnent des délégués chargés de les représenter à une Assemblée générale qui doit avoir lieu à Paris ; et s'engagent à participer aux dépenses du « *bureau de Gensoul* », à raison de dix sols par cheval entretenu dans leurs relais.

Ils sont d'autant plus ardents à soutenir leurs revendications qu'ils se sentent plus libres et, par conséquent, plus forts. Les principes consacrés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen avaient eu pour effet d'émanciper les esprits ; et ceux qui, naguère, se seraient montrés timides et timorés étaient désormais décidés à agir.

Les correspondances et documents que nous avons consultés ne nous permettent pas d'indiquer si des groupes se formèrent dans tous les départements ; mais ils permettent d'affirmer que le mouvement de défense, malgré des divergences d'opinions, revêtait bien un caractère général.

Les réunions ne comptaient, néanmoins, que peu de membres. Il n'en pouvait être autrement, la plupart des départements ne possédant qu'une dizaine de relais.

Quant aux délégués à Paris, ils furent également peu nombreux, les difficultés, la longueur et les frais d'un voyage à la capitale constituant un véritable empêchement pour la majorité des intéressés.

Les renseignements qui précèdent nous montrent que l'organisation de Gensoul était exactement semblable à celle de nos grandes associations modernes : groupes départementaux ; délégués de ces groupes nommés au scrutin ; assemblées générales à Paris ; paiement d'une cotisation entre les mains d'un trésorier désigné. Le fraternel banquet était, du reste, tout comme aujourd'hui, le complément obligatoire de toute réunion, le dernier article du programme — souvent le meilleur, — et celui

Hosted by Google

qui a toujours l'avantage de rallier l'unanimité des suffrages (1).

Y a-t-il lieu d'être surpris de cela ? Evidemment non. Ne reconnaissons-nous pas chaque jour que nous ne faisons que mettre en pratique bon nombre des idées de nos ancêtres de 89 ! (2)

Une assemblée générale eut lieu le 8 mars 1790. Elle désigna par la voie du scrutin, trois délégués chargés de présenter et de défendre les revendications des maîtres de poste auprès de la Convention nationale : MM. Gensoul, de Connaux, Dotezac, de Bordeaux, et Drély, d'Angers.

L'action de ces délégués ne se fit pas longtemps attendre.

Le 20 avril 1790, le duc de Biron déposa sur le bureau de la Convention un rapport favorable sur le principe de l'indemnité sollicitée. Il formulait, d'ailleurs, son opinion dans des termes qui ne faisaient que traduire les indications consignées dans le mémoire de Gensoul.

« Les privilèges, disait-il, n'ont été accordés aux maîtres de poste qu'à la charge de faire le service

---

(1) Nous ajouterons que si, en 1790, le mot « association » ne désignait pas l'organisation des maîtres de poste, ceux-ci eurent bien leur « association générale » en 1838, ainsi qu'en témoigne un document trouvé dans les papiers de Bruno Gensoul, un des fils d'Alexis.

(2) Nous recueillons une nouvelle preuve de ce fait dans une lettre en date du 13 mai 1790, adressée à Gensoul par M. Lamouroux, son collègue de Valliguières (Gard).

Il y est dit : ..... Il doit avoir été présenté à l'Assemblée par M. de Marsanne, de Montélimar, député de la province du Dauphiné, un mémoire pour les postillons.... Ce mémoire consiste à demander que chaque postillon et courrier de la malle versent tous les ans, dans les mains d'un trésorier nommé, six francs pour servir au soulagement des malades, infirmes ou estropiés.

C'est bien là, à n'en pas douter, l'idée d'une association de secours mutuels, idée reprise dans l'Administration des Postes et Télégraphes il n'y a guère que vingt-cinq ans et qui s'est aujourd'hui complètement épanouie sous l'influence de lois libérales nouvelles.

Hosted by Google

des grands courriers et des courriers de cabinet à un prix beaucoup trop modique et onéreux pour eux. Le sacrifice du privilège sans remplacement serait fort au-dessus de tous ceux que l'on pourrait exiger du reste des citoyens, car il absorberait pour la plupart des maîtres de poste presque tout le bénéfice sur lequel est fondée leur subsistance et celle de leur famille ».

Un projet de décret accompagnait ce rapport et prévoyait une gratification annuelle de trente livres (1) par cheval entretenu pour le service de la poste, en compensation des privilèges, et la suppression de la dépense des voyages de la Cour, ce qui constituait indirectement une diminution des charges des maîtres de poste, ces voyages ne leur laissant que des pertes.

Ce projet fut voté le 25 avril et promulgué le 5 mai suivant.

C'était un succès pour Gensoul et pour tous ses confrères qui éprouvaient pour la première fois « les doux effets de leur réunion », suivant les prévisions de celui qui avait conduit la défense. Mais la plupart le trouvaient incomplet en raison de l'obligation que leur imposait le décret de fournir des chevaux à la réquisition des Fermiers des Messageries, à des conditions qu'ils jugeaient inacceptables. Un bon nombre même éprouvaient un vif mécontentement de cette obligation.

Ce fut là le point de départ de la seconde phase de la lutte soutenue et poursuivie par Gensoul avec beaucoup de tenacité.

---

(1) Cette gratification fut supprimée par la loi des 23 et 24 juillet 1793, qui prévoyait toutefois qu'une indemnité particulière pourrait être accordée par la Législature, sur l'avis des Corps administratifs.

Hosted by Google

CONTINUATION DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MAITRES DE POSTE ; GENSOUL TOUJOURS SUR LA BRÈCHE. — GUERRE DE PLUME. — MAINTIEN DES RELAIS DE POSTE. — GENSOUL CALOMNIÉ ; SA DÉFENSE. — SA LOYAUTÉ ET SON DÉVOUEMENT DANS LE ROLE IMPORTANT JOUÉ PAR LUI.

—

A la suite du décret du 25 avril, les délégués des maîtres de poste se réunirent à nouveau en Assemblée générale, le 13 mai 1790, « dans une des salles de l'hôtel impérial, rue des Deux-Ecus, après autorisation de M. le Maire de Paris » dit le procès-verbal.

Ils étaient vingt-deux. Gensoul fut désigné comme membre de la commission chargée de rédiger un mémoire à l'Assemblée nationale « sur les inconvénients pouvant résulter de l'obligation aux maitres de poste de fournir des chevaux à la réquisition des fermiers des messageries. »

Les intéressés trouvaient que les dispositions du décret constituaient un avantage pour ces derniers, qui pourraient retirer un bénéfice de la prestation de chevaux ne leur imposant aucune charge. Et ils se demandaient si les Fermiers des Messageries ne cherchaient pas à ruiner les relais pour faciliter la réussite de leurs projets lors du renouvellement du bail de la ferme.

Hosted by Google

L'agitation faite autour de cette question eut pour effet d'accroître le nombre des mécontents qui étaient du reste divisés au sujet des nouvelles revendications à formuler. Et bientôt beaucoup de démissions se préparaient, notamment sur la route du Bourbonnais. Gensoul en fut instruit. Toujours sur la brèche, usant de toute son influence, il envoya une adresse à tous ses confrères du royaume pour les engager vivement à conserver leurs fonctions, en même temps qu'il appelait l'attention des pouvoirs publics sur cette situation.

Il voulait, dit-il lui-même dans une lettre (1), « prévenir un désordre d'une très grande conséquence pour la nation dans la crise où se trouvait la France ».

Mais cet acte qui était une preuve de son patriotisme réfléchi, sage, bien entendu, ne lui faisait rien abandonner de ses revendications, ni de son ardeur.

L'Intendant général des Postes ayant déclaré dans une circulaire que le service des malles était le seul motif ayant déterminé l'Assemblée à accorder l'indemnité de 10 écus par tête de cheval, Gensoul ne craignit pas de rédiger une deuxième adresse pour réfuter cette assertion peu fondée.

Dans une lettre du 7 juin 1790, à son confrère d'Evreux, il disait : « Il ne suffit pas de commencer une tâche aussi pénible ; il faut encore parvenir à vaincre les obstacles qui doivent naturellement s'opposer à notre marche dans une carrière épineuse. Celui qui épouse la cause commune doit s'armer de courage et de constance. Il est aisé de

(1) Lettre adressée aux membres de la Commission dont Gensoul faisait partie.

Hosted by Google

briller en partant pour un long voyage ; mais c'est à l'arrivée qu'on doit examiner le voyageur. »

En écrivant ces lignes, il exprimait implicitement sa décision de ne pas désarmer, de continuer la lutte. Les intrigues que commençaient à tramer les Compagnies financières, en prévision du renouvellement du bail de la Ferme des Messageries lui fournirent l'occasion de mettre ses sentiments à l'épreuve.

Il eut à soutenir une véritable guerre de plume. Il fit paraître successivement plusieurs opuscules :

« Observations sur la Compagnie Alary », qui avait formé un projet tendant à la ruine de la Poste aux chevaux ;

« Porte-voix national » ;

« Restauration des relais nationaux » (1) ;

« Réflexions sur un mémoire anonyme qui a pour objet la conservation de la Ferme des Messageries » (2).

Dans cette dernière publication, Gensoul se révèle l'ennemi juré des monopoles et des sociétés financières.

Qu'on en juge par les quelques extraits qui suivent.

« Toujours des Compagnies et des hommes avides qui cherchent à tromper le public et à égarer nos sages législateurs, sous les fausses apparences du bien général qu'ils ont toujours méconnu, pour se livrer à la plus cruelle ambition, à cette ambition qui s'engraisse du sang de ses frères ».

---

(1) Ces trois premiers opuscules sont cités dans diverses pièces, mais nous ne les avons pas retrouvés.

(2) Publication faite sous le pseudonyme d'Un membre de la Société de Paris des amis de la Constitution.

Hosted by Google

. . . . . .

« On pourrait comparer le financier proscrit à un serviteur chassé qui, ayant toujours volé son maître, malgré le salaire avantageux qu'il en recevait annuellement, cherche encore à rentrer à son service, qu'il offre de faire gratis avec promesse de lui être fidèle et de ne plus le voler ».

. . . . . .

« Qui ne reconnaîtra, à toutes ces offres insidieuses, une Compagnie d'anthropophages qui cherche à dévorer une quantité innombrable de citoyens industrieux qui trouvent leur subsistance et celle de leur famille dans un état qu'ils ont toujours exercé avec économie et dont l'expérience, et surtout la concurrence doivent nécessairement procurer au public d'autres avantages que ceux que l'on doit espérer de ces voraces entrepreneurs ».

. . . . . .

Le bail de la Ferme des Messageries devait prendre fin en 1791. A mesure qu'on approchait de ce terme, la situation allait s'aggravant pour les maîtres de poste. Beaucoup d'entre eux craignant sans doute la perte de leur relai s'étaieut faits les auxiliaires ou les entrepreneurs de certains services des Messageries. Ceux de la route d'Orléans firent plus : ils provoquèrent une réunion à Paris, le 2 septembre 1790, à la suite de laquelle ils adressèrent une pétition à l'Assemblée nationale pour demander que l'entreprise des messageries leur fut attribuée. Les divisions devinrent alors plus profondes. Gensoul intervint encore. Il envoya une circulaire à ses confrères du royaume pour les mettre en garde contre la tentative d'un certain nombre. Il critiquait le projet de ces derniers, leur reprochait les termes agressifs de leur pétition et

Hosted by Google

leur refusait le droit de parler au nom de tous les maîtres de poste. (1)

Il s'exprimait ainsi :

. . . . . .

« En me dévouant à la défense des maîtres de poste du royaume, je n'ai cessé de combattre une fiscalité aussi nuisible, et de demander, par attribution, la partie de ce service qui pouvait leur convenir et être favorable au commerce. Il est donc impolitique que des maîtres de poste se présentent aujourd'hui pour relever les Messageries qui leur sont si contraires.

Le plan de régie présenté à l'Assemblée nationale par les maîtres de poste partisans de l'entreprise des Messageries, est un plan qui m'avait d'abord séduit. Mais cette régie dispensera-t-elle d'un emprunt de plusieurs millions pour fournir aux frais immenses dont elle est susceptible? Dispensera-t-elle d'une responsabilité solidaire entre un si grand nombre d'associés dont les fortunes sont si inégales? Le terme de cette régie n'est-il pas beaucoup trop court? La proposition, de la part des maîtres de poste de partager avec la nation les bénéfices de cette régie, mais de supporter seuls toutes les pertes qu'elle pourrait donner, ne sera-t-elle pas regardée comme une proposition astucieuse? Enfin l'opinion publique ne présente-t-elle pas toujours les plus grands obstacles contre un faible reste de fiscalité dont le nom seul semble en proscrire l'exercice? »

. . . . . .

« La majorité d'environ mille citoyens cultivateurs et maîtres de poste, contre la minorité d'environ quatre cents ne doit pas être compromise dans une adresse où il s'agit des débats les plus vifs et des

---

(1) Circulaire en date du 2 décembre 1790.

Hosted by Google

plaintes les plus amères, non seulement contre les agents du pouvoir exécutif mais encore contre les pouvoirs exécutif et législatif réunis. »

. . . . . .

« Lorsqu'on vient de sauver le vaisseau du naufrage, on doit craindre de l'exposer presque en même temps sur les mers les plus orageuses.

« Les maîtres de poste ayant été conservés, avec indemnité, en remplacement des privilèges supprimés, et les Messageries ayant été presque détruites par les réformes les plus rigoureuses, comme tous les autres autres citoyens de l'Empire, ils doivent attendre courageusement les doux effets de la plus heureuse constitution, d'une constitution à laquelle nos intrépides et sages législateurs travaillent nuit et jour, d'une constitution qui doit nous restituer tous nos droits en rendant à l'homme toute sa dignité ».

. . . . . .

« Comme cultivateurs, les maîtres de poste doivent l'emporter sur les financiers ; mais comme financiers, ils perdraient tous les avantages et seraient enveloppés dans une proscription bien méritée.

« C'est mon opinion, opinion que je n'ai jamais abandonnée depuis le premier moment de ma commission ; et si l'on prend la peine de lire les différents ouvrages que j'ai écrits sur cette matière, on pourra se convaincre que je n'ai cessé de combattre l'entreprise et les entrepreneurs des Messageries, ainsi que les Compagnies de finances qui ont cherché et qui cherchent encore à s'emparer de tout le roulage du royaume. On pourra également se convaincre que je n'ai pas calculé les dangers qui pouvaient m'être personnels en résistant à l'Intendant des Postes, lorsqu'il s'est écarté du devoir qui lui était imposé de protéger les maîtres de poste et l'établissement le plus utile qui puisse exister dans ce genre ».

Hosted by Google

Gensoul soutint la lutte jusqu'au bout pour le maintien des relais et contre les tentatives d'accaparement des Compagnies, c'est-à-dire jusqu'après la conclusion du nouveau bail de la Ferme générale des Messageries.

S'il n'arriva pas à faire supprimer cette sorte de « fiscalité » — c'est ainsi qu'il l'appelait — du moins il l'atteignit beaucoup indirectement. Sa vigoureuse campagne ne fut pas étrangère aux conditions nouvelles imposées aux Fermiers, aux réductions de tarif, etc., etc. Elle eut en même temps pour effet de sauver l'institution des relais d'une perte qui paraissait inévitable.

Notre compatriote pouvait être fier de ce résultat ; mais il n'en recueillit pas les satisfactions qu'il était en droit d'en attendre.

Les rôles de prêmier plan provoquent toujours des jalousies, même de la part de ceux qui sont incapables de les tenir. A lutter, on s'use d'autant plus que le combat se prolonge. En même temps que des admirateurs et des partisans, on se crée aussi des ennemis ; et la méchanceté de ceux-ci s'accroît non seulement en raison de la force des coups reçus, mais aussi et surtout en raison directe de l'importance de l'échec final.

Gensoul n'échappa pas à cette fatalité. Ses écrits sur les sociétés financières et sur les entreprises d'un certain nombre de ses collègues provoquèrent un retour offensif contre lui.

Aux encouragements, aux chaleureux éloges, aux nombreuses marques d'estime et de sympathie que lui avaient values naguère son initiative hardie, sa courageuse opinion, ses intéressantes publications, son labeur constant pour la défense des intérêts corporatifs, succédèrent bientôt les mensonges et la calomnie, escorte habituelle de l'impuissance et de la haine.

Hosted by Google

L'heure des amertumes avait sonné pour lui. On le représenta sous les plus noires couleurs : c'était un antipatriote, un espion, un ennemi dangereux. On le qualifia même d'âme damnée des Compagnies financières.

C'était un comble ! Il faut croire, du reste, que ses adversaires sentaient eux-mêmes la faiblesse de leurs arguments car ils poussèrent la méchanceté — nous devrions dire la lâcheté — jusqu'à adresser les libelles les plus atroces à son épouse, à tel point que « *la terreur et le noir chagrin s'emparèrent de son âme et qu'elle expira sous leurs traits empoisonnés.* »

C'est Gensoul lui-même qui nous l'apprend dans une lettre adressée à ses « honorables frères » de la Société des amis de la Constitution (1).

Il en eut le cœur meurtri, déchiré. D'un caractère bien trempé, il sut néanmoins puiser dans sa douleur la force de réagir et de se défendre.

Le 11 mai 1791, il adressa aux maîtres de poste une lettre dans laquelle il résumait ses griefs et ses moyens de défense.

Cette lettre est fort belle. Elle est un peu trop longue pour être donnée ici en entier, mais nous ne pouvons résister au plaisir d'en reproduire les principaux passages.

« Un petit nombre de maîtres de poste, des frères égarés par l'ambition, par une ambition mal entendue, se sont permis de publier contre moi les plus infâmes libelles peu de temps après l'impression de mes « Opinions sur les Nouvelles Messageries ».

« Jusque là, ils avaient fait l'éloge de mon zèle et de mes ouvrages ; mais du moment que j'ai eu le

(1) Lettre du 1er juin 1791.

Hosted by Google

courage de leur parler en face, et de leur témoigner mes craintes sur une entreprise aussi dangereuse qu'impolitique, ils n'ont vu en moi qu'un contradicteur dont il fallait se débarrasser. N'écoutant que leur ressentiment, ils n'ont gardé aucune mesure.

« Fort de ma conscience et tranquille au milieu de l'orage, j'ai attendu l'évènement.

« Il est temps que je rompe un silence qui pourrait être mal interprété ou donner trop d'avantage à mes ennemis.

« Malheureusement pour mes détracteurs, mes prédictions sur cette Compagnie de Maîtres de Poste financiers commencent à se vérifier. Le début de cette immense entreprise est des plus alarmant. Les fonds manquent, les procès commencent à se déclarer et peuvent se multiplier ; de là la division, le désordre et la chute de cette Compagnie qui peut entraîner celle des Postes. Ils ont déjà présenté une requête à l'Assemblée Nationale qui a été renvoyée.

« N'ayant en vue que la conservation des Postes, je n'ai cessé de combattre les Compagnies de traitants qui cherchaient à les affaiblir pour s'en rendre maîtres. J'ai démontré que l'établissement des Messageries nuisait au commerce. J'ai employé tous les moyens qui ont été en mon pouvoir pour votre défense. Je n'ai jamais connu de Compagnies de finance ni directement, ni indirectement, que les armes à la main. Aucune considération personnelle n'a ralenti mon zèle. Cette guerre de plume devenue indispensable dans la crise présente, je l'ai constamment soutenue *à mes frais avancés.*

« Vous avez été conservés, les Messageries ont été démembrées et presque détruites.

« C'est ainsi que j'ai été votre ennemi ; c'est ainsi que je veux toujours abuser de votre confiance. »

. . . . . .

« Où trouvera-t-on que je me sois réuni au despotisme ancien; que j'en sois l'avocat, le prôneur, le

Hosted by Google

sectateur; que je sois l'âme damnée des Compagnies de finance?

« Sera-ce dans mon Mémoire sur la suppression des privilèges des Maîtres de Poste du royaume :

« Dans mon Porte-voix national?

« Dans ma Restauration sur les relais nationaux?

« Dans mes Observations sur la lettre-circulaire du ci-devant Intendant des Postes?

« Dans les adresses, avis et circulaires que j'ai eu l'honneur de vous envoyer?

« Sera-ce enfin dans mes Opinions sur les Nouvelles Messageries?

« Si vous prenez la peine de lire ces faibles productions, vous n'y verrez rien qui s'écarte du vrai patrotisme et qui ne tende à la conservation et à l'amélioration des Postes; rien qui s'écarte de l'intérêt public ».

. . . . . .

« L'odieuse épithète *d'espion dangereux*, dont mes détracteurs me gratifient si généreusement, ne peut guère s'appliquer à un citoyen qui ne s'est point tenu caché; qui n'a point gardé un astucieux silence depuis le premier moment que notre glorieuse révolution a commencé à se déclarer; à un citoyen qui a été nommé aux premières Assemblées électorales et qui, dans une des plus nombreuses et des plus importantes (à Nimes), n'a pas craint de monter à la tribune pour démontrer les vexations et l'injustice des dîmes, et pour en demander l'abolition, malgré les menaces qui lui furent faites par les partisans de l'ancien régime. Cette injurieuse épithète ne peut guère s'appliquer à un citoyen qui a été honoré du grade de Commandant d'une des premières légions qui se soient formées pour la défense de la liberté; à un citoyen qui, à l'époque des troubles suscités à Nimes par nos mauvais prêtres, a écrit et a fait imprimer et distribuer gratis dans son département (du Gard), un petit ouvrage intitulé « Adresse aux Languedociens habitants des

Hosted by Google

campagnes », pour servir d'antidote aux perfides insinuations des ennemis de notre immortelle Constitution.

Cette injurieuse épithète ne peut guère s'appliquer à un citoyen qui a l'honneur d'être membre de la Société des Amis de la Constitution des Jacobins séante à Paris, depuis le commencement de sa formation.

Cette atroce et injurieuse épithète d'espion dangereux, ne peut guère s'appliquer enfin *à celui qui a cru devoir faire hommage de son temps et de ses travaux* aux maîtres de poste du royaume, dans la vue de conserver au public un des plus utile établissements qui puisse exister dans un empire tel que la France; *qui a fourni de sa bourse à toutes les avances nécessaires;* avances qui s'élèvent, frais d'impression et de bureau compris, *depuis dix-huit mois de travaux et de veilles*, à la somme de 7376 livres, dont le remboursement lui est encore dû, à l'exception d'une somme de 1811 livres qui lui a été comptée par votre trésorier en plusieurs paiements.

Je n'ai donc pas employé les presses pour pressurer votre sang.

. . . . . .

« Il fallait ou trahir mon devoir en gardant un coupable silence, ou m'exposer au ressentiment de la nouvelle Compagnie qui cherchait à se former. Voilà la pénible alternative dans laquelle je me suis trouvé. Mais, lorsqu'on s'est chargé de la défense d'un grand intérêt, sans calculer les dangers qui peuvent nous menacer, nous devons sans doute remplir dignement nos fonctions, quoi qu'il puisse nous en coûter.

« Peut-on s'écarter de ce principe sans tomber dans le gouffre du mépris et de l'ignominie?

« Je n'ai donc écouté que mon devoir ».

Hosted by Google

. . . . . .

« Je me flatte, Messieurs, que vous n'hésiterez pas à rendre hommage à la vérité, que vous aimez et que vous chérissez, en déclarant que je vous ai défendus en toute loyauté ».

. . . . . .

Quelle belle défense ! Quelle ardeur et quelle sincérité de sentiments ! Et combien Gensoul méritait, à notre avis, la déclaration qu'il sollicitait. Mais quand les véritables liens d'intérêts sont rompus, on est facilement abandonné par ceux que l'on a servis, pour qui l'on s'est dévoué. Aussi n'obtint-il pas facilement satisfaction. Il dut écrire encore à ses confrères.

Il leur disait crânement :

« Il ne s'agit pas aujourd'hui de mon honneur, il s'agit du vôtre.

« Si les faits que je vous rappelle sont faux, ils doivent être rejetés avec mépris ; s'ils sont vrais, j'ai droit, non seulement à votre justice, mais à votre reconnaissance.

« Cependant, lorsque les ennemis que je me suis attirés en combattant pour vous se sont permis de me calomnier d'une manière dont il est peu d'exemple, et qu'à cette occasion je vous demande le témoignage que vous devez à un défenseur qui ne s'est jamais démenti, vous gardez le silence.

« Vous voyez donc, en effet, Messieurs, qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de mon honneur, mais qu'il s'agit du vôtre. »

. . . . . .

Au moment de l'envoi de cette lettre (vraisemblablement vers la fin de 1791 (1) les trois quarts

(1) La minute porte le millésime de 1791, sans indication de mois ni de quantième.

Hosted by Google

environ des maîtres de poste ne s'étaient pas encore acquittés de la petite contribution de dix sous par tête de cheval qu'ils avaient pris l'engagement de payer. Les quelques réponses que nous avons lues laissent l'impression que beaucoup ne tinrent pas leur promesse et que Gensoul perdit quelques milliers de livres sur les fonds qu'il avait avancés.

Les citations que nous avons faites, les extraits que nous avons produits ne laissent, à notre avis, aucun doute sur la loyauté, la sincérité et le dévouement de notre compatriote. Cette opinion se renforce d'ailleurs, des renseignements que nous avons recueillis dans de nombreuses correspondances d'un caractère privé et n'ayant, par conséquent, rien d'apprêté. Il se tint éloigné de sa famille et de ses propres affaires pendant près d'un an et demi. Il fit — comme il le dit lui-même — « hommage de son temps et de ses travaux » aux maîtres de poste du royaume. Il avança de ses propres deniers les fonds nécessaires à la défense de la cause commune. Il ne recula devant aucune considération personnelle et alla jusqu'à tenir tête à l'Intendant général des Postes.

Les attaques, les calomnies dont il fut l'objet l'honorent. Leur violence s'explique par le déchaînement général des passions à une époque troublée ; par la préoccupation, chez ses adversaires, de se ménager une situation alors qu'ils croyaient à la ruine inévitable des relais ; par le très grand intérêt qui poussait les Compagnies financières à accaparer le service de la Poste aux chevaux ; par le sentiment qu'on avait de la force de Gensoul, force résultant à la fois de son ardeur toute méridionale, de la constance de ses efforts et des relations influentes qu'il s'était créées dans le monde politique et notamment parmi les membres de l'Assemblée nationale et de la Société des Jacobins.

Hosted by Google

On peut — on doit — le considérer comme le vrai défenseur des intérêts des maîtres de poste, l'organisateur intelligent et dévoué de cette défense, et l'initiateur de l'idée de groupement professionnel parmi les postiers.

Il joua un rôle très important. Nous sommes heureux que les circonstances nous aient permis de le mettre en lumière.

Hosted by Google

GENSOUL DÉMOCRATE ET PATRIOTE : MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES JACOBINS A PARIS ; COMMANDANT DE LA MILICE BOURGEOISE DE CONNAUX : DÉPUTÉ A LA SÉNÉCHAUSSÉE DE NIMES ; DÉPUTÉ SUPPLÉANT A LA LÉGISLATURE ; MAIRE DE CONNAUX. — GENSOUL DANS SA FAMILLE ; SES FILS ; SON DÉCÈS.

—

D'un esprit ouvert et cultivé, Gensoul n'était certainement pas sans avoir lu les œuvres des Montesquieu, des Voltaire, des Mably, des Rousseau et de tant d'autres penseurs et génies de cette grande génération, œuvres dans lesquelles sont esquissées en traits ineffaçables la plupart des réformes que devait accomplir la Révolution.

Il était imbu des idées d'émancipation, de progrès et de justice sociales nées des abus des régimes monarchiques.

Son ardeur méridionale lui enlevait d'ailleurs toute hésitation et le dégageait de toute contrainte. Aussi, de même qu'il eut le courage de prendre la défense des intérêts de sa corporation, il ne craignit pas non plus de se mettre en avant au point de vue politique et de manifester hardiment ses sentiments malgré la réserve que lui imposaient ses fonctions et les risques qu'il pouvait encourir.

Hosted by Google

En 1789, nous le trouvons membre du célèbre club des Jacobins, à Paris, député à l'Assemblée de la Sénéchaussée de Nimes et commandant de la Milice bourgeoise de Connaux, une des premières légions qui se soient formées pour la défense de la liberté.

Affilié à l'Association des Jacobins dès sa fondation, il continua à en faire partie après ce qu'on appela l'épuration des Feuillants, ce qui dénote ses tendances vraiment démocratiques.

A l'Assemblée de la Sénéchaussée de Nimes, il présenta et soutint une motion sur la Dîme, malgré les rumeurs du parti de l'opposition.

Il considérait la Dîme comme le plus fort, le plus désastreux et le plus abusif de tous les impôts.

Il disait :

« Le plus fort, puisqu'il s'élève plus haut que la taille.

« Le plus désastreux pour les habitants des campagnes, puisque non seulement il leur enlève le *tiers du produit de leur terre;* mais il met encore des entraves continuelles à la levée de leur récolte, et occasionne une multitude de procès.

« Le plus abusif, puisqu'il n'a été volontairement consenti par les Fidèles de la Nouvelle Loi que sous trois conditions mal remplies. La première que la dîme reviendrait au Clocher; la seconde, qu'elle servirait au soulagement des pauvres; la troisième, qu'elle fournirait à la nourriture et entretien des Prêtres et à la décoration des Autels.

« La dîme ne revient point au Clocher; elle est enlevée sans retour pour les pauvres cultivateurs; elle va se confondre dans le gouffre des villes, dont le plus grand nombre des habitants jouissent de l'exemption de cet impôt énorme.

« Faut-il que la classe la plus utile et la plus malheureuse supporte elle seule un pareil fardeau?

Hosted by Google

« Le Négociant, le Financier, une partie de la Robe, les particuliers possédant des immeubles considérables dans la ville, et tant d'autres professions qui se trouvent à l'abri de cet impôt, ne profitent-ils pas de tous les avantages du service des Eglises et de celui de la Religion?

« Par quelle fatalité faut-il que l'Agriculture, notre mère nourricière, soit traitée avec autant de rigueur et d'injustices? »

. . . . . .

Cette motion, suivant Gensoul lui-même, fut rejetée « malgré les vives instances des pauvres habitants de la campagne. »

A l'époque des troubles religieux il la fit imprimer et distribuer à Nimes, accompagnée d'indications sur le choix des députés aux États Généraux.

Il s'adressait aux habitants de la campagne, députés à l'Assemblée de la Sénéchaussée de Nimes, en ces termes. (1)

. . . . . .

« Citoyens dignes de porter ce nom, cultivateurs expérimentés, habitants des campagnes d'un vaste et puissant royaume, si vous êtes la classe la plus nombreuse, la plus utile et la plus souffrante, vous êtes aussi la plus chérie ».

. . . . . .

« C'est parmi vous que vos députés aux États-Généraux doivent être choisis.

« Probité, zèle, expérience, fermeté, voilà les qualités que doivent avoir vos députés à l'Assemblée nationale et auxquelles rien ne peut suppléer. Je dis plus : ces qualités suffisent pour opérer les plus grandes, et les meilleures choses.

« Les villes qui nommeront leurs députés vous

(1) Extrait d'un fascicule sans date ni nom d'imprimeur

Hosted by Google

fourniront des orateurs; les lumières acquises ne manqueront pas, parmi tant d'habiles gens. Les excellents écrits qui ont paru, et qui paraissent tous les jours ne laisseront rien à désirer. »

. . . . . .

« Gardez-vous de ces personnes habituées à vendre leurs paroles et leurs écrits.

« Attachez-vous uniquement dans le choix important qui doit décider votre sort : attachez-vous, dis-je, à ces cultivateurs expérimentés, à ces fonciers aisés, à ces âmes pures et désintéressées, qu'on ne saurait corrompre. »

. . . . . .

Cette publication, quoique anonyme, constituait un acte préparatoire de candidature. Elle fut suivie de plusieurs autres, car à défaut de journaux, les petits opuscules pullulaient.

Toujours zélé, Gensoul correspondait de Paris avec les Sociétés des Amis de la Constitution qui s'étaient organisés dans le Gard et avec la Garde nationale de Connaux.

Ses écrits exaltent à la fois ses sentiments, la Constitution et la Patrie ; ils portent l'empreinte du souffle révolutionnaire.

On peut en juger par les deux lettres ci-après :

« 2 Mars 1791.

« A la Garde nationale de Connaux.

« Frères et amis,

« Mes chers concitoyens, mes camarades, mes frères d'armes, bravo ! bravo ! mille fois bravo !

« Tant que vous opposerez à des frères égarés les

Hosted by Google

armes de la générosité, de l'humanité, du vrai patriotisme, vous serez invincibles, vous serez libres, vous serez heureux !

. . . . . .

« Je crois pouvoir bientôt vous témoigner de vive voix des sentiments qu'il me serait difficile de vous exprimer. Qu'il me soit permis, en attendant cet heureux jour, de vous exhorter à la persévérance. Si des prêtres réfractaires et inhumains cherchent à corrompre un peuple aussi sensible que vaillant, croyez que leurs tentatives seront vaines ; croyez que ce bon peuple peut se laisser tromper un instant, mais qu'il sera toujours incorruptible et je ne cesserai de vous répéter ce que je vous ai déjà dit dans mon adresse aux Languedociens :

Braves soldats, braves Français
Tenez-vous sur la défensive.
Vous serez libres désormais
Si vous savez crier : Qui vive !!!

. . . . . .

« Adieu mes braves camarades, vivre libre ou mourir sera toujours notre devise, et la France après avoir rompu ses fers ne saurait retomber dans l'esclavage. Pénétrons-nous de cette grande et consolante vérité.

« Je suis à vous à la vie à la mort.

« GENSOUL ».

Lettre patriotique adressée aux Sociétés des Amis de la Constitution du Gard et à la Garde nationale de Connaux, à la suite des journées des 22 et 23 juin 1791.

Hosted by Google

« Frères et amis,

« Il est pris et la France est sauvée. Ce roi qu'on ne saurait définir arrivera sous bonne escorte à la capitale. Il y recevra la récompense de ses vertus ou la juste punition de ses vices.

« Les détails ne vous manqueront pas.

« Si vous prenez la peine de lire le petit ouvrage que j'ai eu l'honneur de vous adresser, écrit le 20 et imprimé le 21 de ce mois, vous conviendrez peut être que l'exclusion absolue que j'ai vu prononcer contre la ci-devant noblesse et le ci-devant clergé est une exclusion fondée sur des principes de justice plus encore que sur des maximes politiques.

« Aux armes ! aux armes ! les bons citoyens, des chefs et des officiers patriotes ; point de ci-devant nobles et de ci-devant clergé à cette seconde législature, et je réponds sur ma tête de nos glorieux succès..... (1) . . . . . .

« Vérité, justice, fraternité !

« Sur cette triple base l'incomparable Constitution française durera autant que le monde.

« Je te rends grâce, divine Providence, de m'avoir fait naître Français et de me faire partager aujourd'hui la joie vraiment juste, vraiment fraternelle dont je suis enivré, au milieu d'une multitude de camarades et d'amis.

« Vive la Nation française ! Vive la Constitution ! Vivent nos législateurs patriotes ! Que ce triple cri soit celui de notre ralliement.

« GENSOUL ».

---

(1) Manuscrit troué sur cette partie de la lettre.

Hosted by Google

Le zèle, la propagande de Gensoul furent récompensés. A la fin de 1791, il fut élu député suppléant à la législature et maire de Connaux.

Nous avons déjà signalé son patriotisme et il ne nous paraît certes pas nécessaire d'autres indications pour l'établir. Cependant nous ne saurions passer sous silence un de ses écrits de 1792.

On sait que dès que la guerre éclata pendant la période révolutionnaire les offrandes affluèrent. Des citoyens et des citoyennes de toutes les classes de la société se dépouillaient de tout ce qui avait quelque prix. On voyait arriver à la Convention des paniers et des caisses remplis d'objets divers parmi lesquels les articles d'orfèvrerie étaient les plus nombreux : boucles, médaillons, épingles, tabatières, couverts d'argent, bracelets, etc., etc.

La patrie était en danger ; tous ses enfants voulaient concourir à la sauver, suivant leurs forces et leurs moyens.

S'inspirant de cet élan général, de son enthousiasme, de sa générosité propre, Gensoul formula en termes admirables une proposition qui ne manque pas d'originalité.

La voici :

« MINE PATRIOTIQUE.

« Généreux Français, je ne crois pas m'abuser, en vous assurant que j'ai découvert la mine que je cherchais avec une tendre sollicitude. J'ai fouillé non dans les entrailles de la terre, mais dans le cœur d'un peuple sensible et vertueux.

« Les amis de la Liberté, les Citoyens dévoués à la chose publique, sont en possession d'un très grand nombre de montres à boîtes d'or et d'argent. On peut avancer qu'ils seraient tous disposés à les déposer sur l'autel de la patrie, si la Nation par un retour bien juste de reconnaissance, renvoyait à

Hosted by Google

chacun d'eux le mouvement de leurs montres dans des boîtes solidement et proprement travaillées en fer blanc battu, ornées d'un médaillon frappé sur la partie extérieure, dont l'exergue porterait ces mots : *Je la tiens de la Patrie*, et l'intérieur du médaillon : *Ici sonnent les heures de la Liberté*, avec un reçu signé et scellé par les Corps administratifs, qui ferait mention du poids de l'or et de l'argent ; et qu'il fut ouvert un registre dans toutes les Municipalités pour inscrire les citoyens qui se trouveraient nantis du reçu des Districts ou des Départements afin d'éviter la contrefaction.

« Comme c'est à celui qui a imaginé ce moyen, à donner l'exemple, j'offre ma montre et celles de ma famille, aux conditions proposées. Elles consistent en huit boîtes d'or et deux en argent.

« Si cette inspiration n'était pas heureuse, je dois compter sur l'indulgence de mes Concitoyens en faveur de l'intention. Mais quelle jouissance pour des âmes sensibles, de recevoir de la main de notre mère commune un gage aussi précieux ! Il me semble qu'un meuble de cette nature me serait mille fois plus cher que le bijou le plus richement orné.

« Je crois partager ce sentiment avec des millions de Français, et je n'exagèrerai point, en avançant que nous pourrions compter sur deux millions de Patriotes de tout âge et de tout sexe, qui seraient empressés de s'honorer d'une telle offrande ; ce qui produirait une somme d'environ cent millions en espèces sonnantes bien acquise à la Nation (1).

« Vous savez si l'argent est le nerf de la guerre ; nos ennemis l'ont bien senti. Pour moi, je sais bien que si mon oblation patriotique n'est point

(1) Je ne parle point de plusieurs millions de main-d'œuvre en faveur des ouvriers employés à faire les boîtes, et de tous les autres avantages qui résulteraient du produit de notre mine patriotique.

Hosted by Google

rejetée, nous verrons se métamorphoser en louis et en écus des millions de boîtes, dont la privation se métamorphosera à son tour en jouissance la plus délicieuse !

« Signé : Alexis GENSOUL,
« Maire de Connaux, district d'Uzès, département du Gard,
« Député-Suppléant à la Législature.

« Connaux, le 12 juin 1792, l'an IV de la Liberté. »

Quelle beauté et quelle simplicité dans ces lignes !

Quelle ardeur de sentiments se manifeste dans chaque mot !

Quelle belle exaltation du plaisir de l'offrande !

Et comme on sent battre le cœur de l'auteur aux mots de Patrie et de Liberté !

La proposition resta sans suite. Elle péchait semble-t-il par le côté pratique, mais elle n'en conserve pas moins une certaine valeur et méritait d'être signalée.

Nous avons dépeint l'industriel, le maître de poste, l'homme politique, le patriote. Notre étude serait incomplète si nous ne disions un mot sur Gensoul dans sa famille.

Sur ce point les éléments d'appréciation sont rares, mais les quelques indications que nous avons recueillies dénotent qu'il fut à la fois bon époux et bon père.

Nous trouvons, d'ailleurs, un écho de l'affection qu'il professait pour la compagne de ses jours dans une lettre (1) qui précédait celle qu'il adressa aux maîtres de poste le 11 mai 1791 (voir page 111).

(1) Cette lettre était adressée à ses « généreux collègues de la Société des Amis de la Constitution » sous la protection desquels il se plaçait pour demander justice des calomnies lancées contre lui.

Hosted by Google

On y relève ce passage :

« Lorsque mon épouse, trop sensible ! me vit entouré de ces vils ennemis, lorsque ces infâmes ennemis eurent la cruauté de lui adresser à elle-même les libelles les plus atroces contre moi, la terreur et le noir chagrin s'emparèrent de son âme. Les scélérats ! ils ont assassiné mon épouse qui vient d'expirer sous leurs traits empoisonnés !

« O trop chère, ô trop vertueuse épouse ! si la tendresse et tes frayeurs mortelles m'ont empêché d'armer plus tôt contre mes calomniateurs, ce que je dois à tes cendres m'en impose aujourd'hui l'obligation la plus sacrée.

« La hideuse, la monstrueuse calomnie, peut contempler son ouvrage, à la vue de cinq fils et d'un père fondant en larmes ! »

N'est-ce point là un véritable cri de douleur !

Ce langage ne traduit-il pas les sentiments, les regrets d'un cœur aimant et meurtri !

Très travailleur, absorbé par de multiples préoccupations, dépourvu de distractions mondaines dans son petit village, l'amour de son intérieur, les joies douces et pures de la famille durent souvent constituer pour lui une agréable et réconfortante compensation de ses labeurs.

Nous en cueillons une preuve dans des souvenirs aussi précieux que des écrits; qui parlent autant, si non mieux qu'eux. Il s'agit de trois petits tableaux peints à l'huile (1). Sur un de ces tableaux, Gensoul est représenté dans son cabinet de travail, en compagnie de sa chère épouse; sur un autre, on le

(1) Ces tableaux ont été peints par un des fils de Gensoul (Basile). Ils sont actuellement entre les mains de M. Maurensac, maire de Connaux.

Hosted by Google

voit penché sur le berceau d'un nouveau-né; le troisième le montre en costume de voyage, à côté du cheval qui va l'emporter sur les routes poudreuses. Il tient sur ses genoux un de ses enfants qu'il va sans doute couvrir de caresses avant son départ.

Ces scènes vécues ne valent-elles pas à elles seules tout un poème et n'indiquent-elles pas l'amour de notre compatriote pour sa famille ?

Nous ajouterons que Gensoul devait être chanteur ou musicien. Dans une de ses lettres, M. Péan, directeur de la Poste de Paris, lui dit : « nos demoiselles ne cessent de demander quand viendra M. Gensoul; elles chantent souvent les jolies chansons que vous leur avez apprises ».

Gensoul eut sept enfants, dont deux moururent jeunes.

La préoccupation de leur ménager ou de leur faciliter une situation fut certainement une des causes de son existence toute de travail. Elle motiva ses efforts, le déploiement de son activité, l'élaboration de ses projets industriels, de même qu'elle dut soutenir l'ardeur qu'il mit à défendre la cause des maîtres de poste et le maintien des relais.

Intelligent et instruit, il dut s'intéresser beaucoup à leur instruction. Tous lui firent honneur et se distinguèrent.

Joseph-Ferdinand (1766-1833), négociant et mécanicien, brilla par quelques inventions, notamment par celle d'un système ingénieux de la double croisure Vaucanson. Il mourut à Lyon, décoré de la Légion d'honneur. Par reconnaissance des services rendus à l'industrie de la soie, cette ville donna son nom à une de ses places (la place Gensoul).

Hosted by Google

Basile (1767-1849) cultivait les arts. Il se maria à une Anglaise, artiste de grand mérite. Il fut le dernier des Gensoul, de Connaux.

Alexis, dit Sino, se faisait appeler le Çhevalier de Gensoul de Mouchy (1768-1846). Il fut aspirant volontaire sur la frégate « La Modeste » ; lieutenant au régiment de Champagne en 1792 ; agrégé à la Compagnie des Gardes de la porte du roi en 1805 ; chevalier de l'éperon d'or et chevalier du Mérite du Lion d'Holstein.

Bruno-François (1773-1842) devint maître de poste et titulaire de plusieurs relais après la mort de son père (Connaux, Bagnols, Lafoux.)

Il organisa, en qualité d'inspecteur (1) des Postes, le voyage du pape Pie VII allant à Paris pour le sacre de Napoléon (1804) et celui du comte d'Artois se rendant du Midi à Paris (1815). Il mourut à Bagnols, chevalier de la légion d'honneur.

Justin (1781-1848) fut littérateur et poète.

La Comédie Frnçaise représenta quelques-unes de ses pièces de 1805 à 1828.

On le voit, par ces renseignements, Gensoul aurait été fier de ses enfants (2) s'il avait pu jouir du complet épanouissement de leurs talents et de leurs mérites. Malheureusement, il fut enlevé un peu

---

(1) Ce titre était temporaire. Il était donné aux maîtres de poste chargés d'organiser les voyages de personnages de marque et de les accompagner.

(2) Les enfants d'Alexis Gensoul eurent eux-mêmes une brillante lignée. Parmi leurs descendants on trouve des médecins, des avocats, des officiers et des ingénieurs.

Parmi les descendants des frères et des sœurs de Gensoul on remarque : Emile Augier qui fut membre de l'Académie française ; Paul Deroulède, ancien député ; Gensoul, procureur-général de la République à Chambéry ; Pierre Gensoul, lieutenant d'artillerie à Châlons-sur-Marne.

Hosted by Google

prématurément à leur affection, en 1793, à l'âge de 53 ans.

Cette date est considérée comme celle de son décès. Il serait cependant plus juste de dire celle de sa disparition, car on n'a pu établir exactement où, à quel moment et dans quelles circonstances il trouva la mort. On suppose — et tout semble permettre de le croire — qu'il périt à Paris au cours des massacres qui ensanglantèrent la capitale.

Hosted by Google

Résumé. — Une proposition a la Municipalité de Connaux.

Pour résumer ce travail, nous dirons que Gensoul fut un homme laborieux, actif, intelligent, plein d'une ardeur toute méridionale, soucieux de la prospérité de ses affaires et de l'avenir des siens.

Il contribua au bien-être de la population de son village par l'établissement d'une canalisation d'eau et l'exploitation de ses vastes propriétés et d'une fabrique de soie.

En sa qualité de viguier-juge il dut certainement rendre plus d'un service à ceux qui étaient placés sous sa juridiction.

Ce qui domine tous les actes de sa vie, c'est la lutte qu'il entreprit, dirigea et soutint pendant près de deux ans pour la défense des intérêts des maîtres de poste et le maintien des relais, avec toute l'énergie, toute la ténacité, tout l'esprit de suite, tout le dévouement que comportait la situation.

Membre de la Société des Jacobins, à Paris, il correspondait avec les Sociétés annexes qui s'étaient formées dans le Gard.

Hosted by Google

Ses sentiments, son attitude, son active propagande lui valurent sa nomination de député à l'Assemblée de la Sénéchaussée de Nimes, puis celle de député-suppléant à la Législature, et de Maire de Connaux.

Ses titres, ses diverses fonctions, son action politique, le rôle important qu'il joua comme maître de poste, permettent de considérer Gensoul comme un des plus dignes citoyens de sa commune natale, comme un personnage important, on pourrait presque dire comme une petite gloire locale.

Sa famille et lui sont cependant tombés dans le plus complet oubli.

La Municipalité républicaine de Connaux s'honorerait elle-même en honorant la mémoire de cet enfant du pays ; de celui dont le nom restera intimément lié à l'histoire de la Poste aux chevaux ; de celui qui dès les premiers jours de la Révolution se révéla homme politique dévoué, démocrate convaincu et ardent patriote ; de celui qui présenta et défendit vaillamment à l'Assemblée de la Sénéchaussée de Nimes une motion pour la suppression de la dîme ; de celui enfin que la confiance de ses compatriotes appela aux fonctions de maire, en 1792.

Les faits particuliers ou locaux éclairent parfois l'histoire générale d'un jour nouveau ; ils la rendent toujours plus intéressante, plus documentée, plus attachante, au fur et à mesure qu'ils sont découverts, qu'ils deviennent plus nombreux, qu'ils sont mieux appréciés. Il convient donc de les faire connaître, surtout dans les milieux où ils se sont produits, et d'en perpétuer le souvenir.

Pour obtenir ces résultats une modeste plaque de marbre placée dans la salle du Conseil municipal suffirait. Elle devrait contenir les inscriptions suivantes :

Hosted by Google

L'AN 1905
LA MUNICIPALITÉ RÉPUBLICAINE DE CONNAUX
A LA MÉMOIRE

D'ALEXIS GENSOUL DE CONNAUX
(1740 - 1793)

Maître de poste à Connaux, 1760-1792 ;
Viguier-juge de Connaux et dépendances en Languedoc, 1760-1789 ;
Propriétaire et négociant en soies ;
Défenseur des intérêts des maîtres de poste du royaume, 1788-1791 ;
Commandant de la Milice bourgeoise de Connaux 1789 ;
Membre de la Société des Amis de la Constitution, séant aux Jacobins, à Paris, et correspondant des Sociétés annexes du Gard, 1789-1793 ;
Député de l'Assemblée de la Sénéchaussée de Nimes, 1789 ;
Auteur, dans cette Assemblée, d'une motion pour la suppression de la dîme 1789 ;
Député-suppléant à la Législature, 1792 ;
Maire de Connaux, 1792.

Cette plaque constituerait une véritable page d'histoire. Elle évoquerait à elle seule toute une époque !

E. RENARD.

Nimes, le 15 Mai 1905.

Hosted by Google

Hosted by Google

Filmed by ... CIC 199...

Filmed by Preservation CIC 1999

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Bureau pour 1905	3
Liste des Membres honoraires	3
Liste des Membres titulaires	6
Liste des Membres associés	9
Liste des Membres fondateurs décédés	12
Liste des Présidents et Vice-Présidents de la Société	13
Liste des Sociétés correspondantes	15
Lauréats de la Société (Lycée J.-B. Dumas et Collège de Jeunes filles)	21
Extraits des Procès-verbaux des Séances (Année 1905)	23
Situation financière de la Société au 31 décembre 1904, par M. L. MARTEL, Trésorier	24
Allocution de M. COLOMB, en quittant le fauteuil de la Présidence	39
Allocution de M. Gabriel DELMAS, en prenant la Présidence	43
Les deux Fauteuils, par M. Joseph LISBONNE	49
A la gloire d'Alès, par M. Roger BRUNEL	53
Nuit sur les Alpes, par M. Roger BRUNEL	57

Hosted by Google

Pages

Compte-rendu de l'excursion de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais au Pont d'Arc, par M. Henry SAUVAGE..... . 59

La constitution des capitaux par la Mutualité, par M. Gabriel HAON 67

Notice biographique sur Alexis Gensoul, de Connaux (Gard), par M. E. RENARD 79

Hosted by Google

Page Missing in Original Volume

Hosted by Google

Page Missing in Original Volume

Hosted by Google

NOTE SUR LA HOUILLE

ET LE TERRAIN HOUILLER D'ALAIS

MESSIEURS.

L'histoire de la houille dans notre pays est captivante. Connue déjà au moyen âge, elle prend une importance de premier ordre sous l'impulsion de Tubeuf au XVIII^me^ siècle. Et, après la loi de 1810 sur les mines, l'on voit s'ouvrir et se développer les travaux qui ont, par une production annuelle de 2.000.000 de tonnes, porté au quatrième rang des bassins houillers de France, celui de nos Cévennes.

Mais avant d'aller plus loin, laissez-moi jeter, un regard en arrière, entre le XIII^me^ et le XVIII^me^ siècle pour y suivre avec l'aide de M. A. Bardon, l'auteur érudit de « l'*Exploitation du bassin houiller d'Alais sous l'ancien Régime* », la marche ascendante de l'emploi de la houille.

XIII^me^ SIÈCLE.

« Bernard de Soucanton, abbé de Cendras, de » 1240 à 1254, affecte à l'infirmerie de son monastère » une rente annuelle de cent sous sur les huit » livres que lui doivent chaque année les conces- » sionnaires des mines de Montaut (aujourd'hui » Rochebelle) ».

Hosted by Google

XIV^me SIÈCLE.

« Le 23 novembre 1344, Michel Ribaute, Bertrand » Barral, Pierre Prieur et Jean de Dions, fermiers de » la mine de St-Jean du Pin, traitent avec Guil- » laume de Bossagues, laboureur d'Alais ; ils lui » promettent trois deniers tournois par salmée de » charbon *gros à usage de forge*, et un denier » tournois par salmée de charbon *menu à usage de* » *four à chaux*. »

XV^me SIÈCLE.

» Au XV^me siècle, la consommation est relativement assez importante, pour que la ville envisage parfois l'épuisement des mines de charbon qu'elle possède.

» Pierre et Urbain Salvaire, Pierre Marchat et Pierre Arnolet, marchands, prennent à ferme le four à chaux communal et les *charbonnières ;* ils s'engagent envers les consuls, le 19 août 1437, à acquitter les censives que la ville paye à l'abbé de Cendras chaque année, pour ses mines de charbon.

....

« Et, si durant le bail qui est de six ans, il ne se trouvait plus de charbon pour alimenter les fours, en ce cas, et en prouvant qu'ils ont fait diligence pour en trouver, le bail serait résilié. »

« Les seigneurs louent leurs houillères comme leurs terres, leurs prés. Les mines de charbon dépendant de la seigneurie de Portes sont affermées, de 1473 à 1476 dix-huit livres par an, de 1497 à 1499 douze livres 1/2, de 1500 à 1509 dix livres. »

Hosted by Google

XVI^me SIÈCLE.

« On ouvre partout des charbonnières. Le seigneur de St-Félix qui n'avait jamais songé à affermer ses mines de houille s'y décide en 1571, les paysans de St-Andéol, de Robiac, deviennent peu ou prou mineurs. En 1562 l'abbé de Cendras afferme à Philippe Borel, marchand d'Alais, toutes les mines de charbon dépendant de son abbaye ouvertes ou à ouvrir, 20 livres par an. »

XVII^me SIÈCLE.

« Le conseil municipal d'Alais de 1617 accorde à Antoine Pain, rentier du four d'Etienne Robert, l'autorisation de prendre du charbon aux charbonnières du Bois-Commun, pour y faire de la chaux qu'il vendra à qui et au prix qu'il voudra. »

» Les fermiers des mines de charbon se coalisent. Dès 1647, le syndicat détient les mines de Lafare, de Portes, du comté d'Alais, de Trouilhas.

» Les mines de Lafare sont celles de St-Félix ou St-Martin-de-Valgalgues.

» Le 23 Juillet 1650, de Lafare loue à Gignoux et Laupies, les charbonnières qu'il a à St-Martin pour 60 livres par an, pendant quatre ans. »

Les citations qui précèdent, établissent la chaîne ininterrompue de l'extraction et de l'usage de la houille dans notre pays cévenol, depuis le XIII^me siècle jusqu'à l'arrivée de François Pierre Tubeuf qui devait, sous le bénéfice d'un privilège royal, fouiller le terrain houiller d'Alais dans presque son étendue visible.

Hosted by Google

XVIIIme SIÈCLE.

Le 17 avril 1773, par arrêté du Conseil d'Etat du Roy, le sieur Tubeuf obtint « la permission d'exploiter, exclusivement à tous autres, pendant 30 années consécutives, les mines de charbon de terre qui se trouvent et pourront se trouver aux environs d'Alais et de St-Ambroix, ainsi que dans toute l'étendue des terrains qui sont situés entre St-Esprit, Laudun, Uzès, Anduze, Villefort, Aubenas et Viviers, ayant Barjac au centre. »

Ce vaste périmètre, d'une contenance de plus de 3.000 kilomètres carrés, renfermait tout le bassin houiller visible d'Alais.

Je ne m'étendrai pas ici sur la vie et les travaux de Tubeuf, d'autres mieux qualifiés l'ont fait avant moi et, les lecteurs pourront consulter avec fruit :

1° *Histoire du Languedoc*, par de Gensanne, de 1776 à 1779.

2° *Essai historique sur l'origine et le développement de l'exploitation du charbon de terre* par J. Malinowsky, 1869.

3° *Statistique géologique, minéralogique du Gard*, par E. Dumas, 1877.

4° *L'exploitation du bassin houiller d'Alais*, sous *l'ancien régime* par Achille Barbon, 1898.

5° *Allocution* prononcée à la société scientifique et littéraire d'Alais, par M. de Cabissole, Président sortant, le 10 janvier 1900.

Qu'il me suffise de donner le tableau statistique des mines exploitées par Tubeuf, quatre ans et demi après l'obtention de son privilège, pour montrer l'activité de ce pionnier des mines et l'essor qu'il imprimait à l'industrie houillère.

Hosted by Google

Il résulte en effet d'un état descriptif du 1er septembre 1777, dressé par M. Louis Alles, directeur des mines, pour le compte de Tubeuf, que déjà, à cette époque, ses travaux portaient sur :

5 mines à St-Jean-de-Valériscle.
4 — à Molières.
1 — à Créal, entre Robiac et Rochessadoule.
3 — à Rochessadoule.
1 — à St-Martin-de-Valgalgues.
2 — au Mas-Dieu.
2 — au Pradel.
3 — à Portes.
1 — à L'Affenadou. } marquisat
1 — à La Trouche. } de
1 — à La Levade. } Portes
2 — à Trescol. }
1 — à Trouilhas Grand'Combe.
1 — à Lairolle.
1 — à Laforêt, comté d'Alais.
2 — à la montagne du mas de Bouat.
5 — à Montaut.
1 — à la Loubière (importante).
1 — à Pigère près Banne (importante).

Soit 38 mines.

Plus tard, Tubeuf ouvrait la mine Royale et le Puits Tubeuf, travaux encore debout de nos jours, et utilisés pour l'exploitation des mines de Rochebelle et Cendras.

Mais, c'est au cours du XIXe siècle que le terrain houiller d'Alais a été étudié par des géologues éminents telsque : Elie de Beaumont et Dufrenoy, Emilien Dumas, Varin d'Ainvelle, Callon, Parran, Grand'Eury, G. Fabre, Bertrand, etc.

Loin de moi la prétention de venir après eux, apporter de nouveaux matériaux à l'édifice scientifique qu'ils ont élevé.

Hosted by Google

Cependant, le sujet est si vaste et si complexe, qu'on pourra toujours glaner dans le champ qu'ils moissonnèrent ; un vieil aphorisme ne nous enseigne-t-il pas ? qu'une mine n'est bien connue que lorsque elle est finie.

Je n'ai pas d'autre ambition, et les quelques épis que j'ai pu cueillir, je les présente à la Société, sur le désir que m'en a exprimé notre honorable président ; heureux serais-je, Messieurs, si j'ai pu, malgré l'aridité du sujet, un instant vous intéresser.

***

Tous ceux qui s'occupent un peu de mines, dans notre pays des Cévennes, savent que le T. H. a été déposé dans les dépressions des micaschistes et qu'il est, quand il n'affleure pas à la surface. directement recouvert par le Trias (1), sauf à de rares exceptions.

Mais ce que nous voyons aujourd'hui, ne représente ni l'étendue ni l'épaisseur des sédiments déposés à l'époque carbonifère dans le lac houiller,

Des destructions périodiques en ont, à diverses époques géologiques, modifié la topographie ainsi que le relief.

Elles sont dues, suivant l'ordre chronologique qu'il est rationnel de leur attribuer :

1° Au soulèvement du promontoire de micaschistes du Rouvergue.

---

(1) Le terrain Permien qui s'intercale entre le Houiller et le Trias est inconnu dans le Gard.

Hosted by Google

2° A la dénudation post-houillère et anté-triasique.

3° A la dénudation post-crétacée.

4° A l'érosion d'âge quaternaire, se rapportant peut-être à l'époque glaciaire.

1° SOULÈVEMENT DES MICACHISTES DU ROUVERGUE.

La configuration actuelle du bassin houiller d'Alais présente deux massifs principaux, reliés entre eux par une bande étroite qui passe au sud de la montagne du Rouvergue, à Mercoirol.

Ces deux massifs sont aussi désignés sous le nom de : bassin du Gardon et bassin de la Cèze.

Le 1er s'arrête au nord aux mines de la Jasse, le 2me se termine aussi au nord, aux mines de Pigère.

Au-dessous de la bande houillère qui réunit ces deux massifs, le houiller passe sous les terrains secondaires qui le recouvrent et revient affleurer :

1° Dans la direction du sud : au Mas-Dieu, à St-Martin-de-Valgalgues, Fontanes, Rochebelle, Bois-Commun, Soustelle.

2° Dans la direction de l'Est : au Martinet, St-Florent, St-Jean-de-Valériscle et Molières.

Cette division en deux massifs est la conséquence du soulèvement des micachistes du Rouvergue

C'est un promontoire dont la base se relie vers le nord aux micaschistes de Grand-Brahic et Malbosc (Ardèche), d'Aujac, de Génolhac, de Chamborigaud, et dont l'extrémité sud est située à Mercoiral.

Ce cap atteint l'altitude de 700 m. sur le mont Rouvergue, dépassant de plus de 100 m. les points culminants du T. H. qu'il a démantelé et séparé.

Hosted by Google

Mais cette masse de terrains anciens en se faisant jour à travers les assises houillères, a entrainé avec elle des lambeaux du dépôt dont elle prenait la place et, malgré les érosions postérieures dont il sera parlé plus loin et qui devaient en réduire le nombre, le volume et l'étendue ; il est resté des témoins irrécusables qui indiquent un plus grand emplacement du lac houiller et permettent, au moins sur sa bordure nord et ouest, d'en esquisser approximativement l'ancien rivage.

Ces témoins sont des îlôts de T. H. parfois avec couches de houille, isolés aujourd'hui du corps principal, et répartis comme il suit sur les micas-chistes.

1° à Vern, entre Sénéchas et Chamborigaud.

2° à Tarabias, au-dessus du Chambon.

3° à Meyrières, au-dessus de Bordezac.

4° au Gour Nègre, réunion du ravin de Cessous avec l'Auzonnet.

5° à Olympie, entre St-Paul Lacoste et Perriès.

La ligne enveloppante qui contourne ces vestiges passe : par Brahic (Ardèche), Aujac, Belle-Poële, Chamborigaud, Blannaves, St-Paul-Lacoste.

Et il n'est pas téméraire d'estimer que le lac houiller s'avançait jusque là, sinon plus.

Dans ces conditions, la superficie actuellement connue du lac houiller ne représenterait guère que les 2/3 de la superficie primitive, 1/3 ayant été supprimé par le soulèvement du cap du Rouvergue.

2° DÉNUDATION POST-HOUILLÈRE ET ANTÉ-TRIASIQUE.

Avant le dépôt du Trias sur le Houiller, celui-ci devait encore être soumis à des accidents d'une

Hosted by Google

extrême importance : Grandes failles dont plusieurs remarquables entre toutes sont devenues classiques, telles : la faille des Cévennes connue sur 50 kilomètres de long, celle de la Bannelle considérée comme un des grands accidents géologiques de France ; celle du Col-Malpertus, particulière à la Grand'Combe et dont les effets sont encore, malgré le développement des travaux d'exploitation, l'objet de contreverses savantes. — Dans la parenté des failles, il ne faut pas oublier les plissements nombreux qui s'alignent surtout, depuis l'extrémité sud du bassin (Bois-Commun de Rochebelle), jusqu'à l'extrémité nord à Pigère, au contact même de la Bannelle, en passant par : Fontanes, St-Martin, le Mas-Dieu, le Martinet, Lalle et Banne.

Ces bouleversements dans le T. H. ont eu pour effets de le disloquer, en le fragmentant, d'en abaisser ou relever les lambeaux, suivant le sens dans lequel ont joué les failles, d'imprimer aux stratifications des pentes variant depuis l'horizontale jusqu'à la verticale.

Mais, toutes ces perturbations sont secondaires en comparaison de la vaste érosion qui devait les suivre.

En effet, le T. H. a été profondément dénudé sur toute sa surface, sa topographie primitive dont j'ai tracé tout à l'heure une esquisse hypothétique, a été modifiée, des montagnes entières ont disparu emportées par les eaux.

Quelles eaux ?

Je laisse ici la parole à M. Grand'Eury. (1)

« L'on est forcé d'admettre qu'après les grandes » et nombreuses dislocations du T. H. la mer Per- » mienne, avec une force de destruction extraordi- » naire, est venue dégrader ce terrain en voie de

(1) Géologie et Paléontologie du bassin houiller du Gard, 1890. Page 223.

Hosted by Google

» submersion par le travail érosif des vagues, en » araser les inégalités aux proportions montagneu- » ses, enlever des étages entiers avant le dépôt des » graviers et poudingues qui constituent la base » du terrain de recouvrement » (le Trias).

Invoquons aussi à ce sujet, l'autorité de M. G. Fabre.

Dans les notes explicatives de sa carte d'Alais (Juillet 1901), on lit ;

» Le Jurassique et le Trias reposent en couches » presque horizontales sur le Houiller disloqué et » arasé. On peut affirmer que la dénudation post- » houillère et anté-triasique avait enlevé ici des » montagnes de 1500 mètres de haut. »

Si quelqu'un parmi vous, Messieurs, désire un jour se rendre compte par lui-même des perturbations éprouvées par le T. H. dans sa topographie comme dans son relief ; je lui signale particulièrement la région du Mazel et de Pigère au voisinage de la Bannelle. Il y verra : des plissements nombreux d'une netteté remarquable, une érosion de 8 kilomètres de longueur qui a supprimé tout un faisceau de couches de houille entre le Mazel et Gagnères, le dépôt triasique en stratification discordante sur le houiller arasé ; enfin, la disparition brusque du terrain houiller par le jeu de la grande faille de la Bannelle, qui rejette ce terrain sous les calcaires oxfordiens du bois de Païolive.

3° DÉNUDATION POST-CRÉTACÉE

Franchissons maintenant, Messieurs, la longue série de siècles pendant lesquels se déposèrent à leur tour, au-dessus du Trias et dans l'ordre de superposition qui leur était imparti, les formations jurassiques, crétacées et tertiaires, recouvrant d'un

Hosted by Google

manteau de plus en plus épais notre vieux bassin houiller, pour assister à une nouvelle dénudation non moins importante que la première.

Si vous parcourez à l'Est et au Nord-Est de notre ville, les communes de Mons, St-Privat-des-Vieux, Servas, Salindres, St-Ambroix etc., vous êtes à chaque pas arrêté par des îlots de conglomérats très agglutinés, constitués par des galets de calcaire dont le volume varie, entre la grosseur d'un hectolitre et celle d'un grain de blé.

Ce sont les débris de montagnes calcaires de formations crétacées et jurassiques, détruites par des courants d'une violence extrême, et déposés en ilots irréguliers dans le grand bassin tertiaire lacustre d'Alais, au sujet duquel E. Dumas s'exprime ainsi :

« Ce bassin a une très grande étendue : dans le » Gard seulement, depuis les rives du Vidourle près » de Sommières, jusqu'aux communes de Cornil- » lon et de Laval St-Roman où il finit, sa longueur » présente un développement d'au moins 100 kilo- » mètres et l'on peut évaluer sa largeur moyenne à » 7 ou 8 kilomètres. »

M. G. Fabre dans les notes explicatives de sa carte déjà citée, ajoute, après avoir évalué la dénudation post-houillère par l'arasement de montagnes de 1500 m. de haut, que : « la dénudation post-cré- » tacée en a fait disparaître d'autres de la même » importance. »

L'action destructive de ces courants s'est fait sentir sur le T. H. lui-même dans les parties découvertes ; on en trouve des témoignages manifestes sur la route de Rochebelle à la Royale et notamment à la montée des Lauriers, où, les conglomérats calcaires reposent directement sur le houiller.

Hosted by Google

Une partie du sol d'Alais est formé de ces conglomérats appelés Amenlas dans le pays, tels : l'emplacement du fort Vauban, la Maréchale, la tranchée du chemin de fer aux Allemandes, etc. etc. — On en observe un spécimen remarquable au tunnel du P.-L.-M. près de la gare de St-Ambroix.

Dans quelle proportion le T. H. a-t-il été ravagé par cette nouvelle grande érosion ?

Elle a dû être relativement faible, parce que la plus grande partie du Houiller était alors recouverte par des formations postérieures qui l'ont protégée, et ce ne peut être que la zone d'affleurement avoisinant le bassin lacustre qui a pu être atteinte.

Néanmoins, nous constatons ici sans pouvoir la supputer, une troisième réduction des richesses houillères.

5° EROSION DE L'AGE QUATERNAIRE, SE RAPPORTANT PEUT-ETRE A L'EPOQUE GLACIAIRE

Celle-ci, dans la chronologie des temps géologiques, est la plus récente.

Toutes nos Cévennes en ont subi les effets. Elles ont été déchirées, ravinées par des torrents dont ceux d'aujourd'hui sont une bien faible image.

Parcourez les vallées de nos Gardons d'Alais et d'Anduze, de la Cèze, des rivières de l'Ardèche, pour ne parler que des plus rapprochées de notre cité; vous trouverez sur leurs rives des nappes de cailloux roulés, mélangés généralement à de la terre rouge, déposés par ces rivières à des hauteurs qui atteignent jusqu'à 50 m. au-dessus de leur lit actuel.

L'emplacement de notre chère ville d'Alais est resté longtemps sous ces hautes eaux ; la plus grande partie de son sol est formée de sable, de limon, ou de cailloux roulés, ainsi que le démontrent journellement les fondations de nos maisons.

Hosted by Google

Quant à ces dépôts sur le flanc des collines, vestiges de l'ancien lit. ils abondent dans la région. Voyez plutôt : au mas Dumas, quartier des Allemandes, à la butte Thibaud en face la gare de Tamaris, à la montagne du Soulier, en face Fontanes, à Malbos (Gard), aux Taillades, en face Salavert, etc.; du côté de Bessèges ; voyez le côteau du Travers, à Gagnères ; la pointe nord du viaduc, à Chavagnac ; tout le hameau, etc., etc. — il faudrait citer toutes les grandes rivières de nos Cévennes. Je m'arrêterai cependant sur un point intéressant de l'un de nos Gardons. Lorsqu'on monte la route d'Anduze à St-Félix-de-Paillères, on rencontre en pleines dolomies oolitiques un dépôt remarquable de cailloux roulés, avec terre rouge, très fertile, où vivent de beaux châtaigniers; ce point surmonte la ville d'au moins 50 mètres verticaux.

Ces dépôts sont composés, tout au moins dans nos contrées, de roches où la silice abonde, ce qui explique dans le cas particulier que je viens de signaler, la présence des châtaigners (1). On y remarque des granites, des gneiss, des micaschistes, du quartz, des roches éruptives et souvent du minerai de fer.

Mais il ne faudrait pas considérer ces faits comme isolés et particuliers à nos montagnes, ils se rattachent à une époque géologique bien déterminée, probablement à la débâcle des glaciers de l'Europe occidentale.

C'est la débâcle des glaces qui a élargi les vallées, transporté les sédiments qui en occupent les fonds, formant les plaines et y apportant des alluvions fertiles. — Parlerai-je du Rhône, pour rester autant que possible dans le voisinage de notre pays. C'est à lui et à ses affluents qu'on doit l'immense

(1) On sait que la silice est indispensable à la culture du châtaignier.

Hosted by Google

cailloutis de la Crau, débris de roches alpines. Le glacier du Rhône, aujourd'hui limité au St-Gothard, descendait avant la fonte des glaces jusqu'à l'emplacement de Lyon, où l'on retrouve : sur le plateau des Dombes et le côteau de Fourvière, la trace de ses anciennes moraines Le lit de ce fleuve a pu s'élever à plus de 80 mètres au-dessus du lit actuel, ainsi que le témoignent en certains points les nappes de cailloux déposés sur ses rives (1).

Mais revenons à notre terrain houiller, but de cette note.

Les cours d'eau. grossis dans les proportions que je viens d'esquisser, qui ont passé sur le T. H. découvert, ont arraché des lambeaux, qu'ils ont roulés et transportés avec des sédiments de toute nature, aux estuaires de la Méditerranée d'alors.

Telle est, Messieurs, la quatrième cause de destruction partielle du T. H. d'Alais.

Après ces pertes successives, on conçoit qu'il ne reste aujourd'hui qu'un terrain houiller considérablement amoindri. En effet, si on mesure sa puissance dans les régions les plus facilement accessibles à l'observation, on constate : pour le massif Ouest, côté Portes-Grand-Combe, 1600 m. d'épaisseur à partir de l'orifice du puits de La Serre jusqu'au fond du sondage de Ricard ; et pour le massif Est, côté Pigère-Bessèges, 1650 m. mesurés à partir du Mazel jusqu'aux conglomérats de la base, à Martrimas (Ardèche).

Ces deux mensurations s'approchent du maximun de puissance du T. H., mais il ne faudrait pas supposer qu'on les retrouvera dans toute l'étendue

---

(1) Le Rhône a 812 kilom. de parcours.
De l'embouchure du Rhône à Lyon il y a environ 260 kilom.
L'ancien glacier du Rhône aurait donc reculé de 550 k. environ (distance de Lyon au St-Gothard).

Hosted by Google

du bassin ; deux raisons s'y opposent : la première vient de l'irrégularité du relief des micaschistes qui forment le substratun du T. H. ; la deuxième est due aux érosions plus ou moins profondes qui le ravagèrent comme il a été dit plus haut.

Mais, tel qu'il est de nos jours, il offre à l'activité humaine des ressources considérables. Le bilan en a été dressé par un maître ; en 1890, Grand'Eury a estimé en effet à 1.000.000.000 de tonnes au moins, le charbon contenu dans le bassin jusqu'à 1.000 à 1.200 m. de profondeur ; sans tenir compte des couches de mauvais charbon que tôt ou tard l'on parviendra à utiliser, et non compris les richesses enfouies dans la partie du bassin située à l'Est de la faille des Cévennes.

Ces richesses à l'Est de la faille des Cévennes ! mais c'est la réserve des générations futures ; car nul doute aujourd'hui ne s'élève sur l'extension du T. H. sous les terrains secondaires et tertiaires, qui sont à l'Est de cette grande faille. — Les sondages déjà anciens de Montalet (1860), de Chaudebois (1865), des Mages (1869), avaient porté la lumière sur cette question de premier ordre ; car tous les trois rencontrèrent la houille et quatre concessions furent accordées à la suite de ces découvertes. (1)

L'esprit d'initiative ne s'est pas arrêté là, d'autres tentatives ont suivi les premières, et pour ne parler que des plus récentes, je citerai : les deux sondages de St-Martin-de-Valgalgues 1896-1898, dont le succès nous a valu une houillère de plus aux portes d'Alais, celle de St-Brès près St,-Ambroix et, enfin, celle de Chassagnes, près des (Vans Ardèche).

Ces deux dernières méritent une mention spéciale, car elles étendent encore plus le champ des

(1) Montalet, St-Germain-Alais, Provençal, Les Mages.

Hosted by Google

découvertes à l'Est, et même au Nord de la région connue.

Le sondage de St-Brès, attaqué le 12 décembre 1900 dans le Lias supérieur (Toarcien) a rencontré le T. H. à 480 m. de profondeur, il a été approfondi jusqu'à 706 m. et le fond est toujours dans le Houiller

Entre 480 et 706 on a traversé 9 couches de houille.

La concession a été accordée en 1904.

Celui de Chassagnes, près les Vans (Ardèche), ouvert dans le Trias le 10 mai 1901, a rencontré le T. H. à 299 m. 50, il l'a traversé sur 171 m. 30 avec quelques filets de houille, et est entré dans les micaschistes à 470 m. 80, le sondage a été poussé dans ce terrain jusqu'à 504 m. 30.

Au point de vue industriel cette recherche est nulle ; mais elle n'en a pas moins démontré l'existence du T. H. à 5 k. au Nord de la Bannelle dans un pays où il n'était que soupçonné.

Quant à donner l'explication de sa faible puissance (171 m.), on peut la trouver dans ce fait, qu'à 4 k. 1/2 à l'ouest de Chassagnes, au village de Marvignes, on observe un pointement de micaschistes émergeant au-dessus du Trias ; ce qui tendrait à prouver : que les effets du soulèvement des micachistes du Rouvergue, se seraient étendus jusque là, et que le T. H. de Chassagnes se trouverait sur le rivage du bassin sous-jacent qui doit, suivant les probabilités, s'étendre et s'amplifier sous la plaine de Berrias, mais, à des profondeurs inaccessibles à nos moyens actuels.

L'Exploitation de la houille sous les terrains tertiaires d'Alais jusque sous les terrains crétacés de Berrias, sera l'œuvre de nos arrières-neveux si, à cette époque lointaine, la houille est encore comme aujourd'hui, le pain quotidien de l'industrie.

Hosted by Google

MINERAI DE FER DE PALMESALADE

Indépendamment de la houille qui est la substance minérale classique du Houiller, ce terrain renferme aussi du minerai de fer, le plus souvent à l'état de carbonate.

Un gisement d'une réelle importance autant par la quantité que par la qualité du minerai, a été connu et largement exploité par les Romains. Il est situé à Palmesalade, commune de Portes, tout près de l'ancienne voie Régordane, à droite et à gauche de la rivière d'Auzonnet, sur laquelle existe encore un pont romain en assez bon état.

On peut suivre aisément la trace de leurs travaux, par les détritus qui couvrent le sol sur 1 kilom. de longueur dans le sens des couches ; ils approfondirent même leurs galeries jusqu'à 15 m. sous la rivière.

Quant aux preuves d'un traitement métallurgique, elles ne sont pas rares dans la vallée de l'Auzonnet et aux environs, car l'on y rencontre fréquemment des dépôts de scories de fer avec débris de fours et de charbon de bois.

En 1841, la Compagnie des Fonderies et Forges d'Alais reprit ce beau gisement et l'exploita jusqu'en 1873, époque où elle fut contrainte de l'abandonner, par suite de l'invasion des travaux par la rivière. L'excellente qualité du minerai faisait alors la réputation des fers soudants de Tamaris.

Ce minerai de fer est un carbonate à texture spathique, semi-cristallin ; il forme des couches en chapelets parfaitement stratifiées, et paraît être le dépôt de sources thermo-ferrugineuses, contemporaines de la formation houillère.

Hosted by Google

OR DES CHAMADES.

C'est encore dans le terrain houiller qu'il faut chercher le gisement des paillettes d'or roulées par le Gardon, la Cèze et la Gagnère.

Ce sont les conglomérats schisto-quartzeux, à la base même du Houiller, qui recèlent le métal précieux.

Lorsque ces conglomérats sont lavés et désagrégés par des cours d'eau, ils abandonnent aux courants les quartz et les terres aurifères qu'ils contiennent.

Le gisement typique de ces conglomérats est situé aux Chamades, commune de Malbosc (Ardèche), dans la rivière de Gagnères.

***

J'arrête ici, Messieurs, cette note, trop courte pour l'ampleur que comporte le sujet, mais trop longue cependant, pour l'attention que vous avez bien voulu m'accorder et dont je crains d'avoir abusé ; mais pour laquelle, je vous exprime toute ma reconnaissance.

Au cours de cette note, nous avons essayé de lire une page du Livre de la Nature, si grand et si mystérieux ! L'homme, tourmenté du désir de savoir, cherche à connaître l'origine, la vie et même, à prévoir la fin de la planète qu'il habite ; car il sent que sa destinée est liée à celle de la terre qu'il foule aux

Hosted by Google

pieds. — Son existence est, en effet, suspendue à celle de cette terre qui, elle-même, comme tous les corps dont l'Univers est rempli, est dans les mains puissantes de l'Auteur des Mondes !....

LÉON PEYRE.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

ALPHONSE PARRAN

1826–1903

Hosted by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

sur

A. PARRAN

Alphonse Parran, ingénieur en chef des Mines, mort à Paris le 1er Avril 1903, à l'âge de 76 ans, a laissé derrière lui des œuvres industrielles considérables, qui fixent à jamais son nom dans notre région.

Né en 1826 à St-Hippolyte-du-Fort, il perdait son père tout jeune, et après des études excellentes au lycée de Montpellier, entrait en 1846 à l'Ecole Polytechnique, sur les conseils d'un de ses parents : M. Combes, ingénieur éminent et membre de l'Institut. Sorti dans le corps des Mines, il fut chargé tout d'abord de l'enseignement de la géologie et de la minéralogie à l'Ecole des Mines de St-Etienne. Observateur consciencieux, il donna la mesure de son mérite de géologue dans de nombreuses notices parues dans les *Annales des Mines*, entr'autres en 1853 une sur les gisements d'asphalte des régions de Servas et Célas, et en 1855 une note sur la formation lacustre des environs d'Alais.

En 1853, il épousa la fille du docteur Serres, une notoriété médicale de l'époque, et peu après obtint le poste d'Ingénieur en chef des Mines pour le bassin houiller d'Alais.

Hosted by Google

Il eut l'occasion, dans notre milieu déjà important d'exploitations minérales de toutes sortes, de montrer sa haute valeur, par un constant souci d'améliorations pratiques et scientifiques, et de mesures préventives contre les accidents, la grande tâche des ingénieurs de l'Etat. Lors de la terrible inondation survenue le 11 octobre 1861 aux mines de Lalle, Parran présida aux opérations de sauvetage, avec un sang-froid et une habileté, qui sauvèrent la vie de 5 ouvriers sur les 110 ensevelis et lui valurent la croix de la Légion d'honneur le 20 octobre.

Il est aussi, dès ce moment, un collaborateur assidu du *Bulletin de l'Industrie Minérale*, que venait de fonder Grünner, directeur de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne.

C'est en 1864, que Parran laissa les fonctions publiques pour la carrière industrielle ; à l'instigation de Paulin Talabot, il va à Bône (Algérie), se rendre compte de gîtes importants de minerais de fer, dont l'un, très considérable, était appelé par les indigènes la « Coupure de fer » (Mokta-el-Hadid).

Ces gisements avaient fait l'objet de trois concessions sans résultats sérieux, quand en 1865, Paulin Talabot et Parran constituèrent la Cie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, qui joignit, à l'exploitation des gisements de Bône, celle de trois houillères du Gard : Cessous et Trébiau, Salles-de-Gagnères et Montalet.

La tâche difficile de l'organisation, puis de la direction, incomba à Parran, qui refit en le complétant un chemin de fer de 35 kilomètres, pour amener les minerais, de la mine à la darse de Bône, et sut trouver des débouchés dans les pays les plus lointains ; dès lors l'exploitation acquit une extension et une prospérité sans cesse grandissantes, et en 1874, 427.000 tonnes de minerais furent embarqués à Bône.

Hosted by Google

Dès 1873, Parran avait remplacé l'exploitation à ciel ouvert, par une exploitation souterraine qui ne répondit pas à son attente ; le gîte s'appauvrissait, quand il eut l'habileté de fusionner la société de Mokta, avec deux sociétés concurrentes qui exploitaient les gisements de fer de la crique de Beni-Saf et de la Tafna, et de redonner à son œuvre une vigueur nouvelle. Le capital de la société de Mokta fut alors porté à 20 millions, et bientôt le gîte de Beni-Saf vint remplacer le gîte de Bône où il ne resta plus que le chemin de fer, qui, grâce à Parran, fut ouvert au public en 1885.

Pour les houillères du Gard, bien que le rendement n'ait pas été aussi fructueux, Parran n'en organisa pas moins l'exploitation avec un très grand soin ; pour amener les charbons de Cessous à la Jasse, point d'embranchement avec la ligne P. L. M., il construisit un chemin de fer à voie étroite, un des premiers de l'époque, remarquable par une partie souterraine très longue, et par un viaduc de 51 m. de hauteur, sur la rivière de l'Oguigne ; à Gagnères, il fonça le puit le plus profond du bassin, puits qui porte aujourd'hui son nom.

En 1901, lorsque Parran jugea le moment venu de passer la direction à des mains plus jeunes, la Société de Mokta était en pleine prospérité avec une réserve disponible de 10 millions et une participation de 8 millions aux affaires de Krivoi-Rog et de Gafsa.

Leur création est encore l'œuvre de Parran.

Krivoi-Rog, dans la Russie méridionale, remonte à 1881 et comporte des Hauts-Fourneaux à Krivoi-Rog et une houillère dans le Donetz.

Gafsa est une exploitation de phosphates en Tunisie, qui, concédée en août 1896, devait prendre un grand développement avec la C^ie^ des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa.

Hosted by Google

Parran, ne se contenta pas de créer Gafsa ; il organisa et dirigea lui-même l'exploitation minérale.

On se demande comment le même homme put créer et faire marcher à la fois trois affaires industrielles aussi considérables et diverses ; c'est qu'à la haute valeur de l'ingénieur, à l'esprit d'organisation, Parran joignait une tenacité patiente et une foi robuste dans l'avenir de ses œuvres, et il sût les inspirer aux collaborateurs dévoués groupés autour de lui.

Il trouvait aussi le temps de se livrer à de nombreuses recherches géologiques, principalement dans les environs d'Alais et surtout, dans un but d'applications utiles à l'industrie.

Membre de la Société de Géologie depuis 1855, il s'intéressait vivement à ses travaux et fut un collaborateur précieux de son Bulletin.

Rempli de sollicitude pour le pays natal, il visitait tous les ans ses exploitations d'Algérie et du Gard, et au retour se reposait quelque temps dans sa propriété de la Liquière, où il se plaisait à collectionner les éditions rares.

Membre de la Société scientifique et littéraire d'Alais, il enrichit le Bulletin de plusieurs communications parmi lesquelles :

Notes bibliographiques sur une collection de livres relatifs à Alais et à ses environs (année 1874).

Etudes biographiques sur les Romantiques : Victor Hugo, Pétrus, Borel, Alexandre Dumas (Année 1880).

Telle a été la vie de Parran, vie si bien remplie. Frappé d'une attaque, en rentrant de son bureau, il mourait quarante-huit heures après, frappé en plein labeur, laissant d'unanimes regrets dans le Corps des Mines, qui avait su l'apprécier, et dans le cœur de tous ceux qui l'avaient connu.

M. COLOMB.

Hosted by Google

NOTES

sur le fonctionnement des Sociétés Mutualistes d'Assurances en cas de décès

Les Sociétés de Secours Mutuels, ou les unions constituées entre ces Sociétés peuvent, aux termes des articles 1 et 8 de la loi du 1er avril 1898, constituer en faveur de leurs adhérents, ou de la famille de leurs adhérents, des capitaux en cas de vie ou de décès, avec le bénéfice des avantages institués par cette même loi.

L'article 9 dit que les Sociétés sont admises à contracter des assurances, soit en cas de décès, soit en cas d'accidents, aux Caisses d'Assurances instituées par la loi du 11 juillet 1868 (Art. 7 et 15) et les quelques Sociétés mutualistes d'assurances sur la vie fonctionnant en France sous le régime de la loi de 1898 ont, pour la plupart, tenu à profiter de cette disposition légale.

Remarquons qu'un particulier a tout intérêt à s'assurer à la Caisse Nationale par l'intermédiaire d'une Société de Secours Mutuels. Les Sociétés approuvées, et par conséquent leurs adhérents, bénéficient de certains avantages spéciaux, notamment le taux de 4 1/2 % pour les intérêts du compte-courant à la Caisse des Dépôts et Consignations;

Hosted by Google

de plus, il faut noter que, d'après l'article 3 de la loi du 11 juillet 1868, régissant la Caisse Nationale d'Assurances, les sommes assurées sont insaisissables et incessibles jusqu'à concurrence de moitié, sans toutefois que la partie incessible et insaisissable puisse descendre au-dessous de 600 francs, tandis que, d'après l'article 12 de la loi du 1er avril 1898, les capitaux assurés par les Sociétés de Secours Mutuels, libres et approuvées, sont incessibles jusqu'à concurrence de 3.000 francs.

Mais les Sociétés de Secours Mutuels peuvent, si elles veulent, se passer du concours de la Caisse Nationale pour constituer les capitaux en cas de décès ou en cas de vie (assurance mixte). En effet, l'article 27 de la loi prévoit, dans ce but, l'établissement de Caisses autonomes, que pourront organiser les Sociétés ou les unions des Sociétés.

Les deux systèmes présentent chacun leurs avantages. Pourquoi ne dirions-nous pas que nos préférences vont à l'organisation des Caisses autonomes ? Par l'assurance collective à la Caisse Nationale, les Sociétés sont exonérées, il est vrai, d'une comptabilité d'inventaires qui peut paraître exagérément difficile à certaines personnes. Mais aussi, le fonctionnement d'une Caisse autonome permettra aux mutualistes de recueillir plus intégralement les bénéfices que leur alloue la loi de 1898, surtout l'intérêt de 4 1/2 0/0. Ces Caisses pourront, en outre, tout en appliquant les règles mathématiques dont on ne doit pas se départir, donner à l'assurance en cas de vie ou de décès des formes moins rigides que les formes administratives et restrictives de la Caisse Nationale, et, partant, mieux atteindre leur but, en servant mieux les besoins de leur clientèle mutualiste.

Pour justifier cette préférence en faveur des Caisses autonomes, nous devons prévoir la réponse à fournir aux objections que l'on nous présentera;

Hosted by Google

car enfin, quelque bonne que soit la gestion des Caisses mutualistes, au point de vue de la probité générale, d'après l'expérience acquise, on nous dira que cet argument ne suffit point. L'article 27 de la loi du 1er avril 1898 parle, il est vrai, d'une vérification et d'un contrôle administratif, mais, pour si excellente que soit cette mesure, à notre tour nous pourrons bien dire qu'elle ne nous satisfait pas entièrement. A notre sens, pour la sécurité complète des opérations d'une Caisse autonome, ces deux contrôles : contrôle administratif et contrôle des intéressés eux-mêmes sont nécessaires, et doivent satisfaire. L'administration s'attachera à ce que des règles mathématiques et sûres sont établies, et que l'on en continue l'application, ainsi que le veut la loi. De son côté, un comité renouvelable de sociétaires veillera à ce que les règlements fixés soient exactement suivis, dans toutes les opérations journalières. D'ailleurs, les Statuts peuvent prévoir la somme maximum que les trésoriers ou comptables peuvent conserver, les sommes disponibles devant toujours être, dans le plus court délai, versées à la Caisse des Dépôts et Consignations. L'on peut donc dire qu'au point de vue da la sécurité de la gestion, le système des Caisses autonomes n'est en rien inférieur au système qui s'appuie sur la Caisse Nationale. Il n'y a, à ce point de vue, ni plus ni moins de dangers ou d'aléas, d'une façon que de l'autre.

Reste la question d'administration. Il pourra paraître que l'administration et la comptabilité d'une Société d'assurances sur la vie ne doit être confiée qu'à des personnes expertes, possédant sur la question des connaissances approfondies, fruits de longues études, et d'un stage plus ou moins long d'actuariat. Cet argument aurait quelques valeur si les Sociétés mutualistes devaient présenter au public les multiples combinaisons d'assurances dont s'occupent les grandes

Hosted by Google

Compagnies françaises ou étrangères, établies à cet effet. Mais il n'en est rien. Les Sociétés se borneront, tout au moins dans leurs débuts, à deux ou trois modes d'assurances, choisis parmi ceux qui sont les plus appropriés aux besoins des mutualistes. Le fonctionnement d'une Caisse autonome de Secours mutuels sera simple, clair et réduit à la mise en jeu des seuls rouages indispensables. La perception des cotisations s'opèrera comme dans toutes les Sociétés. Le placement des fonds s'effectuera de même, méthodiquement, et pour ainsi dire, automatiquement, puisque les articles 20 et 27 de la loi mutualiste déterminent limitativement les modes de placement. Quant à la gestion comptable, elle ne sera pas plus compliquée, pour les Assurances en cas de décès, que celle d'une Société de Secours Mutuels en cas de maladie; de même la gestion d'une Caisse d'assurances en cas de vie présente la plus grande analogie avec la gestion d'une Caisse de retraites. Il ne se présentera pas plus de difficultés dans les unes que dans les autres; au contraire, même : l'administration des Sociétés de secours en cas de maladie est parfois fort épineuse, dans certains cas sur lesquels nous n'avons pas à nous étendre; le cas de décès ne laisse malheureusement place à aucune ambiguité,

Les assurances en cas de décès pratiquées par les grandes Compagnies peuvent se classer dans les principales catégories suivantes : assurances temporaires, assurances vie entière (à prime unique, à primes temporaires et à primes viagères), assurances à terme fixe, assurances sur deux têtes. Nous ne parlons pas des assurances de survie ou des assurances combinées, lesquelles ne sont, en somme, que des combinaisons plus ou moins ingénieuses, qui ne règlent pas des juxtapositions de primes.

Pour la pratique des Sociétés mutualistes, nous

Hosted by Google

écarterons d'abord l'assurance sur deux têtes, n'ayant pas à nous occuper des ménages sans enfants. Nous ne retiendrons pas, non plus, tout d'abord, les assurances à terme fixe, qui paraissent convenir plutôt à des personnes pouvant, sans être gênées, attendre plusieurs années l'échéance d'un capital. Nous laissons aussi pour les grandes Compagnies l'assurance vie-entière à prime unique, puisque nous voulons mettre nos assurances à la portée des petites bourses, en fractionnant au contraire les primes le plus possible. Entre l'assurance vie-entière à primes viagères uniformes, et l'assurance temporaire, c'est-à-dire l'assurance annuelle, avec primes proportionnées à l'âge de l'assuré, nous n'hésitons pas : nous choisissons la dernière. Et cela pour deux raisons principales : d'abord parce que nous ne voulons pas faire souscrire des engagements trop importants aux assurés mutualistes, ensuite parce que le décompte des primes uniformes nous obligerait à des calculs de réserves mathématiques, calculs trop complexes. L'assurance vie entière à primes temporaires présenterait certainement des avantages sérieux pour les membres des Sociétés de Secours Mutuels. Mais, comme ce genre d'assurance rend aussi nécessaire le calcul des réserves mathématiques, nous préférerions que les Sociétés s'en abstinssent, dans les premières années, tout au moins.

En somme, comme assurance-décès, nous nous limiterions à un seul mode d'assurance : l'assurance temporaire. Chaque sociétaire paye, pour chaque année (mensuellement, hebdomadairement ou à d'autres intervalles, si l'on veut), la cotisation relative à son âge, et. proportionnelle à la somme payable à son décès par la Société. Au bout de l'année, on balance simplement les comptes de recettes et dépenses (cotisations reçues et indemnités payées), et on verse, s'il y a lieu, l'excédent au fond de réserve. Comme on le voit, rien n'est plus simple.

Hosted by Google

C'est une gestion, une comptabilité, que tout le monde peut pratiquer.

Rappelons seulement à ce sujet que nous avons exposé quelques règles de prudence qui s'imposent aux Sociétés : d'abord n'accepter comme assurés que des personnes dont les conditions d'existence et l'état de santé ne font pas prévoir une durée de vie au-dessous de la moyenne ; imposer, de plus, à tout sociétaire, un stage d'un ou deux ans, période pendant laquelle, en cas de décès, la Société ne devrait que rembourser le montant des cotisations perçues, ou payer une indemnité réduite. Nous croyons devoir insister sur le fait que les Sociétés d'assurances-décès doivent être aussi importantes que possible, et s'étendre, de préférence, sur plusieurs localités ou contrées différentes ; qu'en attendant, elles ne doivent pas accepter des assurances de 3.000 francs comme le permet la loi, mais des assurances de sommes d'abord minimes, 100, 250, 500, 1000 francs... au fur et à mesure que la Société acquiert plus d'importance numérique. Ou bien, les Sociétés peuvent, dans les débuts, opérer par assurance collective à la Caisse Nationale, et n'organiser leur Caisse autonome que lorsqu'elles ont atteint le chiffre de 2.000 ou 3.000 adhérents au moins.

Nous devons dire un mot du mode d'assurance dit « du franc au décès ».

Nous avons dit que les Sociétés mutualistes d'assurance en cas de décès n'étaient pas encore très nombreuses en France. Cependant, parmi celles-là on doit placer les Sociétés organisées sur le principe du « franc au décès ». Le fonctionnement de ces Sociétés est tout simple. A chaque décès d'un sociétaire, tous les adhérents versent chacun une cotisation qui est en général d'un franc, quelquefois plus élevée. La somme totale ainsi recueillie, dans certains cas assez considérable, est remise à la famille du défunt, ou à la personne désignée par lui.

Hosted by Google

L'on ne peut nier que ce soit là un acte de solidarité. Mais quant à ériger ce procédé en principe d'application régulière, c'est, nous n'hésitons pas à le dire, faire complètement fausse route, et manquer, en tout cas, celle de la mutualité organisée. En effet, les sommes à recueillir par une famille sont essentiellement variables, puisque leur importance dépend de l'importance seule de la Société, dont le nombre n'a rien de fixe, quelque bonne volonté qu'on y mette. Certaines indemnités pourront être de 300 francs, d'autres, un ans après, dans la même Société, de 200 francs seulement. Il faut noter aussi un inconvénient grave, qui peut résulter, à certaines époques, de l'obligation pour les sociétaires, de payer successivement 2, 3, 4 cotisations, si 2, 3, 4 décès surviennent consécutivement.. Ce fait peut entraîner une gêne chez certains adhérents, et peut-être des défections, toujours préjudiciables aux familles des défunts.

De plus, quoi de plus erroné, en pareille matière, qu'une cotisation uniforme pour tous les membres? L'homme âgé de 25 ans, qui. selon la règle moyenne, a devant lui plus de 40 années à vivre (40 ans 6 mois), donc 40 ans de cotisations à payer, paiera chaque année la même somme que son collègue âgé de 60 ans, auquel les tables de vie ne promettent guère plus de 14 ans d'existence? Et, puisque sur 1000 hommes âgés de 37 ans, il doit en décéder en moyenne 10 dans l'année, est-il juste que ces 1000 payent la même cotisation que 1000 autres, âgés de 53 ans, sur lesquels 20 environ doivent disparaître pendant le même intervalle? Il est inutile d'insister. Les associations dites « du franc au décès » s'appuient sur un principe, qui bien que foncièrement solidariste, n'en est pas moins par trop rudimentaire, et trop peu scientifique. Voilà pourquoi nous estimons que ce mode d'organisation ne doit pas être retenu. Ajoutons, d'ailleurs, la plupart des Congrès mutualistes ont pensé, malgré de chaleureux

Hosted by Google

plaidoyers, que ces Sociétés ne devaient pas être admises à l'approbation de l'Etat, et par conséquent à ses subventions.

Pour compléter cette étude, nous donnons ci-après deux tableaux. Le premier est le tarif des assurances-décès contractées à la Caisse Nationale, pour la durée d'une année. En regard de l'âge de l'assuré est indiquée la cotisation qu'il doit payer pour que ses ayants-droit reçoivent une indemnité de 100 francs si son décès vient à se produire dans l'année.

Le deuxième tableau donne, à titre d'indication, les taux des cotisations mensuelles à percevoir par une Caisse autonome, pour la même assurance de 1.000 francs. La Société autonome pourra, dans les premières années, tout au moins, percevoir une cotisation supplémentaire fixée, par exemple, à 0 fr. 50 par an et par 500 francs assurés, pour couvrir les frais d'admission. Comme nous estimons qu'au taux indiqué, et étant donnés les avantages dont jouira une Caisse autonome approuvée par l'Etat, cette Caisse pourra payer ses frais sur les bénéfices réalisés, la cotisation supplémentaire pourra être supprimée par la suite. De même, après quelques années, suivant l'expérience acquise, on pourrait être appelé à modifier légèrement les tarifs de tableau B.

Hosted by Google

TABLEAU A

TARIF SPÉCIAL *dressé en exécution du paragraphe 2 de l'article 7 de la loi du 11 Juillet 1868, et faisant connaître la prime à verser à chaque âge d'après Deparcieux, pour assurer le payement d'une somme de 100 francs en cas de décès survenu dans l'année de l'assurance.*

AGE	PRIME POUR ASSURER 100 francs	AGE	PRIME POUR ASSURER 100 fr.	AGE	PRIME POUR ASSURER 100 fr.	AGE	PRIME POUR ASSURER 100 fr.	AGE	PRIME POUR ASSURER 100 fr
		ans		ans		ans		ans	
		21 à 22	1f057	41 à 42	1f148	61 à 62	3f227	81 à 82	17f097
		22 à 23	1 068	42 à 43	1 160	62 à 63	3 451	82 à 83	17 667
ans		23 à 24	1 079	43 à 44	1 173	63 à 64	3 567	83 à 84	18 754
3 à 4	2f798	24 à 25	1 090	44 à 45	1 186	64 à 65	3 823	84 à 85	20 804
4 à 5	2 211	25 à 26	1 101	45 à 46	1 285	65 à 66	4 240	85 à 86	23 419
5 à 6	1 862								
6 à 7	1 609	26 à 27	1 113	46 à 47	1 388	66 à 67	4 702	86 à 87	25 314
7 à 8	1 458	27 à 28	1 125	47 à 48	1 494	67 à 68	5 218	87 à 88	27 019
8 à 9	1 301	28 à 29	1 137	48 à 49	1 605	68 à 69	5 802	88 à 89	30 684
9 à 10	1 078	29 à 30	1 149	49 à 50	1 720	69 à 70	6 304	89 à 90	35 333
10 à 11	0 847	30 à 31	1 162	50 à 51	1 932	70 à 71	6 879	90 à 91	41 222
11 à 12	0 732	31 à 32	1 175	51 à 52	2 062	71 à 72	7 544	91 à 92	48 182
12 à 13	0 737	32 à 33	1 188	52 à 53	2 103	72 à 73	8 123	92 à 93	53 000
13 à 14	0 742	33 à 34	1 201	53 à 54	2 243	73 à 74	8 797	93 à 94	70 667
14 à 15	0 747	34 à 35	1 215	54 à 55	2 391	74 à 75	9 353		
15 à 16	0 815	35 à 36	1 229	55 à 56	2 446	75 à 76	9 995		
16 à 17	0 885	36 à 37	1 166	56 à 57	2 608	76 à 77	11 036		
17 à 18	0 892	37 à 38	1 100	57 à 58	2 781	77 à 78	11 994		
18 à 19	0 900	38 à 39	1 112	58 à 59	2 856	78 à 79	13 159		
19 à 20	0 972	39 à 40	1 123	59 à 60	2 935	79 à 80	14 607		
20 à 21	1 047	40 à 41	1 135	60 à 61	3 019	80 à 81	15 973		

Hosted by Google

TABLEAU B

Cotisations mensuelles à payer pour assurer 1000 francs payables au décès

(L'âge est le nombre d'année révolues qu'aura le Sociétaire au cours de l'année pour laquelle il paye ses cotisations)

AGE	COTISATION MENSUELLE	AGE	COTISATION MENSUELLE	AGE	COTISATION MENSUELLE
		46 ans	1.10	56 ans	2.10
		47 »	1.20	57 »	2.25
16 à 19 ans	0 fr. 90	48 »	1.30	58 »	2.35
		49 »	1.40	59 »	2.45
		50 »	1.55	60 »	2.50
		51 »	1.65	61 »	2.60
20 à 45 ans	1 fr. 00	52 »	1.75	62 »	2.80
		53 »	1.80	63 »	2.95
		54 »	1.90	64 »	3 10
		55 »	2.00	65 »	3.35

Hosted by Google

Nous avons indiqué les chiffres de cotisations seulement à partir de l'âge de 16 ans, les Sociétés n'ayant guère à s'occuper d'assurance-décès au-dessous de cet âge. D'ailleurs une loi récente, dont on ne saurait contester la haute portée morale interdit l'assurance-décès sur la tête des enfants.

Il ne nous paraît pas utile de présenter un texte de Statuts-type pour les Sociétés dont nous nous occupons. En effet, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le fonctionnement des Sociétés d'assurances en cas de décès présente la plus grande analogie avec celui des Sociétés qui distribuent des indemnités en cas de maladie; il n'y a qu'un peu plus de simplicité même. L'on peut donc établir les Statuts d'une Caisse autonome d'assurance au décès, comme ceux d'une Société de secours en cas de maladie, en se servant des Statuts-modèles du Ministère de l'Intérieur.

***

A l'assurance-décès simple peuvent se rattacher deux autres genres d'assurances assez communément pratiqués : l'assurance mixte et la réassurance ou contre-assurance du montant des cotisations payées à une Société quelconque.

L'assurance mixte, ainsi que son nom l'indique, garantit un capital à la fois en cas de vie et en cas de décès. En cas de vie, si l'ayant-droit existe au bout du nombre d'années prévu dans le contrat ; en cas de décès, s'il vient à mourir avant cette époque. En réalité, la prime à payer pour une assurance

Hosted by Google

mixte est le total des deux primes d'assurance-vie (ou d'accumulation) et d'assurance-décès simple. Une Caisse mutualiste autonome qui pratiquerait l'assurance mixte en faveur de ses adhérents devrait donc, pour la bonne marche de sa gestion comptable, décomposer les primes d'assurance-mixte perçues en deux parties, et tenir une comptabilité distincte pour l'assurance décès et l'assurance vie. Celle-ci, cela va sans dire, exigerait des inventaires périodiques, comportant le calcul des réserves mathématiques détaillées. Mais le même calcul serait aussi nécessaire pour les assurances-décès, car, dans l'assurance-mixte, la *prime-décès* n'est pas une *prime simple d'assurance annuelle*, comme dans notre tableau B, mais une prime *uniforme et moyenne*, pendant toute la durée du contrat. Un exemple fera mieux comprendre : Un contrat d'assurance-mixte étant de 20 ans, pour un sociétaire âgé, au début, de 35 ans, ce sociétaire payera pendant les 20 années une prime annuelle uniforme composée : 1° d'une prime uniforme d'assurance en cas de vie, avec accumulation de 20 ans; 2° d'une prime uniforme d'assurance-décès, qui représentera la moyenne de ce que ce sociétaire payerait à 35, 36, 37 ans, et à 53, 54, 55 ans; or, comme la prime annuelle des dernières années serait sensiblement plus forte que celle des premières années, il s'en suit que la *prime moyenne* est aussi un peu plus élevée que ne le serait la prime ordinaire (tableau B) pour les premières années; d'où nécessité d'un calcul de réserves pour chaque police. L'on voit donc que la pratique des assurances-mixtes nécessiterait, pour les Caisses autonomes qui voudraient la pratiquer, une comptabilité assez compliquée. A notre avis, il vaudrait beaucoup mieux que les Caisses autonomes eussent deux sections bien distinctes pour l'assurance-décès, et pour l'assurance en cas de vie. En plus de la clarté du fonctionnement, il y aurait à cela un autre avantage : c'est que les adhérents pourraient, à leur

Hosted by Google

gré, faire varier les sommes assurées en cas de décès et en cas de vie. Dans certains cas, un sociétaire pourrait, par exemple, s'assurer pour 3.000 francs en cas de vie après 20 ans, et pour 500 francs seulement en cas de décès; ce sociétaire prendrait alors un livret de 3.000 francs à la Caisse d'assurance-vie, et un livret de 500 francs à la Caisse d'assurance-décès. Dans d'autres cas, au contraire, la situation de famille particulière d'un sociétaire pourrait l'engager à s'assurer pour 3.000 francs en cas de décès, et 500 francs ou 1.000 francs seulement en cas de vie après 20 ans.

Remarquons surtout que l'assurance-décès annuelle simple n'entraînant aucun engagement pour les années suivantes, il serait possible à un adhérent dont la situation sociale, les besoins ou les ressources se seraient modifiés, de faire varier aussi le chiffre de son assurance décès, sans rien changer à son contrat d'assurance de capital en cas de vie.

Nous nous proposons d'étudier prochainement le fonctionnement d'une Caisse autonome pour la constitution de capitaux en cas de vie, et de montrer que ce fonctionnement peut être limité à la mise en jeu d'une organisation simple et claire, répondant aux désirs des mutualistes.

Quant à la réassurance ou contre assurance du montant des cotisations, nous n'hésitons pas à la déconseiller aux mutualistes, comme peu avantageuse. Nous lui préférons l'assurance décès ordinaire d'une somme fixe. Prenons l'exemple d'un mutualiste âgé de 30 ans, adhérent d'une Société de Secours Mutuels, où il paye 12 francs par an de cotisation, cotisation qu'il devra acquitter vraisemblablement pendant 20 ans. Ce mutualiste devra, pendant ses 20 années de sociétariat, verser chaque année à une Caisse de réassurance une cotisation uniforme, mais relativement assez élevée, pour que, en cas de décès, sa famille reçoive le montant

Hosted by Google

des cotisations de 12 francs versées à la Société de Secours Mutuels. Si le décès se produisait à la fin de la première année la Caisse de Réassurance rembourserait 12 francs; à la fin de la deuxième, 24 francs; à la fin de la troisième, 36 francs, et ainsi de suite; le décès du sociétaire arrivant à la fin de la 20me année, sa famille recevrait 240 francs, remboursement de 20 cotisations à 12 francs. D'un autre côté, quel est le taux de la cotisation de réassurance ? Si l'assurance était simplement annuelle, la cotisation serait, la première année, calculée pour une somme de 12 francs à assurer sur la tête d'un homme de 30 ans,... et la 20me année, pour une somme de 240 francs sur la tête d'un homme de 50 ans; comme la cotisation de réassurance est en général une cotisation uniforme, c'est-à-dire moyenne, on comprend aisément, que dans les premières années, cette cotisation de réassurance sera relativement très élevée, par rapport à la somme minime assurée en cas de décès. Voilà pourquoi nous n'en sommes pas partisan Mieux vaut, et de beaucoup, à notre point de vue, l'assurance simple en cas de décès pour une somme fixe et déterminée (tableau B.). L'assurance-décès de sommes déterminées répond d'ailleurs bien mieux aux besoins des familles des mutualistes que la réassurance de sommes variables.

Ajoutons que l'inconvénient signalé plus haut pour les assurances-mixtes se présenterait aussi pour les contre-assurances, au point de vue de la complication des inventaires, par suite du calcul assez complexe des réserves mathématiques nécessaires.

Hosted by Google

***

En somme, de tous les genres d'assurance de capitaux en cas de décès, celui qui apparaît comme le plus recommandable, le plus économique, le plus facilement réalisable, c'est l'assurance-décès simple, annuelle, à prime proportionnelle à l'âge. Nous croyons avoir démontré que ce mode d'assurance est le plus facile à instituer par les Sociétés mutualistes, et nous ne pensons guère être contredit si nous disons que c'est le mode d'assurance en cas de décès qui convient le mieux à leurs adhérents. L'assurance annuelle est encore la plus économique et la plus recommandable. N'est-ce pas, en effet, dans les premières années d'un jeune ménage, lorsque la petite famille sort à peine du nid, que le père prévoyant doit songer à l'assurance contre les suites de son propre décès ? Dans cette période de début, l'on n'a pu réaliser encore aucune économie ni aucun projet ; à quelle situation affreuse serait réduite la famille privée de son chef ? Or, pendant la jeunesse de l'homme l'assurance-decès peut être acquise à un prix minime. Vers 45 ou 50 ans, la prime à payer s'élève, il est vrai, peu à peu, progressivement; mais alors, les besoins ne sont plus les mêmes, et la nécessité de l'assurance-décès n'est plus aussi impérieuse. — En matière d'assurances sur la vie, les contrats les plus simples sont les meilleurs. Les grandes Sociétés ont créé des combinaisons multiples, c'est vrai; mais, nous l'avons dit déjà, ces contrats à effets divers et combinés, créés dans un but commercial, et pour augmenter la clientèle, ne se règlent, en somme, que par des superpositions de primes. La Mutualité manquerait sûrement son but en voulant appliquer ces méthodes trop compliquées.

Hosted by Google

L'on nous dira : vous avez prévu que les excédents éventuels d'exercices, bénéfices annuels, pourraient constituer un fond de réserve ; que ferez-vous de cet argent ? — Hé, vraiment, est-on jamais embarrassé d'argent, surtout chez des mutualistes qui savent l'employer ? Remarquons qu'une réserve est nécessaire, ne serait-ce qu'en vue du cas d'épidémie, de catastrophe, où de nombreux décès se produiraient tout-à-coup. Mais, aurait-on des réserves plus qu'en quantité suffisante, l'on pourrait, d'abord, supprimer le petit supplément de cotisation pour frais d'administration, puis même abaisser les tarifs. Ou bien, ne vaudrait-il pas mieux songer aux orphelins des sociétaires décédés. Il est tant de moyens d'être mutualiste tout en n'étant pas imprévoyant !

Les Sociétés mutualistes d'assurance-décès pourraient, devraient même, poursuivre aussi une action morale. Leurs rangs seraient malheureusement fermés, en l'état actuel de la Science, aux tuberculeux déclarés, mais ils devraient l'être aussi aux alcooliques notoirement connus comme tels. Dans des réunions périodiques, où l'on pourrait faire appel au concours d'hommes éclairés, les sociétaires seraient instruits de ce qui augmente la durée de la vie et la vigueur de l'homme, et de tout ce qui, au contraire, lui est préjudiciable. Il nous semble même que les Sociétés mutualistes d'assurance-décès ou d'assurance-vie pourraient, dans bien des cas, devenir des auxiliaires précieux, quoique toujours bénévoles, pour l'application des lois ou prescriptions concernant l'hygiène publique.

Vous voudrez bien, Messieurs, excuser la longueur de ce mémoire sur un sujet qui, il faut bien en convenir, n'a rien de gai, et vous l'excuserez certainement, à la faveur des bonnes intentions qui l'ont inspiré. Nous ne disons pas, en effet : Frères, il faut mourir, mais, au contraire : Frères, il faut

Hosted by Google

vivre ! Et, de même que l'on demeure en paix en se fortifiant dans l'éventualité d'une guerre, de même pourrions-nous dire, en modifiant un peu l'adage : « *Si vis vitam, para mortem* ».

Et c'est de tout cœur que l'auteur de ces lignes vous souhaite à chacun la longévité d'un Fontenelle ou d'un Chevreul.

G. HAON.

Hosted by Google

Hosted by Google

PAPÈ A BÈBÈ

Oui, la vie est fantasque et plus souvent pas tendre;
Pour sûr que je mourrai sans l'avoir su comprendre.
Ainsi soit. Mais vaincu, victime ou triomphant,
C'est un soulagement, alors qu'on a derrière
Un long passé meurtri de marcher dans l'ornière,
Où l'on courait enfant.

De tes déceptions tu chiffreras le nombre.
Sur le bord des chemins, tu t'assieras à l'ombre
Avec les blés, les fleurs, les bébés, comme toi;
Et puis tu descendras un soir au coin de terre,
Où tu me menais voir... et sous la même pierre
Te coucher près de moi.

Quand tu venais fouiller ce champ, notre demeure;
Tu m'apportais l'oubli de ce monde où tout pleure,
Sous le poids du malheur ou du bonheur courbé.
Et les temps passeront et passeront sans trêve,
Et mêmement sans fin et sans réveil, le rêve :
Moi Papé, toi Bébé.

JOSEPH LISBONNE.

Hosted by Google

Hosted by Google

RAPPORT

du Secrétaire Général sur les Travaux de l'Année 1905.

Au cours de plus d'une séance, il nous est arrivé d'entendre formuler une critique — disons simplement une opinion, — au sujet de la Société. Certains d'entre nous ont trouvé qu'elle ne manifestait pas assez son existence. Et, au fait, depuis plus de trois années que nous avons notre *home*, l'on n'entend guère parler, au dehors, de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais.

Vraiment, Messieurs, y a-t-il lieu de s'en plaindre? Non, certes, et le tapage n'est point nécessaire autour de nos modestes travaux. L'on étudie bien mieux, dans le calme physique et intellectuel.

L'on nous a cependant dit que nous devrions un peu plus nous occuper de nos concitoyens; l'idée, entre autres, a été émise: Que la Société pourrait organiser, par exemple, des concours littéraires, récompenser les actes de dévouement ou de vertu, accorder des prix aux auteurs des travaux les plus utiles à la région cévenole... que sais-je encore! Tout cela serait évidemment très beau... Encore faudrait-il l'avis favorable de notre trésorier. Or, actuellement, M. Martel se bornerait peut-être à souhaiter, pour la réalisation de ces beaux projets, la providentielle intervention d'un Mécène généreux. .

Hosted by Google

L'on nous a dit aussi que la Société devrait bien reprendre la tradition, interrompue à présent, des séances publiques. De temps à autre, en effet, la Société n'a pas craint de communiquer à nos concitoyens des travaux et des mémoires qui toujours ont été très appréciés. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont encore présentes à l'esprit certaines réunions ou conférences qui furent pour tous pleines d'attraits. Il me semble que nous devrions bien continuer cette tradition excellente, et je ne doute pas que nos communications seraient écoutées avec le plus vif intérêt.

N'est-ce pas, en effet, si M. Lisbonne n'avait soin de nous le dire, en des vers charmants, que son *vieux fauteuil* est déjà un bien ancien compagnon, n'est-ce pas que l'on serait tenté de croire notre confrère encore dans toute la vigeur de ses jeunes années ? La forme de ses poésies conserve toujours cette allure vive, alerte et spirituelle, qui font de M. Lisbonne un agréable poète, que l'on entend et qu'on lit avec un plaisir toujours renouvelé. Ce sont des vers, mais jamais ennuyeux ni torturés... et l'on songe malgré soi aux limpides ruisseaux, dont la fantaisie s'en va cascader sur les masses calcaires, entre les chênes verts de Saint-Jean-du-Pin.

Plein d'amour pour sa cité natale, M. Brunel a vibré, en vrai félibre, dans une ode en prose: « A la gloire d'Alais »; de même nous a-t-il montré de bonnes qualités littéraires dans une poésie intitulée: « Nuit sur les Alpes ». Aussi, volontiers lui dirons-nous : « Continuez ».

Nous devons mentionner tout spécialement l'excellent travail que nous a présenté M. Renard, sur *Alexis Gensoul*, de Connaux (Gard). C'est une figure très intéressante que celle de Gensoul ; sa biographie nous a révélé un homme plein d'activité qui, vers la fin du XVIII^e^ siècle, joua un rôle assez important dans la région, comme maître des postes,

Hosted by Google

et comme député-adjoint aux Etats Généraux, En même temps, le mémoire de M. Renard nous a fait connaître, dans certains détails, l'organisation du service des postes dans la contrée, à l'époque de Gensoul, et cette partie de son étude n'est pas la moins attrayante. Souhaitons à M. Renard de découvrir souvent des documents aussi pleins d'intérêt. La Société en accueillera toujours la communication avec le plus grand plaisir, et ils continueront, dans nos Bulletins, une suite déjà importante d'études sur l'histoire régionale.

Avec M. Léon Peyre, nous passâmes une des plus agréables soirées de l'année. Chacun reconnaît la compétence de notre confrère sur les questions minières, et il a voulu, pour la Société, écrire une étude spéciale sur la houille dans le bassin d'Alais. M. Peyre a recherché, d'après des documents choisis, quels ont été dans notre région, depuis plusieurs siècles, les modes d'exploitation des mines de houille, et il nous a révélé certains détails fort piquants. N'est-il pas curieux, par exemple, ce fait qu'il y a plus de deux cents ans l'on craignait déjà l'épuisement des gisements de charbon, au point qu'un concessionnaire avait soin de se prémunir, dans son bail, par une clause de résiliation visant cette éventualité ? M. Peyre a présenté en même temps, un excellent coup d'œil d'ensemble sur la géologie du bassin d'Alais ; aussi, est-ce avec empressement que la Société a voté l'impression du mémoire de notre distingué confrère.

Dans le même ordre d'idées, M. Maurice Colomb a retracé, à grands traits, la vie d'un homme qui a joué un rôle important dans le développement de notre arrondissement minéralogique ; nous avons nommé M. Parran. M. Colomb a su mettre en lumière les qualités maîtresses du créateur des mines de Gagnières et de Mokta-el-Hadid, qui fut dans la Société Scientifique et Littéraire plein de

Hosted by Google

sympathie pour ses confrères, et d'attachement pour leurs travaux, auxquels il s'associa souvent.

Enfin, Messieurs, votre secrétaire-général eut l'honneur de vous présenter deux mémoires, dans lesquels il s'est attaché à étudier une forme spéciale de l'œuvre mutualiste : la constitution des capitaux individuels. Et peut-être cette forme-là est-elle appelée, d'ici peu, à absorber une part importante de l'activité qui se manifeste dans les milieux où la solidarité mutuelle porte déjà des fruits appréciables. Les discussions et les avis qui ont été émis à propos de ces deux communications ont manifesté combien vous vous intéressez aux études spéciales de l'auteur sur ce sujet. Il vous en remercie.

Vous m'en voudriez, Messieurs, de terminer ce rapport sans vous rappeler l'excursion si agréable que nous eûmes le plaisir de faire, l'été dernier, sur le plateau de Malons, qui domine la vallée de la Cèze à son origine, du côté du Levant, tandis que la masse du mont Lozère la surplombe à l'ouest.[1] Vous vous remémorez la fraîcheur du vallon de Villefort, où nous quittâmes la voie ferrée, ce beau matin estival, puis l'ascension pittoresque, en voiture, pour arriver à ce point si bien nommé : le Mas-de-l'Air, où les quatre vents, non de l'esprit, mais de l'horizon que l'on domine à près de 1.000 mètres, se donnent de si bruyants et de si tourbillonnants rendez-vous. Malons vous fut hospitalier, grâce à l'obligeance et à l'activité de notre excellent secrétaire, M. Reboul, qui y revit le berceau de ses ancêtres. Puis, après un excellent déjeuner, ce fut une promenade de quelques kilomètres sur le plateau, promenade vivi-

---

(1) Ont pris part à cette excursion :

MM. Edouard Bastide, Alcide Blavet, Jean Boisson, Charles de Cabissole, Pierre de Cabissole, Edmond Cambon, Maurice Colomb, Gabriel Delmas, Paul Félix, Jean Fesquet, Gros, Gabriel Haon, Louis Martel, Louis Martel-Favand, Pucinelli, Joseph Reboul, Jean Reboul, E. Renard, Georges Richard, Louis Rivière, Henry Sauvage, L. Seisson, Vadon.

Hosted by Google

fiante, à l'air pur d'une altitude élevée, entre d'interminables étendues de genêts et de bruyères, interrompues ça et là par quelques prairies arrosées, où nous cueillîmes une ample provision d'arnica (*ptarmica*) et de narcisses (*narcissus poeticus*), floraison d'un printemps tardif; le paysage était vraiment superbe à contempler; malheureusement, le temps nous pressait un peu, et, il faut bien dire, parmi nous, les jambes les moins jeunes ne furent pas les moins solides. D'Aujac à Bessèges, nous fîmes une course en voiture des plus agréables, quoique mouvementée, et c'est par la voie ferrée que nous rentrâmes le soir à Alais, tous enchantés de notre journée d'excursion.

Au printemps dernier, la Société eut la douleur de perdre un de ses membres estimés, M. Fabre, décédé jeune encore; une délégation de la Société a suivi le convoi, et est allée assister aux obsèques, au château de Massanes. M. Fabre était le fils d'un de nos anciens présidents, auteur de travaux historiques sur notre cité. Nous présentons à sa veuve nos respectueuses condoléances.

L'année 1905 a vu la Société renouveler, j'allais dire rajeunir ses rangs. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à tous nos nouveaux confrères, et, leur montrant la série de nos bulletins publiés, nous les engageons à suivre, par leurs travaux et leurs études, la trace de ceux qui nous précédèrent, dans cette Société Littéraire et Scientifique, où les discussions sont toujours courtoises, où l'estime mutuelle est une loi, et où nous sommes sûrs de retrouver toujours les plus délicats agréments de l'esprit.

G. A.

Hosted by Google

Hosted by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

de la Société Scientifique et Littéraire du deuxième Semestre 1905

Séance du 9 Septembre 1905.

Sont présents : MM. Delmas, président : Troulhias, Reboul, Carli, Colomb, Haon, Joulard, Sauvage.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Le Go, Sous-Préfet d'Alais, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, en raison de son état de santé. M. Delmas, président, en présentant les excuses de M. Le Go, exprime les regrets de la Société et forme des vœux pour son prompt rétablissement.

Il fait connaître qu'il a reçu du Ministre de l'Instruction publique les discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, tenue à Alger le 27 avril 1905, par MM. Hénon de Villefosse, de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée du Louvre; par M. Stéphane Oselli, correspondant de l'Institut, professeur à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur des Lettres d'Alger, inspecteur des antiquités de l'Algérie, et par M. Bienvenu-Martin, Ministre de l'Instruction publique. Ce document sera déposé dans les archives.

Hosted by Google

M. le capitaine Félix, président de la 173me section des Vétérans des armées de terre et de mer, présenté à la dernière séance par MM. Delmas et Haon, est admis à l'unanimité comme membre non résidant de la Société.

M. le président adresse quelques paroles de bienvenue à M. Joutard qui assiste à la séance pour la première fois.

Il donne ensuite lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, accompagnée d'un programme concernant le 44me Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, qui s'ouvrira le 17 avril 1906, à la Sorbonne.

Des remercîments sont ensuite votés à M. Dugas fils, avocat à Paris, pour le don qu'il fait à la Société d'un exemplaire de sa Thèse de Doctorat en Droit sur la loi du 29 décembre 1904, relative au régime des pompes funèbres. Cet ouvrage sera inscrit au catalogue de la Bibliothèque.

Le président donne ensuite lecture de la lettre que lui a adressée M. Laurent de Larbousset; en voici la teneur :

« Alais, le 22 Octobre 1905.

« Monsieur le Président et Messieurs les membres
« de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais.

« Monsieur le Président, Messieurs.

« J'ai lu un de ces jours dans le *Petit Marseillais*
« qu'une Commission a été instituée pour reviser les
« noms ou l'orthographe des noms des communes de
« France.

Hosted by Google

« Plus que toute autre, notre ville aurait besoin, pour « conserver son véritable nom, de demander la révision « de l'orthographe qu'on lui a officiellement imposée en « dépit de l'usage et du sens commun. Notre ville s'est « toujours appelée : Alez, et tout le monde, dans la région, « prononce ainsi son nom. Mais il plut à quelque fonc- « tionnaire « franciman » de l'ancien régime (1), à ce que « je crois, de la débaptiser de son nom ancien et histo- « rique pour l'appeler Alais, qui doit se prononcer *Alai* « comme Calais se prononce *Calai*, en sorte que tous les « étrangers prononcent Alai ou même Alé et s'imaginent « lorsque nous donnons son véritable nom à notre ville « que *l'assan* de Marseille est monté jusqu'à nous, alors « que c'est le *franciman* du nord qui est descendu jusques « dans nos Cévennes pour tout dénaturer.

« J'ose espérer, Monsieur le Président, Messieurs, que, « reconnaissant l'exactitude de ce que j'ai l'honneur de « vous écrire, vous voudrez bien faire les démarches « nécessaires auprès de la Commission compétente pour « que notre ville recouvre son ancien nom qu'elle n'aurait « jamais dû perdre.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, Messieurs « les Membres, votre très humble serviteur. »

« Laurent de l'Arbousset. »

Sur la proposition du Président, l'étude de cette question est renvoyée à une Commission composée de MM. Troulhias, Colomb, Blavet, Martel-Favant, Carli, Haon et Joutard. Cette Commission se réunira au siège de la Société et, après avoir recueilli les renseignements nécessaires, présentera un rapport qui sera soumis à l'assemblée générale.

(1) Après la paix d'Alez, 1629.

Hosted by Google

M. le Président communique une lettre de M. Emile Duffès, qui donne sa démission de membre résidant, à raison de son âge, du mauvais état de sa santé et de l'éloignement de sa demeure.

En prenant acte, bien à regret, de cette démission, il propose de nommer M. Duffès membre honoraire, ce qui est accepté par acclamation.

La Société décerne également le même titre à notre compatriote M. le Commandant Emmanuel Martin, l'auteur distingué du *Centenaire d'Austerlitz*, en le remerciant des envois réguliers qu'il fait à la Société de la revue « La Sabretache », dont il a la direction, et qui fait autorité dans le monde militaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Président : G. DELMAS.

Le Secrétaire : L. SAUVAGE.

Séance du 23 Novembre 1905.

Présents : MM. Delmas, président, Troulhias, Colomb, Haon, Carli, Reboul et Joutard.

M. Alzas, chef du contentieux et des domaines de la Compagnie des Mines de la Grand'Combe est présenté comme membre non résidant, par MM. Reboul et Delmas.

Le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

Hosted by Google

Il donne ensuite lecture d'une poésie inédite, de M. Joseph Lisbonne, intitulée « Papé à Bébé ».

Des félicitations et des remerciements seront adressés à leur auteur.

M. Albert Hugues, de Saint-Geniès-de-Malgoirès fait hommage à la Société de deux brochures dont il est l'auteur, l'une ayant pour titre : « De l'adoption des œufs étrangers chez les oiseaux », et la seconde, extraite de la feuille des jeunes naturalistes, revue mensuelle d'Histoire naturelle, publiée à Paris.

Elle a pour titre : « Les oiseaux sont-ils attachés au pays natal ? »

Sur l'invitation du Président, M. Haon, Secrétaire-général, donne lecture de ces deux brochures qui contiennent de très intéressantes observations sur les sujets qu'elles traitent.

Le retour des hirondelles au nid qu'elles ont construit et des jeunes au logis qui les a vu naître est un fait connu depuis longtemps. Mais ce retour au nid subit parfois d'une année à l'autre des fluctuations importantes.

M. Albert Hugues en donne la preuve en publiant des notes vieilles de quelques années, recueillies par son frère et continuées par lui sur le nombre de nids occupés par les hirondelles à la maison de son père.

M. Troulhias fait part, à son tour, de quelques observations personnelles qui ne font que confirmer celles de M. Hugues.

Le Président annonce pour la prochaine séance une communication de M. Léon Peyre, ingénieur, qui traitera de la Houille et du terrain houiller d'Alais.

La séance est levée à dix heures.

Le Président : G. DELMAS.

Le Secrétaire-adjoint : J. REBOUL.

Hosted by Google

Séance du 14 décembre 1905.

Présents: MM. Delmas, président, Troulhias, Haon, Sauvage, Reboul, Martel-Favand, Carli, Rocher, Colomb, Ausset, Martel, ingénieur, Zaleski, Abauzit, Joulard, Galhac, Cambon.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Martel, qui assiste à la séance pour la première fois.

M. Alzas, chef du contentieux et des domaines de la Compagnie de la Grand'Combe, présenté à la dernière séance par MM. Delmas et Reboul, est admis à l'unanimité comme membre non résidant.

Le Président donne lecture d'une lettre du bibliothécaire de l'Université de Toulouse, qui demande l'échange de notre Revue avec les ouvrages qu'elle publie.

L'Université d'Aix-Marseille formule la même demande. Adopté.

Enfin, la Société est invitée à prendre part à la XIII[e] session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, qui se tiendra à Monaco, sous le protectorat de S. A. S. le Prince Albert I[er], du 16 au 21 avril 1906 inclusivement.

Les importantes découvertes faites dans cette région, notamment celles dont la Science est redevable à l'initiative du Prince de Monaco lui-même donneront à cette session un intérêt tout particulier.

Des excursions à quelques enceintes préhistoriques, des fêtes et une réception au Palais de Monaco seront organisées en l'honneur des congressistes qui seront logés dans la principauté et à des conditions spéciales.

La parole est donnée à M. Léon Peyre qui fait l'historique du terrain houiller à Alais et dans les environs.

Hosted by Google

Cette communication vaut à son auteur de chaleureux remerciements. Des félicitations lui sont également adressées par le Président, à l'occasion de sa récente nomination dans la Légion d'honneur. La prochaine séance sera consacrée à la lecture de la notice biographique sur M. Alphonse Parran, ancien ingénieur en chef des mines, par M. Maurice Colomb et d'une étude sur le fonctionnement des Sociétés mutualistes en cas de décès, par M. G. Haon.

Le Président : G. DELMAS.

Le Secrétaire : H. SAUVAGE.

Séance du 21 décembre 1905.

Présents : MM. Delmas, président, Troulhias, Bonne, Haon, Colomb, Fesquet, Carli, Rocher, Reboul, Sauvage.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance. Le Président donne lecture d'une lettre de M Joutard qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

La parole est donnée à M. Maurice Colomb qui lit une très intéressante notice sur M. Alphonse Parran, ancien ingénieur des mines.

De chaleureux remerciements lui sont adressés par le Président, qui annonce que le travail de M. Colomb sera inséré dans le prochain fascicule de la Revue, à côté du portrait de l'éminent ingénieur.

Hosted by Google

M. Haon donne ensuite lecture de son étude sur le fonctionnement des Sociétés mutualistes en cas de décès.

Après cette lecture, l'auteur de ce travail reçoit les remerciements du Président qui en propose l'insertion dans le Bulletin de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le Président : G. DELMAS.

Le Secrétaire : H. SAUVAGE.

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Note sur la Houille et le terrain houiller d'Alais, par M. Léon PEYRE..... 139

Notice biographique sur A. Parran, par M. M. COLOMB..... 159

Notes sur le fonctionnement des Sociétés Mutualistes d'Assurances en cas de décès, par M. G. HAON..... 163

Papé à Bébé, par M. Joseph LISBONNE..... 181

Rapport du Secrétaire Général sur les Travaux de l'année 1905, par M. G. HAON..... 183

Extrait des Procès-Verbaux de la Société Scientifique et Littéraire du deuxième semestre 1905. 189

Hosted by Google

Hosted by Google

Imp. J. BRABO.

Hosted by Google

Hosted by Google

Filmed by Preservation CIC 1997

La Société laisse à chacun de ses Membres la responsabilité des faits énoncés ou des doctrines émises dans les travaux signés de leurs noms.

Les Membres associés sont priés de donner avis au Secrétaire général de leur adresse exacte ou de leur changement de domicile.

Hosted by Google

PUBLICATIONS ANTÉRIEURES DE LA SOCIÉTÉ

Année	1869.	Tome	I	(3 Bulletins)	Année	1889-90	— XXI (Mémorial des Fêtes d'Alais)
—	1870	—	II	(2 Bulletins)			
—	1871	—	III	(3 Bulletins)	—	1891	— XXII (1 Bulletin)
—	1872	—	IV	(2 Bulletins)	—	1892	— XXIII (1 Bulletin)
—	1873	—	V	(2 Bulletins)	—	1893	— XXIV (1 Bulletin)
—	1874	—	VI	(2 Bulletins)	—	1894	— XXV (1 Bulletin)
—	1875	—	VII	(2 Bulletins)	—	1895	— XXVI (1 Bulletin)
—	1876	—	VIII	(2 Bulletins)	—	1896	— XXVII (1 Bulletin)
—	1877	—	IX	(2 Bulletins)	—	1897	— XXVIII (1 Bulletin)
—	1878	—	X	(2 Bulletins)	—	1898	— XXIX (1 Bulletin)
—	1879	—	XI	(2 Bulletins)	—	1899	— XXX (1 Bulletin)
—	1880	—	XII	(2 Bulletins)	—	1900	— XXXI (1 Bulletin)
—	1881	—	XIII	(2 Bulletins)	—	1901	— XXXII (2 Bulletins)
—	1882	—	XIV	(2 Bulletins)	—	1902.	— *Revue Cévenole*, I.
—	1883	—	VX	(2 Bulletins)	—	1902.	— *Revue Cévenole*, II.
—	1884	—	XVI	(1 Bulletin)	—	1902.	— *Revue Cévenole*, III.
—	1885	—	XVII	(1 Bulletin)	—	1903.	— *Revue Cévenole*, IV.
—	1886	—	XVIII	(1 Bulletin)	—	1904.	— *Revue Cévenole*, V.
—	1887	—	XIX	(1 Bulletin)	—	1904.	— *Revue Cévenole*, VI.
—	1888	—	XX	(1 Bulletin)	—	1905.	— *Revue Cévenole* VII.
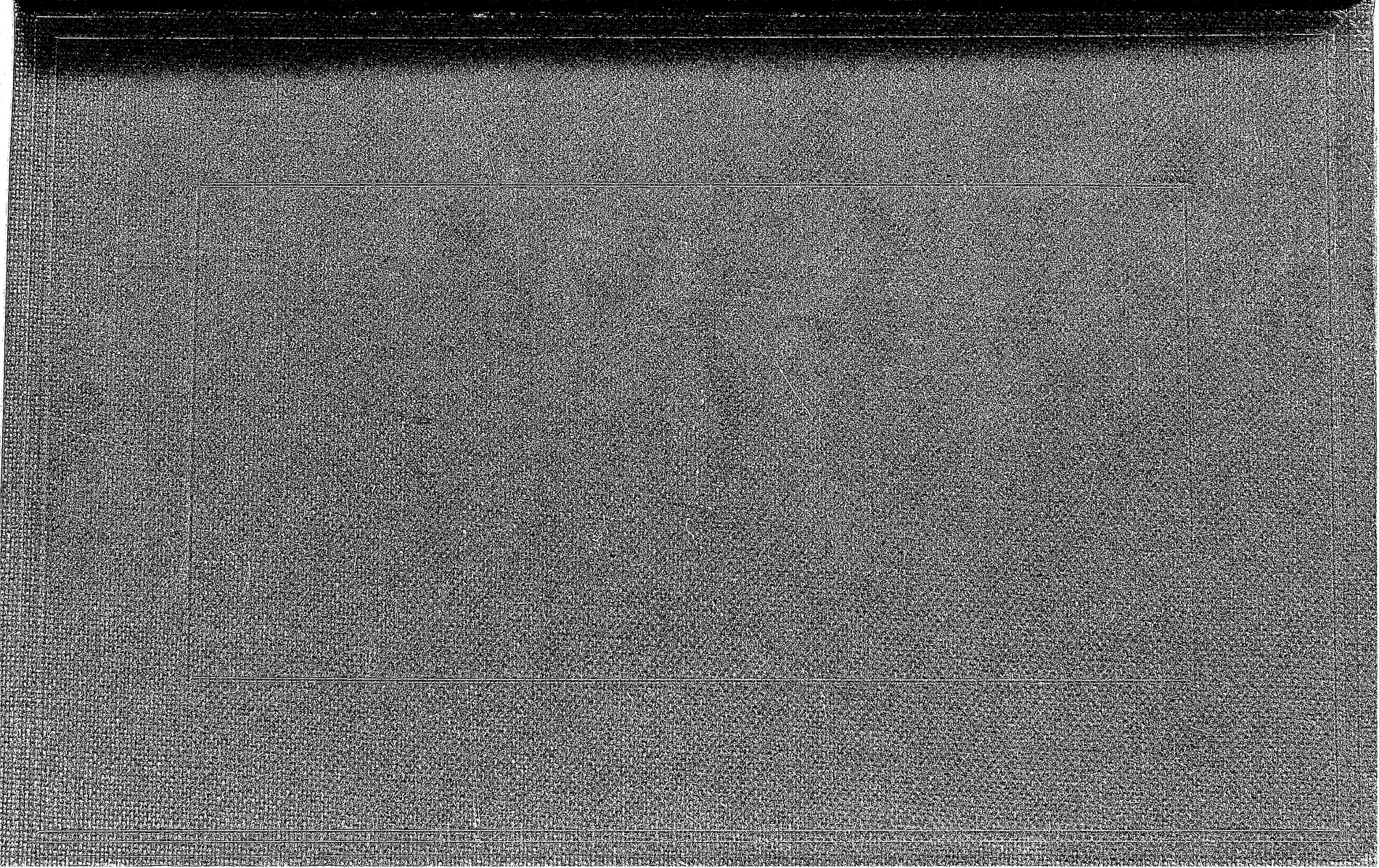
Hosted by Google